

Burundi : Consultation de 2006 au titre de l'article IV, troisième et quatrième revues dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation à des critères de réalisation, de modification d'un critère de réalisation, de prorogation de l'accord et d'assistance intérimaire additionnelle au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés — Rapport des services du FMI; déclaration des services du FMI; Note d'information au public et communiqué de presse relatif à l'examen du rapport par le Conseil d'administration; déclaration de l'administrateur pour le Burundi

Conformément à l'article IV de ses Statuts, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte des discussions portant à la fois sur les consultations de 2006 au titre de l'article IV avec le Burundi et les examens de l'utilisation des ressources du FMI dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI sur la Consultation de 2006 au titre de l'article IV, les troisième et quatrième revues dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, la demande de dérogation à des critères de réalisation, de modification d'un critère de réalisation, de prorogation de l'accord et d'assistance intérimaire additionnelle au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, rédigé par une équipe des services du FMI à la suite des discussions conclues le 18 mars 2006 avec les hauts responsables burundais sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport des services a été achevé le 30 juin 2006 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Une déclaration des services du FMI, en date du 14 juillet 2006, qui actualise les informations relatives à l'évolution économique récente.
- Une Note d'information au public et un communiqué de presse qui résument les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées lors de son examen, le 14 juillet 2006, du rapport des services sur les questions associées, respectivement, aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord du FMI.
- Une déclaration de l'administrateur pour le Burundi.

Les documents qui figurent sur la liste qui suit ont été publiés séparément.

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités du Burundi*

Mémoire de politique économique et financière des autorités du Burundi*

Protocole d'accord technique*

Questions générales et annexe statistique

*Ce document est également intégré au rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante
Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
BURUNDI

Rapport des services du FMI pour les consultations de 2006 au titre de l'article IV, troisième et quatrième revues dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation à des critères de réalisation, de modification d'un critère de réalisation, de prorogation de l'accord et d'assistance intérimaire additionnelle au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Jean A. P. Clément et Matthew Fisher

30 juin 2006

- **Les entretiens** relevant des consultations de 2006 au titre de l'article IV et des troisième et quatrième revues dans le cadre de l'accord FRPC se sont déroulés à Bujumbura du 1^{er} au 18 mars 2006. La mission était composée de MM. Mathieu (chef de mission), Manoel, Basdevant, Samake (tous du Département Afrique), et Dicks-Mireaux (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques), ainsi que de M^{me} Adjahouinou (Assistante-Département Afrique). M. Engstrom, Représentant résident du FMI pour le Burundi, basé à Kigali, s'est joint à la mission. M^{me} Leroy-Themeze (Banque mondiale) et M. Nintunze (Conseiller de l'Administrateur, M Ngumbullu) ont eux aussi participé aux entretiens. La mission a rencontré le Président Nkurunziza, la Deuxième Vice-présidente, les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, les Ministres des finances, de la défense nationale, de l'intérieur, du plan et de l'énergie, ainsi que le nouveau Gouverneur de la Banque centrale. Elle s'est en outre entretenue avec les représentants de la société civile, des milieux d'affaires et diplomatiques, ainsi que de la communauté des bailleurs de fonds.
- **Les résultats obtenus en 2005 dans le cadre du programme appuyé par la FRCP sont satisfaisants.** Tous les critères de réalisation quantitatifs fixés pour fin juin et fin décembre 2005 ont été observés, en dehors d'une accumulation temporaire d'arriérés extérieurs à la fin de 2005. Le critère de réalisation structurel pour fin octobre et trois repères n'ont pas été respectés, mais trois des mesures y afférentes étaient en place au début de 2006.
- **Dans la lettre d'intention** et le mémorandum des politiques économiques et financières ci-joints, les autorités passent en revue les résultats obtenus en 2005 dans le cadre du programme FRPC, définissent les politiques et présentent les éléments du suivi du programme pour 2006. Elles demandent la conclusion des troisième et quatrième revues, une dérogation à certains critères de réalisation, la modification d'un critère de réalisation, la prorogation de l'accord FRPC aux fins de la conclusion de la sixième revue et une assistance intérimaire additionnelle dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.
- **Principales questions de politique économique.** La réussite de la transition politique et l'installation d'un gouvernement démocratiquement élu offrent au pays l'occasion de relancer les réformes structurelles pour poser les jalons d'une reprise durable. Le programme pour 2006 ménage un espace budgétaire suffisant pour permettre au Burundi de commencer à répondre à ses besoins sociaux profonds sans compromettre la stabilité macroéconomique et de relancer les réformes structurelles.
- **Autres questions.** Les nouvelles autorités n'étaient pas en mesure de se prononcer sur l'efficacité de la surveillance exercée dans le passé par le FMI, mais ont exprimé leurs remerciements à ce dernier pour ses conseils, son assistance technique et les entretiens tenus avec ses services. Elles ont souligné l'importance du renforcement de l'assistance technique du FMI et demandé à bénéficier des services à plein temps d'un représentant résident. Si les données communiquées au FMI permettent en général à celui-ci d'exercer ses fonctions de surveillance, les déficiences des statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques et de balance des paiements entravent le suivi de l'évolution économique. Le Burundi applique des restrictions de change qui sont soumises à l'approbation du FMI aux termes de l'article VIII de ses Statuts, laquelle n'est pas recommandée par les services de l'institution. Le Burundi a consenti à la publication du rapport des services du FMI et de la documentation du programme. Un document traitant de questions économiques générales accompagne le présent rapport.

	Page
Résumé analytique	4
I. Introduction.....	5
II. Évolution récente de l'économie et résultats obtenus dans le cadre du programme	5
III. Compte rendu des entretiens.....	9
A. Leçons et défis à moyen terme.....	9
B. Le programme macroéconomique pour 2006.....	11
Politique et réformes budgétaires.....	12
Politique monétaire	14
Régime des changes, politique commerciale et dette extérieure	14
Financement du programme	16
Réformes structurelles	16
Statistiques nationales et assistance technique	18
C. Perspectives à moyen terme et analyse de viabilité de la dette.....	18
IV. Suivi du programme, sauvegardes et risques.....	20
V. Évaluation par les services du FMI.....	20
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004-10.....	24
2. Opérations de l'administration centrale, 2004-10.....	25
3. Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2004-06	27
4. Balance des paiements, 2004-10.....	28
5. Besoins et sources de financement extérieur, 2004-06	39
6. Dette publique extérieure, arriérés et service de la dette inscrit à l'échéancier, 2004-07.....	30
7. Progrès dans l'exécution des conditions de passage au pont d'achèvement de l'initiative PPTE	31
8. Balance des paiements, scénario à moyen terme et analyse de sensibilité, 2004-26...32	32
9. Hypothèses macroéconomiques à long terme, 2004-26.....	34
10. Calendrier des décaissements et revues au titre de la FRPC, 2004-07	36
11. Indicateurs des crédits du FMI, 2004-10	37
Encadrés	
1. Apurement des arriérés intérieurs	12
2. Conditionnalité structurelle.....	17

Table de matières

Page

Appendices

I.	Lettre d'intention	38
	Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières pour 2006...40	
	Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	61
II.	Relations avec le FMI.....	700
III.	Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	744
IV.	Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement	79
V.	Questions d'ordre statistique.....	800
VI.	Cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu	833
VII.	Objectifs du Millénaire pour le développement.....	98

Résumé analytique

- **Le processus de paix lancé en août 2000 par l'Accord d'Arusha et la transition politique qui a suivi ont abouti à l'installation d'un gouvernement démocratiquement élu en août 2005.** Le nouveau climat politique offre au Burundi l'occasion d'assurer la stabilité macroéconomique et de relancer les réformes structurelles pour poser les jalons d'une reprise durable. Le nouveau gouvernement a redoublé d'effort pour résoudre le conflit avec le groupe de rebelles restant et met l'accent sur la bonne gouvernance et le renforcement des services sociaux. L'amélioration des conditions de sécurité et le rythme soutenu des réformes laissent attendre une évolution favorable des perspectives macroéconomiques à moyen terme.
- **Les entretiens tenus dans le cadre des consultations au titre de l'article IV ont été centrés sur les leçons du long conflit social et sur les défis à venir, notamment sur les obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les efforts à accomplir pour les atteindre.** Les principaux défis adressés pays sont de placer l'économie sur la voie d'une croissance plus rapide et d'accroître les dépenses affectées aux secteurs sociaux et à l'infrastructure. Il importera par ailleurs de renforcer la gestion des finances publiques et de créer un environnement économique propice à l'activité du secteur privé.
- **En 2005, l'évolution macroéconomique a été dans l'ensemble conforme au programme, quoique la croissance (de l'ordre de 1 %) ait été plus faible.** Le programme est resté sur la voie tracée en 2005, mais les réformes structurelles, en particulier les privatisations et la réforme de la filière du café, ont accusé un retard, par suite de la transition politique. Des progrès ont été réalisés sur le front de la gouvernance, mais les capacités administratives des nouvelles institutions doivent être renforcées.
- **Le programme prévoit des réformes budgétaires vigoureuses.** L'introduction de titres du Trésor devrait améliorer davantage la gestion des liquidités, et le contrôle du secteur financier est actuellement renforcé. Un programme de privatisation, notamment dans le secteur du café, devrait démarrer en 2006. Le régime de flottement administré a bien servi le Burundi jusqu'à présent et il ne lui reste qu'un petit pas à franchir pour pouvoir accepter les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI.
- **La mise en œuvre du programme pourrait contribuer à faire de 2006 l'année charnière du redressement économique du Burundi.** Sont prévus pour 2006 une reprise de la croissance réelle, qui devrait atteindre 6 %, et une nouvelle baisse de l'inflation. Les risques qui pèsent sur le programme sont notamment l'insécurité régionale, le caractère encore fragile de la paix dans le pays et l'immaturation des institutions démocratiques. Cependant, devant la solidité du programme et la volonté de réforme dont font preuve les autorités, les services du FMI recommandent la conclusion des troisième et quatrième revues dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et appuient la demande de dérogation du Burundi à deux critères de réalisation, la modification d'un autre critère, la prorogation de l'accord FRPC et une assistance intérimaire additionnelle du FMI au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.

I. INTRODUCTION

1. **Le Burundi sort d'une période de troubles civils qui a commencé par le coup d'état de 1993 contre son premier gouvernement élu et a duré plus de dix ans.** L'accord d'Arusha (août 2000) a lancé un processus de paix qui a abouti à l'installation d'un gouvernement démocratiquement élu en août 2005. Depuis 1993, les conditions au Burundi se sont sensiblement détériorées : le revenu par habitant a baissé de moitié environ (se situant à environ 110 dollars EU en 2005); le pourcentage des habitants vivant au-dessous du seuil de pauvreté a presque doublé, atteignant 58 % en 2001; l'accès à l'eau potable et aux services de santé s'est dégradé et la prévalence du VIH/SIDA a augmenté. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés dans des camps en Tanzanie sont au nombre d'environ 300.000 (contre un million au plus fort des combats) et on compte 500.000 orphelins. Le Burundi est neuvième parmi les pays les moins développés du monde¹.

2. **En ce qui concerne la situation politique et sécuritaire, des progrès importants propres à jeter les bases d'une reprise durable ont été réalisés.** Dès le début, le nouveau gouvernement a fait des efforts intenses pour résoudre le conflit avec le groupe de rebelles restant, le FNL, et a mis l'accent sur la bonne gouvernance et l'amélioration des services sociaux. À la fin de 2005, le Conseil de sécurité des Nations Unies a prolongé l'Opération des Nations Unies au Burundi jusqu'à juillet 2006, mais envisage un retrait progressif des troupes de maintien de la paix sur la période allant jusqu'à la fin de 2006. La démobilisation militaire, appuyée par la Banque mondiale dans le cadre de son Programme multinational de démobilisation et de réintégration (MDRP), a bien avancé en 2005. Près de 20.000 soldats ont été démobilisés après l'intégration des mouvements rebelles dans les forces armées et la nouvelle force de police nationale. Les pourparlers de paix avec le FNL, facilités par les partenaires du Burundi au processus de paix, ont été amorcés en Tanzanie au début de juin 2006.

3. L'évolution récente de l'économie et les résultats obtenus dans le cadre du programme sont examinés à la section II. Les entretiens relevant des consultations au titre de l'article IX ont été centrés sur les leçons des dix dernières années et les défis auxquels le Burundi est confronté dans le moyen terme, notamment les obstacles à la réalisation des OMD (voir la section IIIA) et les efforts à réaliser pour les atteindre. Le compte-rendu des entretiens sur le programme pour 2006 et les perspectives à moyen terme est donné aux sections IIIB et IIIC, respectivement. Le suivi du programme, les mesures de sauvegarde et les risques sont traités à la section IV, et l'évaluation par les services du FMI est présentée à la section V.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

4. **En 2005, l'évolution macroéconomique a été dans l'ensemble conforme aux prévisions du programme, quoique la croissance (de l'ordre de 1 %) ait été plus faible,**

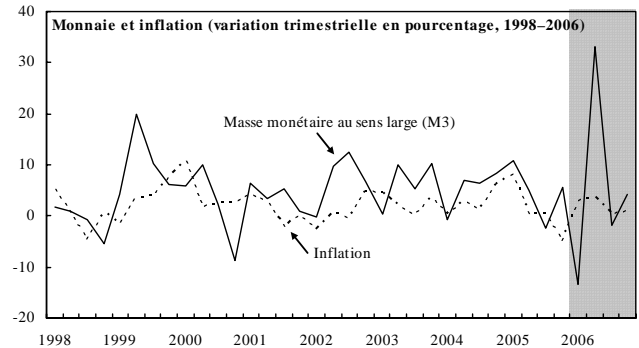
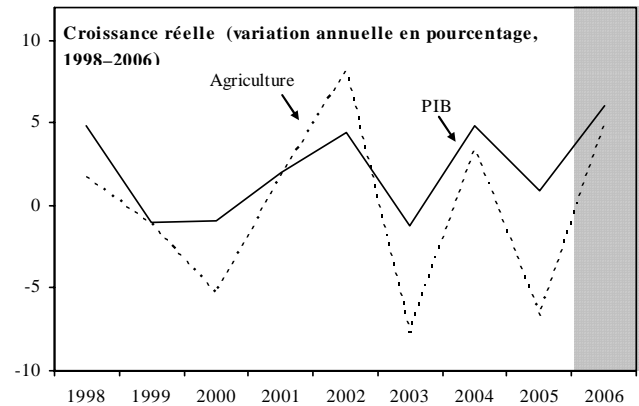
¹ PNUD, Indice du développement humain de 2005.

en grande partie sous l'effet d'une récolte de café peu abondante et de l'aggravation de la sécheresse dans le nord (tableau 1). L'inflation de fin de période a sensiblement baissé au second semestre de 2005, se situant à environ 1 % à la fin de l'année, niveau bien inférieur à l'objectif du programme. Ce résultat tient à un resserrement de la politique monétaire et à un revirement de la confiance du public, dont témoigne une appréciation nominale de la monnaie. Les résultats budgétaires ont été bien meilleurs que prévu car les recettes ont largement dépassé les attentes. En conséquence, le déficit primaire a été ramené à un niveau représentant environ la moitié de l'objectif visé.

5. **Cependant, le déficit extérieur courant (dons inclus) s'est aggravé, en raison d'une baisse des exportations de café et d'une hausse des importations, en particulier de produits pétroliers.** Face à l'aggravation de la sécheresse dans des régions du nord du pays au début de 2006, il a été nécessaire de prendre des mesures d'urgence pour nourrir les victimes de ce fléau, avec l'aide des organismes d'aide internationaux. Au printemps, toutefois, la sécheresse semblait être vaincue et une récolte plus normale est attendue pour le mi-2006.

6. **Le programme est resté sur la voie tracée en 2005, quoique les réformes structurelles, en particulier les privatisations et les réformes du secteur du café, aient pris du retard pendant la transition politique.** Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin et fin décembre 2005 ont été respectés, en dehors d'une accumulation temporaire d'arriérés extérieurs à la fin de 2005 (appendice I, tableau 1). Le critère de réalisation structurel concernant la mise en place d'un système informatisé de gestion financière (SIGEFI) au Ministère des finances n'a pas été observé, et trois repères structurels n'ont pas été respectés non plus, mais les mesures relevant des critères de réalisation et deux repères étaient en place au début de 2006 (appendice I, tableau 2).

7. **Les résultats budgétaires ont été satisfaisants en 2005** (MPEF, paragraphes 6-9). Les recettes sont restées dynamiques et ont atteint 20 % du PIB, niveau sensiblement supérieur à



Burundi -- Opérations de l'administration centrale, 2004-05 (En pourcentage du PIB)			
	2004 Chiffres effectifs	2005	
		Prog. rév. Rapport du FMI 05/322	Chiffres prél.
Recettes	20.1	18.2	20.0
Recettes fiscales	18.3	16.6	18.5
Recettes non fiscales	1.8	1.6	1.5
Dépenses et prêts nets	39.8	39.1	36.8
dont : dépenses courantes	22.3	22.3	23.3
Solde global (base engagements)	-19.7	-20.9	-16.8
(après dons)	-4.9	-0.2	-6.3
dont : solde primaire	-3.5	-3.5	-1.7
Variation des arriérés (réduction -)	-8.0	-4.3	-1.3
Solde global (base caisse)	-27.7	-25.2	-18.1
Financement (identifié)	27.9	25.2	19.3
dont :			
Extérieur	19.9	27.3	17.9
Intérieur	9.1	-2.4	1.2

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

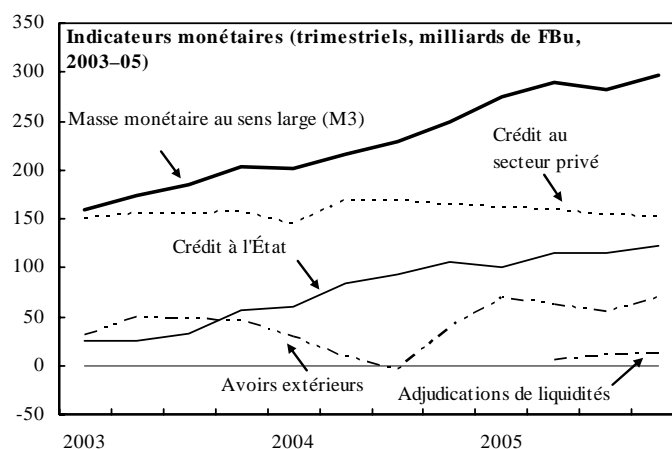
l'objectif du programme, essentiellement grâce aux réformes administratives. Les dépenses ont dépassé les prévisions mais, comme les dépenses financées sur ressources intérieures ont été beaucoup plus faibles, le déficit primaire a été limité à la moitié de l'objectif du programme. Sur la base des engagements, le déficit, après dons, a représenté 6,2 % du PIB, au lieu des 0,2 % recherchés. Ce résultat tient aux retards dans le décaissement de l'aide budgétaire par la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

8. **Le budget pour 2006, adopté à la fin de 2005, prévoit que les recettes tomberont à 18,9% du PIB et que les dépenses atteindront 40,8 % du PIB.** Le budget comporte d'importantes réformes visant à abolir les impôts qui sont sources de distorsions, à abaisser les droits de douane, à élargir la base d'imposition, à éliminer les exonérations discrétionnaires et à renforcer la gestion des dépenses — lesquelles représentent toutes des progrès importants. Cependant, au début de 2006, les prélèvements sur la bière, les boissons non alcoolisées et le sucre, qui avaient servi à financer l'effort de guerre, ont été abolis. Face à la perte de recettes de 1,0 % du PIB qui en a résulté et à la nécessité d'un programme d'apurement des arriérés intérieurs, un rectificatif budgétaire est devenu nécessaire. Un audit externe des arriérés budgétaires intérieurs, financé par la Banque mondiale, a été achevé en décembre 2005. Il confirme que l'encours de ces arriérés représente environ 3 % du PIB. Au début de juin, le Conseil des ministres a approuvé une stratégie visant à éliminer ces arriérés en 2006. Un logiciel de gestion financière (SIGEFI) intérimaire de la chaîne des dépenses mis en place en janvier 2006, utilisé en conjonction avec le nouveau système comptable institué en 2005, devrait sensiblement améliorer la gestion des dépenses.

9. **La banque centrale (BRB) a resserré la politique monétaire en 2005 et accru les ventes de devises pour avoir une plus grande maîtrise de la monnaie centrale (MPEF, paragraphe 10).** Les adjudications hebdomadaires de liquidité instituées à la mi-avril 2005 ont permis à la BRB de stériliser en partie l'impact de l'accumulation de réserves de change, mais l'expansion de la masse monétaire au sens large a dépassé la croissance du PIB nominal car il y a eu remonétisation de l'économie sous l'effet du revirement de la confiance du public. Les réserves de change se sont sensiblement accrues. Le crédit à l'économie a diminué de 9 %, du fait de la transition politique, de la situation sécuritaire et de l'encours des arriérés budgétaires. Le crédit à l'État a augmenté de 9 % de la masse monétaire au sens

	2004		2005	
	Chiffres effectifs	Prog. rév. Rapport du FMI 05/322	Prog. rév. Rapport du FMI 05/322	Chiffres préél.
Croissance de M3	22.3	19.7
Croissance de M2	16.7	17.4	17.4	26.5
Crédit à l'économie	4.9	14.2	14.2	-8.9
Monnaie centrale	37.2	-1.1	-1.1	32.7
Avoirs extérieurs nets de la Banque centrale (millions de \$ EU)	18.7	43.4	43.4	40.5
Multiplicateur monétaire (M2/monnaie centrale)	2.7	3.2	3.2	2.6
Multiplicateur monétaire (M3/monnaie centrale)	3.3	3.0
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	3.6	3.7	3.7	3.4
Vitesse de circulation (PIB/M3; fin de période)	2.9	2.9
Taux de change (francs burundais pour 1 DTS)	1,586	1,650	1,650	1,446
Taux de change (francs burundais pour 1 dollar EU)	1,110	1,100	1,100	998

Sources : Banque centrale de la République du Burundi (BRB) et estimations et projections des services du FMI.



large en début de période, au lieu de baisser, comme prévu, de 10,5 %, résultat entièrement dû à un retard dans le décaissement de l'aide budgétaire inscrite au programme. À la fin de 2005 et au début de 2006, la BRB a relevé le coefficient de réserves obligatoires. Le coût de l'intermédiation financière a été réduit par suite de l'élimination de la taxe de 7 % sur les transactions bancaires. La BRB a en outre fait l'objet d'un deuxième audit externe annuel et mis en place le Comité d'audit des administrateurs indépendants.

10. **La situation du système bancaire, qui reste segmenté et insuffisamment développé, est préoccupante.** Les créances improductives représentaient 19 % des actifs en 2005, résultat dû en grande partie aux arriérés de l'État envers le secteur privé. Quatre petites banques sont en difficulté.

11. **Le déficit extérieur courant (dons inclus), s'est aggravé en 2005, atteignant 10,5 % du PIB, sous l'effet d'une baisse des exportations par rapport aux prévisions, due à une récolte de café très peu abondante, et d'une hausse des importations.**

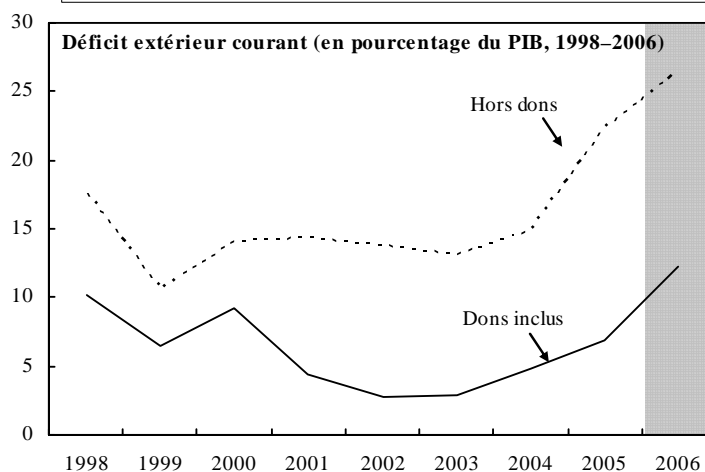
Cependant, les réserves officielles brutes ont augmenté pour atteindre 2.9 mois des importations de 2006 en raison d'un accroissement des apports d'aide au titre de projets et de l'aide humanitaire. Grâce à une transition politique réussie et à l'amélioration des adjudications de devises de la BRB, le franc burundais, qui était à la baisse, s'est apprécié de 10% par rapport au dollar EU en 2005 et s'est stabilisé au début de 2006. L'écart entre les taux officiel et parallèle a continué à diminuer et était d'environ 2 % à fin 2005. En termes effectifs réels, le franc burundais s'est apprécié de 9,2 % en 2005.

12. **Le Burundi a progressé vers l'obtention d'un allègement de sa dette.**

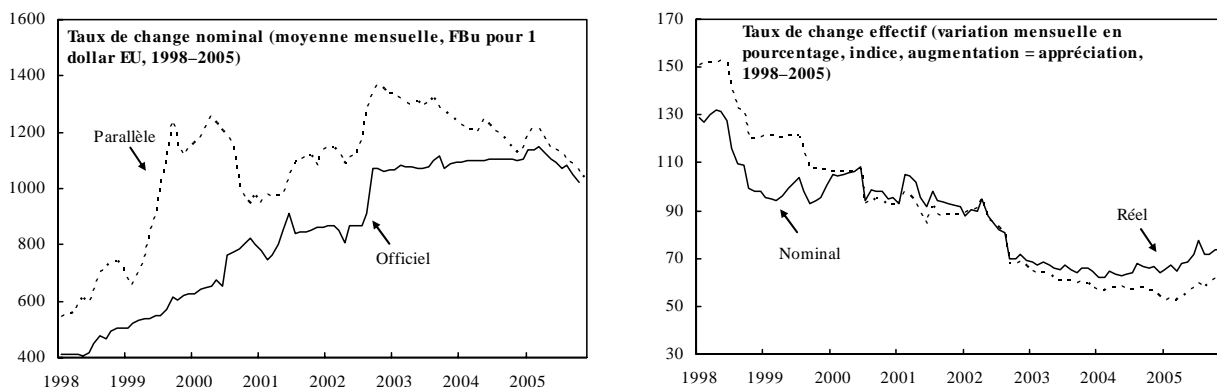
Il est parvenu au point de décision de l'initiative renforcée en faveur des PPTE en août 2005 et a bénéficié d'un allègement total de 7,4 millions de dollars EU en 2005. Le service de la dette inscrit à l'échéancier, après allègement classique par les créanciers du Club de Paris en 2003 et allègement au titre de l'initiative PPTE, est tombé d'environ 110 % des exportations en 2004 à 33,5 % en 2005. Le Burundi n'a pas encore obtenu un allègement

Burundi -- Balance des paiements, 2004-05 1/			
(En pourcentage du PIB)			
	2004	2005	
	Chiffres	Prog. rév.	Chiffres
		Rapport du	prél.
		FMI 05/322	
Compte des transactions courantes	-8.1	-7.1	-10.5
(hors transferts officiels)	-25.5	-28.9	-34.3
Balance commerciale	-15.2	-16.7	-22.7
Exportations, f.à.b.	7.2	8.6	7.1
<i>dont</i> : café	4.4	6.1	5.1
Importations, f.à.b.	-22.4	-25.4	-29.9
<i>dont</i> : produits pétroliers	-4.0	-5.0	-4.8
Compte de capital	7.2	5.4	3.3
Compte d'opérations financières	1.0	1.7	8.3
Investissements directs	1.5	0.2	1.9
Prêts officiels à moyen et long terme (net)	1.7	3.5	4.7

Sources : autorités burundaises et estimations des services du FMI.
1/ Données mises en conformité avec la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements.



de la part de ses créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. Les arriérés accumulés par inadvertance envers le Fonds de l'OPEP à la fin de 2005 ont été réglés au début de 2006.



13. **Les réformes structurelles ont été inégales en 2005.** Les progrès sont restés importants dans le secteur monétaire et dans le domaine du régime des changes et de l'administration des finances publiques, mais la réforme du secteur du café s'est ralentie au second semestre et le programme de privatisation n'a pas été lancé car les autorités avaient besoin d'un délai plus long pour assurer le pilotage de la stratégie de réforme (MPEF, paragraphes 11-12). Une capacité administrative limitée et des retards dans l'obtention d'une assistance technique ont eux aussi contribué à ces deux résultats. À la fin de 2005, la Cour des comptes a publié son premier rapport d'audit des comptes publics pour 2004.

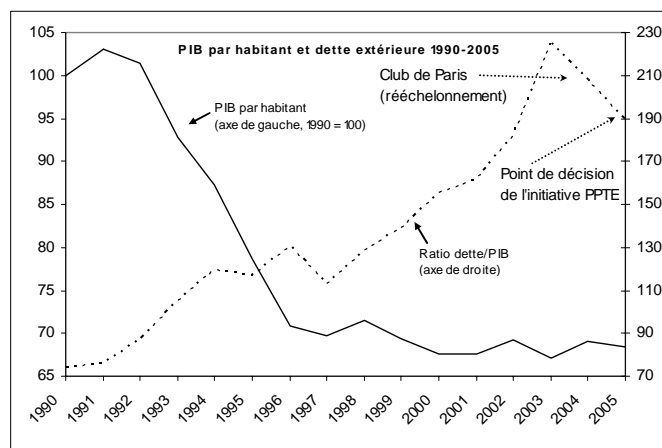
III. COMPTE RENDU DES ENTRETIENS

14. **Les entretiens relevant des consultations au titre de l'article IV ont été centrés sur les leçons des dix années écoulées et les défis à venir, en particulier sur la réalisation des OMD.** Les nouvelles autorités n'étaient pas en mesure de s'exprimer sur l'efficacité de la surveillance passée du FMI, mais ont adressé à ce dernier leurs remerciements pour ses conseils et son assistance technique, ainsi que pour la franchise caractérisant les entretiens tenus avec ses services. Elles ont souligné l'importance d'un renforcement de l'assistance technique du FMI et ont demandé à bénéficier des services à plein temps d'un représentant résident. Les entretiens de politique économique pour 2006 ont été centrés sur la stabilisation macroéconomique et la création d'un environnement économique propice à l'activité du secteur privé. Ces objectifs ne sauraient être atteints sans la conduite d'une politique budgétaire et monétaire prudente et l'intensification des réformes structurelles. Les autorités devront améliorer la gouvernance et accroître la transparence tout en gérant les hautes attentes du public en matière de dividendes de la paix.

A. Leçons et défis à moyen terme

15. **Ces dix dernières années de conflits civils ont été très difficiles pour le Burundi, dont l'économie a de plus en plus ressenti les effets de l'essoufflement des réformes structurelles.** Ces effets ont été aggravés par le blocus politique et économique maintenu de

1996 à 1999 par les autres pays de la région après un coup d'État, lequel a provoqué une nette intensification des restrictions, notamment au niveau du commerce et du marché des changes. En conséquence, les distorsions économiques se sont accentuées, la fonction publique s'est affaiblie et les infrastructures se sont détériorées. Au début du nouveau Millénaire, le niveau de vie au Burundi avait fortement baissé et la charge de la dette extérieure n'était plus viable².



16. **L'État a longtemps joué un rôle prédominant dans l'économie burundaise et le secteur privé formel est peu développé.** La médiocrité des résultats des entreprises publiques du secteur productif, aggravée par le faible niveau des prix des produits de base à la fin des années 90, s'est soldée par de grosses pertes financières, des arriérés de paiements extérieurs et intérieurs et la décapitalisation de l'agriculture, secteur essentiel qui emploie une grande majorité de la population. En 2001/02, la décapitalisation du secteur du café avait atteint un degré tel qu'un gros volume de crédit bancaire, sous forme de crédits dirigés accordés par la Banque centrale et garantis par le budget, a été nécessaire pour financer la commercialisation de la campagne. Le budget a absorbé les énormes pertes du secteur du café pendant toute la période 2003–04. Il en a résulté un élargissement des déséquilibres budgétaires, une accumulation de créances improductives et une dégradation du système financier.

17. **Face à ces importants déséquilibres et restrictions administratives, un premier pas a été fait sous la forme de programmes appuyés par le FMI tout d'abord au titre de sa politique d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit (2002–03) et ensuite dans le cadre de la FRPC.** À la fin de 2005, un grand nombre des restrictions appliquées au commerce extérieur, au secteur financier et aux opérations de change avait été éliminé. Le taux maximum des droits d'importation a été ramené de 100 % en 2003 à 30 % en janvier 2005. Dans le budget pour 2006, le tarif simple moyen, qui était de 35,0 % en 2001, a été encore réduit, tombant de 19,2 % à 12,6 %, avec répartition de 99,8 % des taux en quatre tranches tarifaires (5, 10, 15 et 30) et fixation de certains taux à 0 ou 20 %. La taxe de service sur les importations (6 %) a été abolie et un droit de douane de 0,5 % sur la valeur c.a.f. des importations a été institué.

18. **Les défis à venir, tels qu'ils ressortent du CSLP intérimaire et du CSLP complet en cours de finalisation, sont de placer l'économie sur la voie d'une croissance plus rapide, d'accroître les dépenses affectées aux secteurs sociaux et à l'infrastructure et**

² Pour de plus amples détails, voir "Economic Stability and Growth Prospects: Evidence from Burundi: 1965–2005" et "A Decade of Stalled Structural Reforms" dans le document consacré aux questions générales.

d'atteindre les OMD. Le nouveau climat politique offre au pays l'occasion d'assurer la stabilité macroéconomique et de relancer les réformes structurelles pour pérenniser la reprise qui se fait jour. Une gestion plus efficace des finances publiques sera elle aussi nécessaire. La stabilité politique et l'amélioration de la sécurité tant au Burundi que dans la région des Grands Lacs seront des conditions essentielles à une reprise économique soutenue. S'il est peu probable que tous les OMD soient atteints d'ici à 2015, le Burundi pourra faire des progrès importants s'il :

- adopte une politique économique davantage axée sur le marché, appuyée par une régulation adéquate et caractérisée par une stratégie de privatisation bien cadencée, en commençant par le secteur café où la privatisation des stations de lavage est envisagée;
- améliore les capacités administratives et la qualité des institutions publiques (en particulier en matière de gestion des finances publiques), y compris la banque centrale, ainsi que le contrôle du secteur financier.
- applique des politiques monétaire et budgétaire prudentes et maîtrise les attentes du public d'importants dividendes de la paix.
- restructure les dépenses publiques, en les réallouant de la sécurité (armée et police), vers les secteurs sociaux, pour répondre aux importants besoins sociaux et pour se rapprocher des OMD.
- améliore les infrastructures et fait des efforts concertés pour améliorer la gouvernance, la transparence et pour créer un climat favorable aux affaires afin d'attirer les investissements privés dont il a tant besoin.
- gère les flux d'aide sans compromettre la stabilité macroéconomique et maximise leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté.

19. **Les autorités ont dans l'ensemble souscrit aux conclusions établies sur les leçons des dix années écoulées et sur les défis à venir.** Elles ont par ailleurs exprimé leur détermination à étendre les bienfaits de la reprise économique aux segments les plus pauvres de la population et à améliorer les services sociaux de base pour réduire la pauvreté.

B. Le programme macroéconomique pour 2006

20. **En 2006, la croissance du PIB réel devrait reprendre et atteindre 6 % sous l'effet d'un essor soutenu du secteur des services et d'un redressement marqué de la production de café** (MPEF, paragraphe 13). L'inflation devrait baisser davantage et tomber à environ 3 % (moyenne sur la période), en dépit de la répercussion de la hausse des prix du pétrole. Pour contenir les pressions inflationnistes, il faudra davantage renforcer les instruments de politique monétaire de la BRB et limiter le financement bancaire du budget. Par suite de l'apurement des arriérés intérieurs et de la baisse des taux d'intérêt nominaux au début de 2006, une plus grande monétisation de l'économie est attendue. On s'attend à un redressement du crédit bancaire à l'économie, qui viendra renforcer la croissance et l'investissement. Le déficit extérieur courant, transferts officiels inclus, devrait s'aggraver,

sous l'effet d'une forte augmentation des projets financés par l'étranger. Les réserves de change brutes devraient légèrement s'accroître et atteindre l'équivalent d'environ 3,3 mois d'importations de 2007.

Politique et réformes budgétaires

21. **Le programme ménage un espace budgétaire suffisant pour permettre au Burundi de commencer à répondre aux besoins sociaux pressants sans compromettre la stabilité macroéconomique.** La politique budgétaire prévoit un redéploiement de dépenses de sécurité en faveur des services sociaux et des pauvres, le renforcement de la gestion des finances publiques et l'apurement des arriérés intérieurs de l'État (encadré 1). La politique budgétaire vise en outre à étayer l'objectif d'inflation en limitant le recours au financement du système bancaire. Le crédit bancaire à l'État, net des titres publics émis pour l'apurement des arriérés intérieurs (1,9 % du PIB), ne dépasserait pas 1 % environ de la masse monétaire au sens large en début de période³. Une loi de finances rectificative pour 2006 sera promulguée avant fin juin pour tenir compte des changements intervenus depuis l'adoption de la loi de finances initiale (MPEF, paragraphes 14–16 et 19-20). Le déficit primaire devrait être de l'ordre de 9 % du PIB, tandis que le déficit calculé sur la base des engagements (après dons) tomberait au-dessous de ½ % du PIB.

Encadré 1. Apurement des arriérés intérieurs

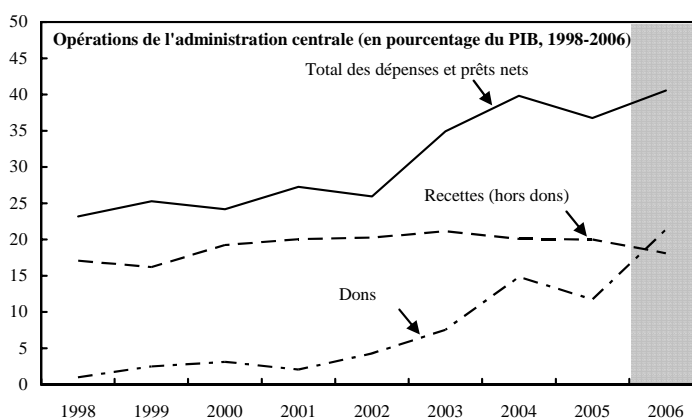
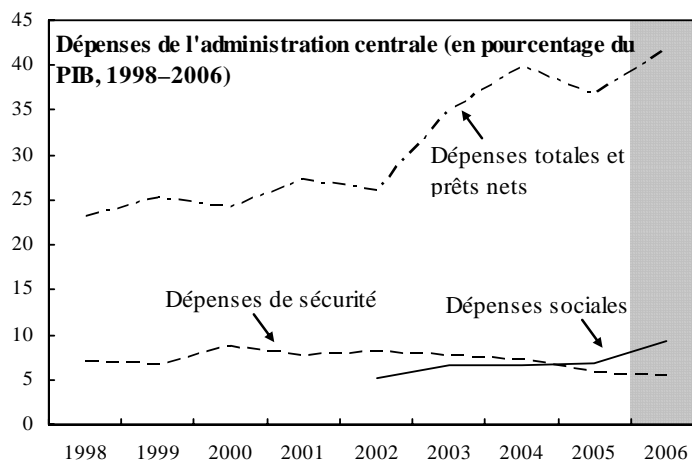
À la fin de 2005, les arriérés budgétaires intérieurs représentaient au total 2,7 % du PIB de 2005 (25,7 milliards de francs burundais). Les arriérés intérieurs du secteur public atteignaient un an auparavant 5 % du PIB, niveau vérifié par un auditeur externe. En 2005, un montant de 3,8 milliards de francs burundais au titre des arriérés du budget proprement dit a été apuré; les arriérés des entreprises publiques (6 milliards de francs burundais) et les dettes croisées de celles-ci et du secteur pétrolier feront l'objet d'un traitement particulier. Les arriérés intérieurs envers le public ont donné lieu dans une large mesure aux actifs improductifs du système bancaire.

Le 26 mai 2006, le Conseil des ministres a approuvé une stratégie d'apurement des arriérés, dont la mise en œuvre est fixée à mi-2006. Toutes les personnes, physiques ou morales, envers lesquelles l'État a des arriérés ne dépassant pas 100 millions de francs burundais recevront un montant forfaitaire contre la signature d'un bon pour quittance (les montants à verser sont estimés au total à 7,4 milliards de francs burundais). Les créanciers envers lesquels l'État a des arriérés dépassant 100 milliards de francs burundais recevront un certificat de reconnaissance de dette (18,3 milliards de francs burundais). Ces certificats pourront être échangés contre des obligations du Trésor à échéance de 3 à 5 ans et être utilisées dans le programme de privatisation. Le lancement des appels d'offres est fixé dans les deux cas à septembre/octobre 2006.

22. **Un solide train de mesures visant à renforcer la gestion des recettes est mis en œuvre au cours de l'année 2006** (MPEF, paragraphe 18). Néanmoins, les recettes globales diminueront de 1 point de PIB et tomberont à 19 % avec l'abolition des prélèvements finançant l'effort de guerre. Le gouvernement s'emploie à moderniser et améliorer la gestion des recettes, y compris des recettes douanières, avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale.

³ On suppose que les titres publics émis à la mi-2006 pour le règlement des arriérés intérieurs finiront entre les mains des établissements bancaires.

23. **Les projections pour 2006 reposent sur une augmentation sensible des dépenses, qui atteindraient environ 41,8 % du PIB; cette hausse suivrait essentiellement celle des dépenses sociales en faveur des pauvres** (tableau 2). L'augmentation est rendue en partie possible par un allègement de la dette extérieure au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. La masse salariale passera à près de 10 % du PIB par suite du recrutement de nouveaux enseignants⁴ et d'une augmentation de salaires fort nécessaire⁵. Les dépenses au titre de la sécurité (armée et police nationale) seront ramenées de 37 % des dépenses primaires en 2005 à 30 %, par suite de la démobilisation des soldats, financée par le MDRP. Le programme prévoit des dépenses, d'un montant équivalent à 1,2 % du PIB, au titre de l'aide



alimentaire et des secours d'urgence aux populations victimes de la sécheresse, et du remboursement des petits déposants d'une banque en faillite.

24. **Le pays procède actuellement, en partant de très bas, au renforcement de la gestion des finances publiques, avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale (MPEF, paragraphe 17)⁶.** L'application des plans d'action figurant au programme

⁴ Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a doublé depuis l'abolition, en septembre 2005, des droits de scolarité, et les capacités (installations et enseignants) ont été dépassées. La Banque mondiale élabore actuellement un projet pour le secteur de l'éducation (40 millions de dollars EU) avec la coopération de bailleurs de fonds bilatéraux pour aider à la réhabilitation du système éducatif. Le 1er mai 2006, les soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans sont devenus gratuits.

⁵ L'augmentation de 15 % du salaire de base à compter du 1er juillet 2006 est la première depuis la hausse de 10% accordée en juillet 2001. Sur les cinq années écoulées depuis la dernière augmentation générale des salaires, les prix à la consommation ont progressé d'environ 35 %.

⁶ Voir "Public Expenditure Management Reform in Burundi" dans le document d'accompagnement sur les questions générales pour de plus amples détails sur l'état de la gestion des dépenses publiques.

renforcera la passation des marchés publics et la gestion des effectifs de l'État. La masse salariale sera incorporée dans le SIGEFI à la fin de 2006.

Politique monétaire

25. **La politique monétaire est essentielle à la réalisation de l'objectif d'inflation du programme; c'est la monnaie centrale qui sert d'ancrage nominal** (MPEF, paragraphes 21–22). La banque centrale aura recours à un dosage judicieux d'instruments monétaires, principalement à des ventes de devises et des adjudications de liquidités, pour maîtriser la liquidité et introduira des bons du Trésor avant septembre 2006 pour renforcer davantage la gestion des liquidités. La vitesse de circulation de la monnaie au sens large devrait continuer à diminuer, par suite d'un approfondissement du marché financier sous l'effet des réformes du secteur financier et du marché des changes (tableau 3). Le taux d'expansion de la monnaie centrale baissera sensiblement et tombera à 10 %, dans la perspective d'une hausse du multiplicateur monétaire et d'une reprise du crédit des banques commerciales au secteur privé (la hausse escomptée est de 24 %). Si elle se poursuit, la bonne tenue des ventes de devises par la BRB risque d'exercer des pressions à la hausse sur le taux de change nominal, étant donné le niveau des entrées d'aide extérieure, mais, tout bien considéré, cela serait préférable à l'éviction de l'investissement privé.

26. **Les autorités ont reconnu qu'il était urgent de renforcer le contrôle du secteur financier et de remédier aux déficiences des opérations internes de la BRB, et le programme comporte une mesure préalable dans ce domaine.** Au début de 2006, une mission d'assistance technique du FMI a examiné des mesures visant à renforcer la politique monétaire, le contrôle des banques et les opérations internes de la BRB. Un conseiller résident du FMI aide les autorités dans leurs travaux sur les réformes de la politique monétaire et les opérations de la banque centrale. Une loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été élaborée⁷ (MPEF, paragraphe 28) avec l'assistance technique du FMI, et la loi sur la banque centrale sera révisée pour faire de la BRB une institution indépendante (MPEF, paragraphe 33).

Régime des changes, politique commerciale et dette extérieure

27. **Les services du FMI et les autorités ont convenu que la libéralisation du régime des changes a été bénéfique à l'économie et que le régime de flottage administré a été utile au Burundi jusqu'à présent.** L'abolition des restrictions et distorsions administratives a quasiment éliminé l'écart entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle, ce qui représente un gros progrès dans la réduction de la segmentation du marché des changes. Les autorités comptent s'employer à intégrer et approfondir davantage le marché des changes avec l'assistance technique du FMI (MPEF, paragraphe 22). La BRB a l'intention de continuer à limiter ses interventions sur le marché des changes à celles nécessaires pour

⁷ L'absence de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux crée des difficultés croissantes aux banques burundaises dans leurs relations avec leurs correspondants à l'étranger.

atteindre ses objectifs en matière de réserves internationales, dans le respect de l'ancrage nominal (monnaie centrale), et pour restreindre la volatilité des taux de change à court terme. En matière de compétitivité extérieure, les services du FMI ont noté qu'en dépit de la récente appréciation de la monnaie, le taux de change effectif réel est resté bien inférieur (d'environ 30 %) à son niveau de 2000. Ils ont jugé dans l'ensemble adéquate la compétitivité extérieure, comme en témoigne le redressement des exportations. En outre, ils ont souligné, et les autorités en ont convenu avec eux, que les principaux obstacles à la compétitivité extérieure sont de nature structurelle et que le meilleur moyen de s'y attaquer est de procéder à des réformes structurelles propres à améliorer le climat des affaires et à promouvoir la privatisation. Les gains de productivité découlant de ces réformes aideraient à atténuer l'impact négatif possible d'un afflux d'aide sur la compétitivité extérieure; en effet, une partie de ces concours servirait à financer des réformes ayant pour effet de rehausser la productivité.

28. **Au début de 2006, une mission d'assistance technique du FMI a constaté que les restrictions de change encore appliquées aux transactions internationales courantes étaient peu nombreuses et a estimé qu'il ne restait au Burundi qu'un petit pas à franchir pour être en mesure d'accepter les obligations découlant de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI.** Les autorités ont souscrit à l'évaluation des services du FMI et fait part de leur intention d'accepter ces obligations. Le Burundi a aboli les limites de change appliquées aux opérations invisibles en mai 2006 et devrait éliminer sous peu une restriction sous forme d'autorisation préalable à obtenir pour certaines transactions et deux pratiques de taux de change multiples encore en vigueur. Les restrictions de change et les pratiques de taux de change multiples sont soumises à l'approbation du FMI aux termes de l'article VIII (appendice II, section VIII).

29. **Les services du FMI ont souligné que la libéralisation de la politique commerciale permettrait au Burundi de tirer profit de la mondialisation.** À ce sujet, la récente réduction sensible des droits d'importation et des obstacles non tarifaires est une initiative encourageante. Les autorités ont reconnu qu'un effort soutenu s'impose pour intégrer le Burundi au continent africain et au reste du monde. Elles comptent, avec le concours de la Banque mondiale, améliorer le climat des affaires pour attirer les investissements privés, intérieurs et extérieurs, et créer un guichet unique pour la délivrance des licences d'exploitation. Les services du FMI ont salué l'intention du Burundi d'adhérer à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et d'adopter son tarif extérieur commun (taux de 0,10 et 25 %, avec un taux moyen correspondant à celui du régime tarifaire actuel du Burundi).

30. **Les autorités ont cherché à obtenir des créanciers non membres du Club de Paris un allègement de la dette comparable à celui que prévoit l'accord avec le Club de Paris.** Elles ont également cherché à recevoir des donateurs une assistance technique intensifiée en matière de gestion de la dette, domaine dans lequel les progrès ont été lents. Plusieurs créanciers multilatéraux ont confirmé leur participation à l'initiative renforcée en faveur des PPTE. Au point d'achèvement (que le pays pourrait atteindre à la mi-2007), le service de la dette extérieure représenterait 11,1 % des exportations, contre 109 % en 2004.

Dans le cadre de l'allégement additionnel de la dette au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), le FMI accordera d'emblée un allégement de 26,4 millions (39,5 millions de dollars EU) du stock de la dette que le Burundi avait envers lui à la fin de 2004⁸. Les autorités ont demandé au FMI le décaissement d'une aide intérimaire additionnelle au titre de l'Initiative PPTE d'un montant de 86.500 DTS pour les échéances de la période allant du 28 juillet 2006 au 27 juillet 2007⁹.

Financement du programme

31. **Le programme pour 2006 est financé dans sa totalité** (tableaux 4, 5 et 6; MPEF, paragraphe 31). Il est fortement tributaire des dons budgétaires de l'étranger (12 % du PIB, non compris l'allégement intérimaire au titre de l'initiative PPTE). Ces dernières années, les retards dans le décaissement de l'aide extérieure au titre du programme se sont traduits par des tensions sur le cadre macroéconomique, notamment le financement bancaire. Les autorités ont créé un comité chargé de resserrer le dialogue avec les donateurs.

Réformes structurelles

32. **Les autorités ont convenu que le programme pour 2006 doit relancer les activités de privatisation, en particulier dans la filière café** (MPEF, paragraphes 23–26, et encadré 2). Leur stratégie, appuyée par la Banque mondiale, est de procéder par étape. L'effort initial portera sur les actifs de taille restreinte, comme les stations de lavage du café. L'exécution de la stratégie de réforme de la filière café jouera un rôle essentiel dans le combat contre la pauvreté au Burundi et sera particulièrement importante pour environ 800.000 petits producteurs, ainsi que pour les résultats à l'exportation (les exportations de café représentaient environ deux tiers des exportations totales entre 2004 et 2006). Les autorités ont mis en place des structures pour gérer les réformes et pour réduire au minimum les risques financiers des producteurs et de l'État durant la période de transition. Une stratégie de vente des stations de lavage sera établie avant septembre 2006 sur la base d'une étude technique financée par la Banque mondiale. Les réformes seront poursuivies pour permettre aux producteurs d'exercer librement leurs activités de manière à faire jouer la concurrence à tous les niveaux de la filière café et à attirer les investissements et les financements privés dont le pays a tant besoin. Les autorités veilleront à ce que les réglementations de l'Office de commercialisation du café (OCIBU) ne fassent pas obstacle à l'investissement.

⁸ À titre transitoire, l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE à la date d'arrivée présumée du pays au point d'achèvement (mi-2007), et après cette date, est exprimé en termes de flux, mais sera présenté sous la forme d'une opération sur stock, ainsi que l'allégement au titre de l'IADM, dans le rapport pour la cinquième revue au titre de la FRPC, fixée à décembre 2006.

⁹ Équivalant à 50,5 % des obligations au titre des intérêts envers le Compte de fiducie de la FRPC arrivant à échéance entre le 28 juillet 2006 et le 31 décembre 2006, et à 57,4 % des obligations arrivant à échéance entre le 1er janvier 2007 et le 27 juillet 2007.

Encadré 2. Conditionnalité structurelle

Champ de la conditionnalité structurelle dans les programmes FRPC

Pour 2005, les objectifs de la conditionnalité structurelle sont les suivants : intensifier la réforme de la filière café, lancer un programme de privatisation, instituer des instruments de politique monétaire plus efficaces et faire progresser davantage les travaux sur la gestion des finances publiques, en particulier procéder à un audit des arriérés intérieurs.

La conditionnalité structurelle dans le programme pour 2006 (appendice i, tableau 4)

Pour 2006, les objectifs de la conditionnalité structurelle sont comme suit : apurer les arriérés intérieurs, renforcer davantage la gestion des finances publiques et libéraliser en particulier le secteur du café, achever la libéralisation du régime des changes, remettre sur pied les statistiques nationales, rendre la banque centrale indépendante et lancer la stratégie de privatisation.

Aspects structurels couverts par les prêts et la conditionnalité de la Banque mondiale

Dans le cadre du projet de don à l'appui de la réforme économique, la Banque mondiale aide le Burundi à établir un plan de privatisation stratégique, à améliorer les finances publiques et les opérations du Trésor et à réformer les secteurs du café, du thé et du coton. Le programme inclut le lancement de la stratégie de privatisation, la poursuite des réformes de la gestion des dépenses, en particulier de la passation des marchés publics, et l'amélioration du climat des affaires.

33. **Des progrès ont été accomplis dans le domaine de la gouvernance et de la transparence** (MPEF, paragraphes 27–28), mais les nouvelles institutions (par exemple la Cour des comptes) manquent d'expérience et il reste beaucoup à faire. Avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, il est actuellement remédié aux déficiences de la gestion des finances publiques. Les autorités se sont activement attaquées aux questions soulevées par le FMI dans son évaluation des sauvegardes de la Banque centrale (MPEF, paragraphe 33).

34. **Le CSLP complet est en cours de finalisation et devrait être prêt à la mi-2006** (MEFP, paragraphe 32)¹⁰. Les autorités ont estimé le coût de l'application du CSLP sur trois ans à 535 millions de dollars EU (67 % du PIB de 2005) et compte mobiliser les fonds nécessaires à son financement à une conférence des donateurs fixée au quatrième trimestre de 2006.

35. **Les autorités ont fait des progrès sensibles mais inégaux dans l'exécution des conditions de passage au point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des PPTE** (tableau 7). Cependant, elles n'ont guère progressé dans l'amélioration de la gestion de la dette et l'établissement de rapports sur la dette extérieure, pour lesquels elles ont demandé à bénéficier d'une assistance technique additionnelle.

¹⁰ Un rapport d'avancement de la préparation du CSLP et une note consultative conjointe ont été soumis au Conseil d'administration le 11 juillet 2005; rapports du FMI no. 05/325 et no. 05/324 du 11/7/05.

Statistiques nationales et assistance technique

36. **Les autorités sont conscientes des graves déficiences que comportent la base statistique nationale ainsi que le cadre opérationnel et juridique de l'office national de la statistique** (MPEF, paragraphes 29–30). Elles ont demandé à bénéficier d'une assistance technique du FMI et d'autres prestataires pour remédier à ces déficiences. Un plan national de développement des statistiques, élaboré avec le concours de la Banque mondiale et d'AFRISTAT, sera mis en œuvre en 2006 avec l'aide de donateurs. La balance des paiements sera mise en conformité avec les recommandations de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* au début de 2006 avec l'assistance technique du FMI.

37. **Les besoins d'assistance technique du Burundi sont énormes** (MPEF, paragraphe 34). Les autorités ont souligné l'importance d'un renforcement de l'assistance technique du FMI lorsqu'elles ont demandé à bénéficier des services à plein temps d'un représentant résident. Elles s'attendent à ce que l'ouverture du nouveau centre régional d'assistance technique (AFRITAC-Centre) du FMI au début de 2007 au Gabon soit d'une grande utilité à cet égard.

C. Perspectives à moyen terme et analyse de viabilité de la dette

38. **La réussite de la transition politique, l'amélioration de la situation sécuritaire et le rythme soutenu des réformes laissent attendre une amélioration des perspectives macroéconomiques à moyen terme** (tableaux 8 et 9). Le profil de croissance sera probablement typique des pays sortant d'un conflit, avec une période initiale de rattrapage du retard¹¹. Le profil d'évolution plus favorable de l'investissement et de la croissance tient au dynamisme des réformes et à des projections plus élevées des apports d'aide. Stimulée par les réformes économiques, par l'entrée dans les secteurs productifs des réfugiés retournés dans le pays et des soldats démobilisés et par la mise en valeur des terrains et autres propriétés situés dans des lieux précédemment dangereux, la croissance économique devrait atteindre 6½–7 % au début de la période considérée (2007–09). Elle se replierait ensuite pour se maintenir au niveau de 6 % sous l'effet des privatisations et de l'amélioration du climat des affaires. D'après les projections, toutefois, ce n'est pas avant 2023 que le PIB par habitant (en dollars courants) atteindra l'équivalent de 1 dollar EU par jour. Le déficit extérieur courant (hors transferts officiels courants) devrait culminer à environ 38 % du PIB en 2007 et baisser peu à peu par la suite pour se situer à 13 % du PIB en 2006, grâce à un redressement de la production et des exportations. À mesure que les effets des privatisations se feront sentir, les investissements bruts, en particulier du secteur privé, augmenteront à

¹¹ La reprise de la croissance et de l'investissement présumée ici est plus forte que celle retenue comme hypothèse dans le document du point de décision de l'initiative renforcée en faveur des PPTE (rapport du FMI no. 05/329, 11/07/2005). Des investissements plus élevés (financés par de plus gros apports d'aide), conjugués à des réformes structurelles soutenues, donneraient lieu à des exportations et à une croissance globale plus dynamiques dans le long terme. Les importations s'accroîtraient elles aussi plus fortement et, en pourcentage du PIB, n'accuseraient qu'un recul modéré à long terme.

moyen terme. L'épargne intérieure cessera d'être fortement négative et commencera à financer les investissements avant 2017.

39. **À partir d'une base faible en 2004, les exportations devraient être à long terme le moteur de la croissance, sous l'effet du redémarrage des secteurs traditionnels et de l'apparition de nouveaux secteurs.** Les entrées de capitaux d'investissement privés auraient pour effet de rehausser la qualité du café burundais, qui devrait de nouveau se négocier avec une prime par rapport aux cours internationaux en 2008. Les investissements privés dans les secteurs non traditionnels tels que l'horticulture, les fruits et légumes frais, les huiles essentielles, le tourisme et les minéraux (or, nickel et tungstène), qui se font déjà jour, devraient sensiblement contribuer à la croissance dans la deuxième décennie de la période considérée, surtout si des liaisons aériennes directes sont établies avec l'Europe et que les problèmes d'approvisionnement en électricité sont résolus. Les réserves de change seraient maintenues à l'équivalent d'un peu plus de quatre mois d'importations de l'année suivante. Le déficit de financement, qui est de 75 à 130 millions de dollars EU pour la période allant jusqu'à fin 2016, commencerait à baisser et se situerait à environ 80 millions de dollars EU en 2025, montant qui pourrait être couvert à compter de 2007 par un allègement de dette additionnel au titre de l'IADM¹².

40. **Deux autres scénarios** montrent ce qui se produirait si la croissance était plus faible, par suite d'un essoufflement des réformes, et si les prix des exportations de café étaient plus élevés. Dans le scénario de faible croissance, à partir de 2007 la croissance du PIB ne serait que de 4 % par an, taux qui se maintiendrait pendant 10 ans avant de retrouver le niveau de référence. Dans ce scénario, la situation financière du pays se dégraderait considérablement et le déficit extérieur courant ainsi que le déficit de financement sont beaucoup plus élevés dans les dernières années. Les investissements seraient à un niveau quelque peu plus bas, et l'épargne intérieure ne se dégagerait qu'à la fin de la période considérée. Le PIB par habitant serait de 25 % plus faible (et de moins de 1 dollar EU par jour) en 2026. Dans le deuxième scénario, on suppose que le prix de vente du café est supérieur de 25 % à son niveau de référence entre 2007 et 2010 et que les investissements dans le secteur du café accélèrent la croissance de ses recettes. Le déficit de financement serait sensiblement réduit au début de la période, et les investissements ainsi que l'épargne intérieure seraient quelque peu plus élevés.

41. **Il ressort d'une mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu, établie conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, que le Burundi est vulnérable aux chocs et reste dans la catégorie des pays à faible revenu surendettés** (appendice VI). Le ratio dette extérieure/exportations, après assistance au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, devrait rester au-dessus du seuil fixé en 2005-13. Les tests de résistance montrent que le Burundi est vulnérable aux aléas (y compris les

¹² À titre transitoire, l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE à la date d'arrivée présumée du pays au point d'achèvement (mi-2007), et après cette date, est exprimé en termes de flux. Il sera présenté sous la forme d'une opération sur stock, ainsi que l'allègement au titre de l'IADM, dans le rapport pour la cinquième revue au titre de la FRPC, fixée à décembre 2006.

emprunts non concessionnels). Il ressort de l'analyse de viabilité de la dette que le Burundi doit faire un effort de réforme vigoureux et soutenu pour encourager la diversification des exportations et favoriser une croissance robuste des exportations et du PIB. Une gestion prudente de la dette sera d'importance, ainsi que le recours à des financements extérieurs très concessionnels.

IV. SUIVI DU PROGRAMME, SAUVEGARDES ET RISQUES

42. **Les mesures préalables à l'achèvement des troisième et quatrième revues visent essentiellement à remédier aux dérapages intervenus dans l'application des réformes structurelles, notamment l'exécution progressive de la réforme de la filière café** (MPEF, paragraphe 35, et appendice I, tableau 4). Pour qu'il soit tenu compte de l'apurement des arriérés intérieurs et de l'introduction d'instruments de titres négociables, le critère de réalisation quantitatif concernant le crédit bancaire à l'État a été remplacé par un critère ayant trait au financement intérieur global. La BRB a commencé à s'attaquer aux problèmes décelés par l'évaluation des sauvegardes achevée en janvier 2006. Les autorités ont demandé une prorogation de neuf mois de l'accord FRPC afin de permettre l'achèvement de la sixième revue (tableaux 10 et 11).

43. **Plusieurs risques pèsent sur le programme :**

- **La sécurité au sein du pays est fragile.** La réhabilitation des institutions et le redressement économique et social s'imposeront pour favoriser la poursuite des progrès. La situation dans la région des Grands Lacs est elle aussi précaire; une détérioration de la situation pourrait avoir de graves conséquences pour le Burundi.
- **Des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles et l'amélioration des services sociaux pourraient ébranler la confiance du public dans l'effort de réforme et de relance.** Des progrès vers une reprise soutenue de l'activité économique qui ait pour effet de réduire la pauvreté ne sauraient être accomplis si des efforts vigoureux ne sont pas déployés sans tarder pour améliorer le climat des affaires et amorcer les privatisations.
- **L'apport en temps opportun d'une aide financière extérieure suffisante est d'une importance critique.** Le programme du Burundi est lourdement tributaire de l'aide budgétaire extérieure. Des retards importants dans le décaissement de l'aide-programme se traduiraient par de graves tensions sur le budget et le cadre macroéconomique.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

44. **Dans une situation post-confliktuelle difficile, le Burundi a fait des progrès louables en 2005 dans la mise en œuvre de son programme FRPC.** Bien que les réformes structurelles aient ralenti dans la seconde moitié de 2005 du fait de la transition politique, tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin juin et fin décembre 2005 ont été observés, à l'exception temporaire d'un seul. En 2005, la croissance a été beaucoup plus faible que

prévu essentiellement par suite des aléas de l'agriculture pluviale. Une forte reprise est attendue pour 2006. L'inflation a été sensiblement réduite en 2005 car la banque centrale a été mieux à même de piloter la politique monétaire et d'intervenir officiellement par une injection de devises sur le marché des changes.

45. **L'aboutissement de la transition politique à la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu et l'amélioration de la sécurité sont encourageants.** Les récents pourparlers de paix avec le dernier groupe de rebelles sont encourageants. L'intégration des anciens mouvements rebelles dans les forces armées et la police s'est bien déroulée, de même que le processus de démobilisation.

46. **Les dix dernières années ont été très difficiles pour le Burundi en raison du long conflit civil et des effets cumulés de l'intensification des restrictions et de l'essoufflement des réformes structurelles.** Les autorités devront mettre en œuvre avec détermination les réformes structurelles pour stimuler l'activité du secteur privé, notamment par le lancement du programme de privatisation et l'amélioration du climat des affaires. En vue d'accroître les dépenses affectés aux secteurs sociaux et à l'agriculture, mesure nécessaire à la réalisation des OMD, le Burundi devra continuer à réduire ses effectifs de sécurité et, partant, ses dépenses de sécurité, par la voie de la démobilisation.

47. **En 2005, le rythme des réformes structurelles a été inégal.** Des progrès solides ont été réalisés dans les secteurs budgétaire et monétaire et dans le domaine des changes, mais des retards sont intervenus dans la mise à exécution des réformes plus profondes des secteurs productifs qui sont essentielles à une reprise soutenue. Il est naturel que des retards se produisent du fait de la transition politique, mais les services du FMI invitent vivement les autorités à aller de l'avant dans leurs opérations de privatisation. Elles doivent poursuivre les efforts qu'elles ont récemment engagés pour renforcer la coordination avec les donateurs de manière à assurer l'apport, en temps opportun, d'une assistance technique en conjonction avec une aide financière.

48. **Les autorités sont à féliciter pour les bons résultats budgétaires obtenus par le Burundi en 2005.** Le dynamisme des recettes, en dépit de la réduction sensible des droits de douane, confirme que les réformes appliquées dans ce domaine ont été adéquates. Cependant, l'abolition des prélèvements servant à financer l'effort de guerre est intervenue au mauvais moment, juste après l'approbation du budget. Les services du FMI encouragent les autorités à évaluer le total des coûts de toutes les initiatives sociales et de veiller à ce qu'il ne dépasse pas le budget. En partant de très bas, les autorités ont amélioré la gestion des dépenses. Ces efforts doivent être poursuivis et étendus au moyen terme avec l'aide des donateurs en vue de renforcer davantage l'exécution du budget, le contrôle financier et la passation des marchés publics. Les services du FMI encouragent les autorités à gérer avec soin les attentes de dividendes de la paix de la part du public.

49. **La BRB a progressé dans le resserrement de la politique monétaire.** L'apurement des arriérés intérieurs et l'introduction de titres du Trésor standardisés et négociables en 2006 accroîtra l'efficacité et la solidité du système financier. Il importe que la BRB donne suite à ses efforts d'intensification du contrôle bancaire. Les services du FMI félicitent la BRB pour

les améliorations apportées à ses opérations internes, en particulier pour sa réponse à l'évaluation des sauvegardes, comme en témoigne son deuxième audit externe annuel. Il lui reste toutefois beaucoup à faire pour moderniser ses activités, notamment pour informatiser ses opérations comptables et améliorer le processus d'audit interne. L'adoption d'une loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et la révision de la loi sur la banque centrale destinée à assurer l'indépendance de la BRB sont d'autres mesures importantes prévues pour 2006.

50. Des progrès louables ont été accomplis dans la libéralisation du régime des changes. Le Burundi applique des restrictions de change soumises à l'approbation du FMI aux termes de l'article VIII de ses Statuts, laquelle n'est pas recommandée par les services de l'institution. Les autorités ont récemment éliminé une restriction de change et comptent abolir sous peu la restriction restante et les pratiques de taux de change multiples. L'intention des autorités d'accepter les obligations découlant de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI en 2006 est un grand pas en avant. Les services du FMI sont en faveur du maintien du régime de flottement dirigé, qui semble bien servir le Burundi. Le Burundi envisageant d'adhérer à la CAE, les services du FMI encouragent les autorités à travailler avec les partenaires de la Communauté pour faire progresser la réforme tarifaire, qui est centrée sur la réduction des taux les plus élevés.

51. Il importe que les autorités poursuivent les négociations pour parvenir à un accord avec les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et les autres créanciers qui n'ont pas encore accordé un allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.

52. Le CSLP complet est en cours de finalisation. Les services du FMI se réjouissent de ce constat, ainsi que des progrès réalisés dans l'exécution des conditions de passage au point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. L'amélioration des conditions sociales du Burundi a été inégale et les réformes en sont encore à un stade peu avancé, mais des progrès notables ont pu être observés. Néanmoins, des obstacles considérables à la réalisation des OMD sont à attendre. Avec l'aide des donateurs, les autorités devront s'attacher tout particulièrement à renforcer la capacité de prestation des services sociaux de l'État.

53. Les services du FMI encouragent les autorités à renforcer le système statistique, qui comporte plusieurs déficiences entravant le suivi de l'évolution économique.

54. Il y a lieu de renforcer les pratiques de bonne gouvernance et de transparence, notamment par des réformes de la gestion des finances publiques et la cessation progressive de l'intervention de l'État dans l'économie.

55. La mise en œuvre du programme pourrait faire de 2006 une année charnière du redressement économique du Burundi. Les autorités devront absolument maintenir le rythme de la libéralisation et des réformes administratives tout en allant de l'avant dans leurs activités de privatisation. La coordination avec les donateurs et un décaissement opportun et

prévisible de l'aide-programme sont importants pour la stabilité macroéconomique et la mise en œuvre du programme.

56. **Les principaux risques pour le programme sont l'insécurité régionale, une paix intérieure encore fragile et l'immaturité des institutions démocratiques.** Les risques pesant sur le programme sont importants, mais, devant la volonté de réforme dont les autorités ont fait preuve et face à la vigueur des mesures de réforme incluses dans le programme, les services du FMI recommandent la conclusion des troisième et quatrième revues du programme FRPC, l'approbation des demandes de dérogation à deux critères de réalisation et de modification d'un autre critère, de prorogation de l'accord FRPC et d'assistance intérimaire additionnelle dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE que les autorités ont adressées au FMI. Les services du FMI appuient la demande de dérogation en raison du caractère temporaire du non-respect des critères et parce que des mesures correctives ont été prises sans tarder. Au sujet de l'octroi d'une assistance intérimaire, des assurances satisfaisantes ont été obtenues des autres créanciers du Burundi.

57. **Les services du FMI saluent l'intention des autorités de rendre publics leur rapport, la lettre d'intention et le MPEF.** Ils recommandent que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu selon un cycle de 24 mois conformément à la Décision n° 12794-(02/76) de juillet 2002, telle qu'elle a été modifiée par la Décision n° 12854-(02/96) du 12 septembre 2002.

Tableau 1. Burundi -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004-10

	2004 Chiffres effectifs	2005		2006	2007	2008	2009	2010
		Prog. rév. Rapport FMI No. 05/322	Chiffres prél.					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national et prix								
Croissance du PIB réel	4.8	5.0	0.9	6.1	6.6	7.1	6.7	6.6
Déflateur du PIB	8.3	15.3	16.6	4.8	3.6	4.3	4.3	4.3
Prix à la consommation (moyenne de la période)	8.0	16.3	13.4	2.5	3.3	4.0	4.0	4.0
Prix à la consommation (fin de période)	11.8	10.3	1.1	8.7	4.0	4.0	4.0	4.0
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	27.5	44.4	19.3	22.5	19.9	12.5	12.8	13.3
Importations, f.à.b (en dollars EU)	16.1	42.2	60.2	31.8	15.6	7.1	7.7	6.1
Volume des exportations	-10.9	17.1	-1.7	22.1	17.1	15.5	12.2	12.5
Volume des importations	3.9	32.1	46.5	26.9	13.5	6.3	6.8	6.0
Termes de l'échange (détérioration -)	28.1	14.5	10.9	-3.3	0.6	-3.3	-0.3	0.7
Taux de change effectif réel (moyenne annuelle; dépréciation -)	-2.8	-1.1	9.6
Administration centrale								
Recettes	8.0	9.9	17.1	5.5	15.7	14.4	14.1	11.3
Total des dépenses et prêts nets (base engagements)	29.6	18.9	8.8	26.2	10.4	9.8	11.8	10.4
Dépenses courantes hors intérêts (hors démobilisation et élections)	9.5	18.2	5.8	51.2	5.4	16.4	15.1	17.5
(Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)								
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	-4.1	12.6	15.7	-1.3
Crédit intérieur	39.5	1.6	0.6	22.9
État	35.5	-10.5	9.0	8.2
Secteur privé	4.7	13.9	-6.7	14.7
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	16.7	17.4	26.5	20.5
Vitesse-revenu (ratio PIB/M2; fin de période)	3.6	3.7	3.4	3.1
Monnaie centrale (taux de croissance sur 12 mois)	37.2	-1.1	32.7	10.5
Taux de refinancement de la banque centrale (%; fin de période)	14.5	14.5	14.5
Taux prêteur des banques commerciales (en %; à moyen terme; moyenne de la période)	19.5	...	19.4
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Administration centrale								
Recettes (hors dons)	20.1	18.2	20.0	19.0	19.9	20.4	20.9	20.9
Total des dépenses et prêts nets	39.8	39.1	36.8	41.8	41.7	41.0	41.2	40.9
Solde du budget primaire (hors projets financés sur ressources extérieures) 3/	-3.5	-3.5	-1.7	-8.9	-6.2	-6.2	-6.2	-6.8
Solde global (base engagements)								
Hors dons	-19.7	-20.9	-16.8	-22.8	-21.9	-20.7	-20.4	-20.0
Dons inclus 1/	-4.9	-0.2	-6.3	-0.4	-1.3	0.0	0.3	0.1
Épargne et investissement 1/								
Solde extérieur courant 2/	-8.1	-7.1	-10.5	-17.5	-16.2	-14.1	-14.6	-15.4
Solde extérieur courant, hors transferts officiels	-25.5	...	-34.3	-37.9	-37.8	-36.5	-35.5	-33.9
Investissement brut	13.3	11.9	10.8	16.1	18.6	20.2	20.6	20.9
Public	10.3	8.6	6.6	9.6	10.6	10.7	10.9	11.0
Privé	3.0	3.3	4.2	6.5	8.0	9.5	9.8	10.0
Épargne intérieure	-12.2	...	-23.5	-21.8	-19.2	-16.3	-14.9	-12.9
Publique	-9.4	...	-10.2	-13.2	-11.2	-9.9	-9.2	-8.3
Privée	-2.8	...	-13.3	-8.6	-8.0	-6.4	-5.7	-4.6
Épargne nationale brute	5.2	4.8	0.3	-1.4	2.4	6.2	6.0	5.6
Publique	-3.4	6.2	-3.4	3.3	0.5	1.3	1.3	1.4
Privée	8.6	-1.5	3.6	-4.7	1.9	4.9	4.7	4.1
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)								
Secteur extérieur								
Solde extérieur courant, dons inclus 1/	-54.0	-56.8	-84.0	-166.8	-169.8	-160.9	-182.2	-209.0
Balance globale des paiements 1/	11.0	0.4	22.2	4.7	-8.0	10.7	12.1	6.2
Réserves officielles brutes (fin de période)	67.2	125.3	112.7	145.0	158.9	174.3	191.3	202.5
Réserves officielles brutes (en mois d'importations de l'année suivante)	2.2	6.4	2.9	3.3	3.4	3.4	3.5	3.6
Ratio du service de la dette (à l'échéancier; en % des exportations; avant allég. PPTE)	109.2	62.2	47.2	46.5	32.8	30.0	29.9	29.0
Ratio du service de la dette (effectif; en % des exportations; après allég. PPTE)	99.8	53.3	33.5	13.4	3.9	3.8	3.6	4.3
Encours de la dette (avant allég. PPTE)	1,384.1	1,533.0	1,426.0	1,457.9	1,471.3	1,468.5	1,456.6	1,441.2
Arriérés de paiements extérieurs	78.7	0.0	52.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
PIB aux prix courants du marché (milliards de francs burundais)	732	885	861	957	1,057	1,180	1,314	1,461

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que le déficit de financement sera couvert par des dons à hauteur de 100 % durant la période 2007-15 et de 50 % par la suite.

2/ Le pays est parvenu au point de décision le 5 août 2005 et devrait atteindre le point d'achèvement à la mi-2007. À titre transitoire, l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE à la date prévue de l'arrivée du pays au point d'achèvement (mi-2007), et après cette date, est exprimé en termes de flux mais sera présenté sous la forme d'une opération sur stock, de même que l'allègement au titre de l'IADM, dans les documents pour la cinquième revue du programme FRPC, fixée à décembre 2006.

Tableau 2. Burundi -- Opérations de l'administration centrale, 2004-10

	2004	2005		2006		2007	2008	2009	2010	
		Prog. rév. Rapport FMI No. 05/322	Chiffres prél.	Budget initial	Prog. Budg. rév.					Projections
(Milliards de francs burundais)										
Recettes	146.9	161.4	172.1	184.9	181.5	210.1	240.4	274.3	305.3	
Recettes fiscales	133.6	147.0	158.9	174.1	165.6	192.5	219.7	249.2	277.4	
Impôt sur le revenu	35.7	38.0	41.8	40.2	41.2	50.5	57.6	64.9	72.3	
Taxes sur les biens et services	67.6	75.5	78.3	94.5	84.9	96.8	111.6	127.3	141.7	
Taxes sur le commerce international	30.0	32.9	38.4	36.7	36.6	41.7	46.5	52.5	58.4	
Autres recettes fiscales	0.3	0.7	0.3	2.8	2.8	3.6	4.0	4.5	5.0	
Recettes non fiscales	13.4	14.4	13.2	10.8	16.0	17.7	20.7	25.1	27.9	
Dépenses et prêts nets	291.2	346.3	316.7	399.4	399.7	441.1	484.3	541.7	597.9	
Dépenses courantes	163.2	197.7	200.6	229.1	252.1	264.9	292.5	330.4	372.2	
Salaires	58.6	75.5	72.6	90.1	94.8	104.5	117.1	129.9	144.3	
Civils	34.8	40.1	41.9	50.6	56.9	65.3	76.4	87.7	100.4	
Militaires	23.8	25.1	24.0	24.1	21.6	22.7	23.8	25.0	26.3	
Nouvelle force de police (programme SSR)	0.0	10.3	6.7	15.4	16.2	16.6	16.9	17.2	17.6	
Biens et services	53.6	64.0	65.7	77.4	81.1	91.0	101.9	114.5	131.8	
Civils	28.1	27.9	26.7	36.8	38.2	45.4	54.8	66.1	81.8	
<i>dont</i> : sous réserve du recouvrement des actifs de la BCD					1.5					
Militaires	25.5	26.7	29.6	26.3	28.6	29.2	29.8	30.4	31.0	
Nouvelle force de police (programme SSR)	0.0	9.4	9.5	14.3	14.3	16.4	17.3	18.1	19.0	
Transferts et subventions	26.4	24.5	30.3	35.2	48.8	40.4	45.5	54.6	63.4	
<i>dont</i> : paiements aux petits déposants de la BCD					2.5					
Paievements d'intérêts (exigibles)	24.5	33.7	32.0	26.4	27.5	28.9	28.0	31.4	32.7	
Intérieurs	14.0	19.5	19.4	15.1	16.1	17.4	15.7	17.1	16.5	
Extérieurs	10.5	14.2	12.6	11.3	11.4	11.5	12.3	14.3	16.2	
Projet DDR	7.4	24.1	8.7	41.7	20.0	20.2	13.4	10.0	0.0	
Elections	3.3	18.3	24.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dépenses au titre de projets	119.9	108.2	84.3	130.6	129.6	158.1	178.4	201.3	225.7	
Ressources intérieures	36.2	30.5	19.5	44.8	43.7	42.0	48.6	56.1	64.6	
<i>dont</i> : sous réserve des décaissements des donateurs					10.0					
Ressources extérieures	83.7	77.7	64.8	85.8	85.9	116.0	129.8	145.2	161.1	
Prêts nets	-2.6	-2.0	-1.4	-2.0	-2.0	-2.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base engagements)	-144.3	-184.8	-144.6	-214.5	-218.2	-231.0	-243.9	-267.4	-292.6	
(après dons) 1/	-35.9	-1.8	-53.9	6.3	-3.4	-14.3	0.3	4.4	1.7	
<i>dont</i> : solde primaire	-25.4	-31.0	-14.6	-60.6	-84.8	-65.8	-72.7	-80.8	-98.8	
Variation des arriérés (réduction -)	-58.5	-38.0	-10.8	-20.5	-27.9	-1.5	-1.0	0.0	0.0	
Extérieurs (intérêts)	-49.0	-21.0	-10.7	-0.5	-2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieurs	-9.5	-17.0	-0.1	-20.0	-25.7	-1.5	-1.0	0.0	0.0	
Solde global (base caisse)	-202.7	-222.8	-155.4	-235.0	-246.0	-232.5	-244.9	-267.4	-292.6	
(après dons) 1/	-94.3	-39.8	-64.7	-14.2	-31.3	-15.8	-0.7	4.4	1.7	
Financement (identifié)	212.5	222.8	165.8	227.0	246.0	156.1	153.8	171.8	183.9	
Dons extérieurs	108.4	183.0	101.1	220.9	214.7	140.3	153.2	176.2	185.5	
Aide-programme	60.9	92.7	40.1	96.6	113.6	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allègement au titre de l'initiative PPTE (FMI, BM, BAfD, Club de Paris)	0.0	0.0	8.0	35.7	35.8	39.8	41.4	47.8	51.7	
Dons au titre de projets	36.9	47.9	19.8	46.8	45.4	80.3	98.4	118.5	133.8	
Programmes spéciaux	10.7	42.4	33.2	41.7	20.0	20.2	13.4	10.0	0.0	
DDR	7.4	24.1	8.7	41.7	20.0	20.2	13.4	10.0	0.0	
Élections	3.3	18.3	24.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Emprunts extérieurs	37.4	58.0	53.9	4.1	4.8	6.9	0.1	-5.5	-3.3	
Prêts-programme	0.0	41.4	29.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Prêts-projets	46.8	29.8	45.0	38.9	40.5	35.8	31.4	26.8	27.3	
Amortissement (exigible)	-32.0	-42.2	-34.0	-40.3	-40.3	-32.9	-34.3	-35.3	-33.6	
Variation des arriérés d'amortissement	-65.4	-66.1	-14.9	-2.5	-3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allègement de la dette (rééchelonnement, annulation)	88.0	95.1	28.7	8.0	8.0	4.0	3.0	3.0	3.0	
Produit des privatisations	0.0	3.0	0.4	5.0	3.6	6.0	6.0	5.0	4.0	
Emprunts intérieurs	66.7	-21.2	10.4	-3.0	22.9	2.9	-5.4	-3.9	-2.4	
Secteur bancaire	60.5	-21.2	16.4	-5.0	20.9	2.9	-5.4	-3.9	-2.4	
Secteur non bancaire	6.2	0.0	-6.0	2.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Déficit de financement/erreurs et omissions	-9.8	0.0	-10.4	8.0	0.0	76.5	91.1	95.6	108.7	

Tableau 2(fin). Burundi -- Opérations de l'administration centrale, 2004-10

	2004	2005		2006		2007	2008	2009	2010	
		Prog. rév. Rapport FMI No. 05/322	Chiffres prél.	Budget initial	Prog. Budg. rév.					Projections
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Recettes	20.1	18.2	20.0	18.9	19.0	19.9	20.4	20.9	20.9	
Recettes fiscales	18.3	16.6	18.5	17.8	17.3	18.2	18.6	19.0	19.0	
Impôt sur le revenu	4.9	4.3	4.9	4.1	4.3	4.8	4.9	4.9	5.0	
Taxes sur les biens et services	9.2	8.5	9.1	9.7	8.9	9.2	9.5	9.7	9.7	
Taxes sur le commerce international	4.1	3.7	4.5	3.8	3.8	3.9	3.9	4.0	4.0	
Autres recettes fiscales	0.0	0.1	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	
Recettes non fiscales	1.8	1.6	1.5	1.1	1.7	1.7	1.8	1.9	1.9	
Dépenses et prêts nets	39.8	39.1	36.8	40.8	41.8	41.7	41.0	41.2	40.9	
Dépenses courantes	22.3	22.3	23.3	23.4	26.4	25.1	24.8	25.1	25.5	
Salaires	8.0	8.5	8.4	9.2	9.9	9.9	9.9	9.9	9.9	
Civils	4.8	4.5	4.9	5.2	6.0	6.2	6.5	6.7	6.9	
Militaires	3.3	2.8	2.8	2.5	2.3	2.1	2.0	1.9	1.8	
Nouvelle force de police (programme SSR)	0.0	1.2	0.8	1.6	1.7	1.6	1.4	1.3	1.2	
Biens et services	7.3	7.2	7.6	7.9	8.5	8.6	8.6	8.7	9.0	
Civils	3.8	3.2	3.1	3.8	4.0	4.3	4.6	5.0	5.6	
Militaires	3.5	3.0	3.4	2.7	3.0	2.8	2.5	2.3	2.1	
Nouvelle force de police (programme SSR)	0.0	1.1	1.1	1.5	1.5	1.6	1.5	1.4	1.3	
Transferts et subventions	3.6	2.8	3.5	3.6	5.1	3.8	3.9	4.2	4.3	
Paiements d'intérêts (exigibles)	3.4	3.8	3.7	2.7	2.9	2.7	2.4	2.4	2.2	
Intérieurs	1.9	2.2	2.3	1.5	1.7	1.6	1.3	1.3	1.1	
Extérieurs	1.4	1.6	1.5	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	1.1	
Projet DDR	1.0	2.7	1.0	4.3	2.1	1.9	1.1	0.8	0.0	
Élections	0.5	2.1	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dépenses au titre de projets	16.4	12.2	9.8	13.4	13.5	15.0	15.1	15.3	15.4	
Ressources intérieures	5.0	3.4	2.3	4.6	4.6	4.0	4.1	4.3	4.4	
Ressources extérieures	11.4	8.8	7.5	8.8	9.0	11.0	11.0	11.1	11.0	
Prêts nets	-0.4	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base engagements)	-19.7	-20.9	-16.8	-21.9	-22.8	-21.9	-20.7	-20.4	-20.0	
(après dons) 1/	-4.9	-0.2	-6.3	0.6	-0.4	-1.3	0.0	0.3	0.1	
dont : solde primaire	-3.5	-3.5	-1.7	-6.2	-8.9	-6.2	-6.2	-6.2	-6.8	
Variation des arriérés (réduction -)	-8.0	-4.3	-1.3	-2.1	-2.9	-0.1	-0.1	0.0	0.0	
Extérieurs (intérêts)	-6.7	-2.4	-1.2	-0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieurs	-1.3	-1.9	0.0	-2.0	-2.7	-0.1	-0.1	0.0	0.0	
Solde global (base caisse)	-27.7	-25.2	-18.1	-24.0	-25.7	-22.0	-20.8	-20.4	-20.0	
(après dons) 1/	-12.9	-4.5	-7.5	-1.4	-3.3	-1.5	-0.1	0.3	0.1	
Financement (identifié)	29.1	25.2	19.3	23.2	25.7	14.8	13.0	13.1	12.6	
Dons extérieurs	14.8	20.7	11.7	22.6	22.4	13.3	13.0	13.4	12.7	
Aide au programme	8.3	10.5	4.7	9.9	11.9	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allègement au titre de l'initiative PPTE (FMI, BM, BAfD, Club de Paris)	0.0	0.0	0.9	3.7	3.7	3.8	3.5	3.6	3.5	
Dons au titre de projets	5.0	5.4	2.3	4.8	4.7	7.6	8.3	9.0	9.2	
Programmes spéciaux	1.5	4.8	3.9	4.3	2.1	1.9	1.1	0.8	0.0	
DDR	1.0	2.7	1.0	4.3	2.1	1.9	1.1	0.8	0.0	
Élections	0.5	2.1	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Emprunts extérieurs	5.1	6.6	6.3	0.4	0.5	0.6	0.0	-0.4	-0.2	
Prêts-programme	0.0	4.7	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Prêts-projets	6.4	3.4	5.2	4.0	4.2	3.4	2.7	2.0	1.9	
Amortissement (exigible)	-4.4	-4.8	-4.0	-4.1	-4.2	-3.1	-2.9	-2.7	-2.3	
Variation des arriérés d'amortissement	-8.9	-7.5	-1.7	-0.3	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allègement de la dette (rééchelonnement, annulation)	12.0	10.7	3.3	0.8	0.8	0.4	0.3	0.2	0.2	
Produit des privatisations	0.0	0.3	0.0	0.5	0.4	0.6	0.5	0.4	0.3	
Emprunts intérieurs	9.1	-2.4	1.2	-0.3	2.4	0.3	-0.5	-0.3	-0.2	
Secteur bancaire	8.3	-2.4	1.9	-0.5	2.2	0.3	-0.5	-0.3	-0.2	
Secteur non bancaire	0.9	0.0	-0.7	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	
Déficit de financement/erreurs et omissions	-1.3	0.0	-1.2	0.8	0.0	7.2	7.7	7.3	7.4	
Pour mémoire :										
Dépenses primaires (milliards de francs burundais)	172.3	192.5	186.7	245.5	266.3	276.0	313.1	355.1	404.1	
Dépenses militaires et de sécurité (milliards de francs burundais)	49.4	71.5	69.7	80.1	80.8	84.9	87.8	90.7	93.9	
Dépenses primaires (définition du programme)	23.6	21.7	21.7	25.1	27.8	26.1	26.5	27.0	27.7	
Dépenses militaires et de sécurité	6.7	8.1	8.1	8.2	8.4	8.0	7.4	6.9	6.4	
En pourcentage des dépenses courantes	30.3	36.1	34.8	35.0	32.0	32.0	30.0	27.5	25.2	
En pourcentage des dépenses primaires	28.7	37.1	37.4	32.6	30.3	30.8	28.0	25.6	23.2	
Dépenses sociales	6.7	9.3	6.8	...	9.3	9.0	9.3	9.8	10.2	
Dépenses pro-pauvres	7.3	0.0	9.9	10.0	10.1	10.6	11.1	
(En pourcentage des dépenses primaires)	33.6	0.0	35.5	38.2	38.2	39.1	40.0	
PIB aux prix courants du marché (milliards de francs burundais)	731.5	885.0	860.8	978.0	956.6	1,056.6	1,180.1	1,313.7	1,461.1	

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que le déficit de financement sera couvert par des dons à hauteur de 100 % jusqu'à fin 2015 et de 50 % par la suite.

Tableau 3. Burundi. -- Situation monétaire et comptes de la banque centrale, 2004-06

	2004				2005				2006				Dét.	
	Chiffres effectifs		Prog.		Chiffres effectifs		Prog.		Chiffres effectifs		Prog.			
	Report du FMI de change	Au taux du prog.	Report du FMI de change	Au taux du prog.	Report du FMI de change	Au taux du prog.	Report du FMI de change	Au taux du prog.	Chiffres effectifs	Chiffres préj.	Chiffres effectifs	Projections		
Situation monétaire														
Avoirs extérieurs nets	380	189	62.3	23.1	58.7	53.7	51.2	76.9	69.7	43.5	53.6	53.8	59.9	66.4
Banque centrale	20.7	15.9	30.0	19.9	30.3	29.2	47.7	53.8	48.8	26.5	26.7	37.8	44.9	52.4
Banques créatrices de monnaie	17.3	3.0	31.1	3.3	25.4	24.5	23.1	21.0	21.0	20.9	20.9	16.0	15.0	14.0
Avoirs intérieurs nets	210.2	189.0	229.0	226.7	229.9	227.9	184.9	229.3	227.4	256.7	277.1	289.5	277.1	284.8
Credit intérieur	278.3	276.3	277.4	280.2	289.9	277.1	277.1	279.5	279.5	306.5	291.9	339.7	328.8	338.2
Créances nettes sur l'Etat	106.6	81.3	115.7	111.4	115.4	115.4	80.8	123.0	123.0	141.3	127.7	159.7	143.9	157.2
Administration centrale	118.0	94.3	127.6	122.6	126.4	126.4	92.2	136.3	136.3	154.6	138.9	137.4	173.0	157.2
Autres administrations publiques (dépôts)	-11.4	-11.0	-11.9	-11.2	-10.9	-10.9	-11.4	-13.2	-13.2	-13.2	-11.1	-13.2	-13.2	-13.2
Credit à l'économie	171.7	195.0	161.7	178.5	161.7	161.7	166.3	156.5	156.5	165.2	164.2	215.5	169.1	194.3
Créances sur les entreprises publiques	6.9	3.7	6.1	5.1	7.6	7.6	3.4	5.2	5.2	7.0	4.8	7.0	7.0	7.0
Créances sur le secteur privé	164.8	191.3	155.5	173.4	154.1	154.1	192.9	151.3	151.3	158.2	159.4	208.5	162.1	187.3
Autres postes, net (avoirs +)	-68.1	-87.3	-48.3	-89.0	-51.1	-49.2	-92.3	-59.2	-52.1	-49.8	-87.9	-50.2	-51.8	-53.3
M3	248.2	...	289.1	...	281.6	281.6	...	297.1	297.1	300.2	257.7	343.3	337.0	351.3
Dépôts en devises	45.5	47.7	47.7	...	42.9	42.9	...	40.7	40.7	41.1	4.4	41.5	41.9	42.4
M2	202.7	207.9	241.3	224.0	238.7	238.7	236.1	256.4	256.4	259.1	253.3	301.7	295.0	308.9
Circulation fiduciaire	57.2	61.7	63.5	53.2	63.4	63.4	56.1	67.9	67.9	67.5	58.9	77.2	75.7	79.0
Dépôts en monnaie nationale	145.6	146.3	177.8	170.8	175.3	175.3	180.0	188.6	188.6	191.6	194.4	224.6	219.3	230.0
Dépôts à vue	99.9	94.0	106.1	113.1	103.2	103.2	119.1	105.8	105.8	107.5	112.4	126.0	123.0	129.0
Quasi-monnaie	45.6	52.3	71.7	57.7	72.1	72.1	60.8	82.7	82.7	84.1	82.0	98.6	96.2	100.9
Banque centrale														
Avoirs extérieurs nets	20.7	15.9	30.0	19.9	30.3	29.2	47.7	53.8	48.8	26.5	26.7	37.8	44.9	52.4
Avoirs extérieurs	77.5	91.3	97.0	100.8	104.7	104.7	137.8	126.0	114.3	92.1	94.6	128.9	121.8	146.8
dont : réserves officielles	74.6	...	97.7	...	101.9	98.3	...	123.9	112.4	90.2	89.6	119.9	127.0	145.0
Engagements extérieurs	56.8	75.4	67.0	69.6	76.4	71.8	90.1	72.2	65.5	65.6	67.9	84.0	84.0	94.4
dont : utilisation des ressources du FMI	45.3	63.3	52.9	53.6	65.6	61.2	66.2	66.2	58.0	58.0	59.7	77.8	77.8	88.1
Avoirs intérieurs nets	55.1	57.6	57.5	56.4	56.1	57.1	27.3	46.7	51.7	68.0	68.0	69.7	62.8	58.6
Credit intérieur	115.5	107.2	110.5	107.4	103.9	103.9	113.0	105.0	105.0	119.3	119.0	121.7	116.8	114.6
Administrations publiques (net)	108.3	85.3	107.5	107.5	111.0	111.0	77.1	113.7	113.7	124.0	124.9	116.0	114.0	112.0
Administration centrale	111.7	89.0	111.3	111.3	113.8	113.8	80.6	118.8	118.8	129.1	128.0	121.1	119.1	117.1
Autres administrations publiques	-3.4	-3.8	-3.8	-3.5	-2.8	-2.8	-3.5	-5.0	-5.0	-5.0	-3.1	-5.0	-5.0	-5.0
Credit aux secteurs hors administrations publiques	7.1	21.9	3.0	-0.2	-7.1	-7.1	4.1	-8.8	-8.8	-4.8	-6.0	5.6	2.7	2.5
Secteur privé	1.8	1.8	0.6	4.0	0.6	0.6	7.0	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Banques commerciales	3.3	22.8	0.0	-10.0	0.0	0.0	-8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Institutions financières non bancaires	2.1	-2.7	2.4	5.8	2.3	2.3	5.1	2.7	2.7	0.0	0.0	2.7	2.7	2.7
Adjudications de liquidités	-5.8	...	-10.0	-10.0	...	-12.0	-12.0	-5.2	-6.0	2.4	-0.4	-0.6
Autres postes, net	-60.4	-49.6	-53.0	-51.3	-47.8	-46.8	-54.0	-58.2	-53.2	-51.3	-50.9	-52.0	-54.0	-56.0
Monnaie centrale	75.8	73.5	87.6	75.9	86.3	86.3	74.9	106.5	100.5	94.5	94.8	107.4	107.6	111.0
Circulation fiduciaire	57.2	61.7	63.5	53.2	63.4	63.4	56.1	67.9	67.9	67.5	58.9	77.2	75.7	79.0
Réserves des banques commerciales (y compris les encaisses)	17.4	10.0	22.1	21.1	21.1	21.1	17.2	30.9	30.9	25.2	34.4	28.5	30.1	30.3
Autres dépôts non bancaires	1.2	1.9	1.9	1.6	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.7	1.5	1.7	1.7	1.7
Pour mémoire :														
Réserves de change brutes	67.2	87.0	92.4	89.6	94.8	94.8	125.3	112.7	112.7	90.2	88.1	119.9	127.0	145.0
en millions de dollars EU	2.2	4.4	4.3	2.3	2.5	2.5	6.4	2.9	2.9	2.0	2.0	2.7	2.9	3.3
Croissance de M2 (variation en % sur 12 mois)	16.7	15.8	34.4	34.0	29.1	29.1	17.4	26.5	26.5	13.3	10.8	25.0	23.6	20.5
Croissance de M3 (variation en % sur 12 mois)	22.3	22.8	22.8	...	19.7	19.7	-1.5	-6.4	18.8	19.7	18.2
Credit à l'économie (variation en % sur 12 mois)	4.9	9.8	-4.6	-4.6	-8.0	-8.0	14.2	-8.9	-8.9	-1.5	-2.0	31.0	4.6	24.1
Monnaie centrale (variation en % sur 12 mois)	37.2	3.3	13.9	13.9	9.5	24.5	24.5	32.7	32.7	6.9	7.3	22.7	24.7	10.5
Multiplicateur monétaire (M3/monnaie centrale)	3.3	3.3	3.3	3.3	...	3.0	3.0	3.2	2.7	3.2	3.2	3.2
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	3.6	3.3	3.5	3.5	...	3.4	3.4	3.4	3.5	3.0	3.1	3.1
Vitesse de circulation (PIB/M3; fin de période)	2.9	3.0	3.0	3.0	...	2.9	2.9	2.9	3.4	2.6	2.8	2.7
Taux de change (francs burundais pour 1 DTIS)	1586	1575	1575	1589	1613	1613	1650	1650	1446	1449	1475	1449	1449	1449
Taux de change (francs burundais pour 1 dollar EU)	1110	1050	1050	1091	1075	1075	1100	1100	998	1000	1018	1000	1000	1000

Sources : Banque de la République du Burundi (BRB) et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Burundi -- Balance des paiements, 2004-10 1/

	2004	2005	Chiffres prél.	2006	2007	2008	2009	2010
	Chiffres effectifs	Prog. rév. Rapport du FMI No. 04/41		Projections				
(Millions de dollars EU)								
Compte des transactions courantes	-54.0	-56.8	-84.0	-166.8	-245.4	-249.1	-272.9	-310.0
(hors transferts officiels)	-169.4	-231.4	-274.3	-361.5	-395.4	-417.7	-442.7	-460.0
Balance commerciale	-101.1	-134.0	-181.6	-244.7	-279.9	-295.2	-313.2	-324.6
Exportations, f.à.b.	47.9	69.1	57.1	70.0	83.9	94.4	106.5	120.7
<i>dont</i> : café	29.4	48.5	40.5	50.7	59.7	62.3	66.7	71.4
Importations, f.à.b.	-148.9	-203.1	-238.7	-314.7	-363.8	-389.6	-419.6	-445.2
<i>dont</i> : produits pétroliers	-26.5	-40.0	-38.2	-52.6	-59.3	-62.4	-65.9	-69.5
Services (net)	-60.6	-77.4	-89.4	-110.4	-109.5	-117.3	-124.0	-129.2
Crédits	15.8	12.5	34.0	44.0	52.3	58.6	65.7	74.2
Débits	-76.4	-89.9	-123.4	-154.4	-161.8	-175.9	-189.8	-203.4
Revenu (net)	-18.1	-32.5	-20.6	-25.6	-27.2	-28.9	-31.8	-34.4
<i>Dont</i> : intérêt sur la dette publique (commissions du FMI comprises)	-9.9	-12.6	-11.4	-12.8	-12.2	-12.7	-14.3	-15.7
Transferts courants (net)	125.9	187.1	207.6	213.9	171.2	192.2	196.1	178.1
Privés (net)	10.5	12.5	17.3	19.2	21.2	23.7	26.4	28.1
Officiels (net)	115.4	174.6	190.3	194.7	150.0	168.6	169.8	150.0
<i>dont</i> : dons au titre du programme	55.2	84.1	37.9	103.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte de capital	48.1	59.6	26.2	131.2	118.5	135.0	157.4	172.2
<i>dont</i> : allègement au titre de l'initiative PPTE	0.0	16.0	7.4	35.7	39.4	40.1	45.3	48.1
Compte d'opérations financières	6.7	13.5	66.6	40.3	55.3	41.4	45.6	56.7
Investissements directs	10.0	1.5	15.0	8.0	20.0	23.0	26.5	30.4
Prêts officiels à moyen et long terme (net)	11.5	27.7	37.7	0.2	2.8	-2.8	-2.1	-5.8
Décassements	42.5	65.8	69.3	40.4	35.4	30.4	25.4	25.4
Prêts-projets	42.5	28.8	43.1	40.4	35.4	30.4	25.4	25.4
Prêts-programme	0.0	37.0	26.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (hors FMI)	-31.0	-38.2	-31.6	-40.2	-32.6	-33.2	-33.5	-31.2
Autres investissements	-14.7	-15.6	13.8	32.1	32.5	21.3	27.2	32.1
Erreurs et omissions	10.1	0.0	13.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	11.0	0.4	22.2	4.7	-71.6	-72.6	-69.9	-81.2
Financement (- augmentation des avoirs)	-11.0	-0.4	-22.2	-4.7	-4.0	-15.4	-20.7	-19.9
Variation nette des réserves de change officielles (- augmentation)	14.9	-23.6	-31.0	-3.6	-4.0	-15.4	-20.7	-19.9
Réserves officielles brutes	0.1	-44.0	-45.5	-32.3	-14.0	-15.4	-16.9	-11.3
Engagements envers le FMI, net	12.4	22.0	17.2	30.7	10.2	0.0	-2.8	-8.6
Autres, net	2.4	-1.6	-2.7	-1.9	-0.2	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés (+ augmentation)	-106.0	-78.7	-22.2	-5.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel 2/	80.1	85.9	31.0	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement 3/				0.0	75.6	88.1	90.7	101.0
				(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Pour mémoire :								
Balance commerciale	-15.2	-16.7	-22.7	-25.6	-26.8	-25.8	-25.1	-23.9
Compte des transactions courantes	-8.1	-7.1	-10.5	-17.5	-16.2	-14.1	-14.6	-15.4
<i>dont</i> : hors transferts officiels courants	-25.5	-28.9	-34.3	-37.9	-37.8	-36.5	-35.5	-33.9
Réserves officielles brutes								
en millions de dollars EU	67.2	125.3	112.7	145.0	158.9	174.3	191.3	202.5
en mois d'importations, c.a.f. de la période suivante	2.2	6.4	2.9	3.3	3.4	3.4	3.5	3.6
Importations								
Taux de croissance	16.1	42.2	60.2	31.8	15.6	7.1	7.7	6.1
En pourcentage du PIB	22.4	25.4	29.9	33.0	34.8	34.1	33.7	32.8
Exportations								
Taux de croissance	27.5	44.4	19.3	22.5	19.9	12.5	12.8	13.3
En pourcentage du PIB	7.2	8.6	7.1	7.3	8.0	8.3	8.5	8.9
Ratio du service de la dette (en % des exportations de biens et services)								
Service de la dette inscrit à l'échéancier (y compris envers le FMI)	109.2	62.2	47.2	46.5	32.8	30.0	29.9	29.0
Service effectif de la dette (FMI compris, après initiative PPTE) 4/	99.8	53.3	33.5	13.4	3.9	3.8	3.6	4.3
Taux de change (FBU pour 1 dollar EU; moyenne de la période)	1100.9	1105.6	1076.8
PIB nominal (millions de dollars EU)	664.5	800.4	799.4	954.6	1045.4	1143.2	1246.5	1358.7

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Données mises en conformité avec la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*.

2/ Avant IADM et réduction de la dette par le Club de Paris aux conditions de Cologne. Y compris le rééchelonnement de mars 2004 par le Club de Paris aux conditions de Naples, et dans l'hypothèse d'un rééchelonnement à des conditions comparables du service de la dette et des arriérés courants envers les créanciers non membres du Club de Paris..

3/ On suppose que le déficit de financement sera couvert par des dons à hauteur de 100 % durant la période 2007-15 et de 50 % par la suite.

4/A titre transitoire, l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE à la date prévue de l'arrivée du pays au point d'achèvement (mi-2007), et après cette date, est exprimé en termes de flux.

Tableau 5. Burundi -- Besoins et sources de financement extérieur, 2004–06
(Millions de dollars EU)

	2004	2005		2006
	Chiffres effectifs	Prog. rév. (Rapport du FMI No. 04/41)	Chiffres effectifs	Proj.
Ressources extérieures (identifiées)	221.5	260.3	362.0	433.7
Exportations de biens et de services	63.6	81.6	91.1	114.0
Revenu (crédits)	1.3	1.4	3.1	3.3
Transferts privés (net)	10.5	12.5	17.3	19.2
Transferts officiels courants (hors dons-programme, net)	60.2	90.5	152.4	91.4
Transferts en capital (net)	48.1	59.6	26.2	131.2
<i>dont</i> : initiative PPTE renforcée (assistance intérimaire)	0.0	16.0	7.4	35.7
Investissements directs étrangers	10.0	1.5	15.0	8.0
Prêts (projets) officiels à moyen et long terme	42.5	28.8	43.1	40.4
Autres investissements	-14.7	-15.6	13.8	26.3
Utilisation des ressources	-407.9	-489.3	-489.7	-573.2
Importations de biens et de services	-225.4	-293.0	-362.1	-464.0
Revenu (débits, hors intérêts sur la dette publique)	-9.5	-21.3	-12.1	-15.6
Paiements du service de la dette (commissions du FMI comprises)	-175.5	-129.4	-65.2	-58.4
<i>dont</i> : accumulation nette d'arriérés (+)	-106.0	-78.7	-22.2	-5.6
Variation nette des réserves, hors FMI (- augmentation)	2.5	-45.6	-50.4	-35.3
Erreurs et omissions	10.1	0.0	13.1	0.0
Besoin de financement	176.2	229.0	114.6	139.5
Prêts et dons au titre du programme	96.2	143.1	83.5	135.0
<i>dont</i> : décaissements du FMI (FRPC)	40.9	22.0	19.3	31.7
Allègement de la dette (en vertu des mécanismes existants)	80.1	85.9	31.1	4.5
<i>dont</i> : sur les échéances courantes	6.0	7.2	5.1	2.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Burundi -- Dette publique extérieure, arriérés et service de la dette inscrit à l'échéancier, 2004-07
(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007
	Effectifs	Prél.	Projections	
Encours de la dette à moyen et long terme,				
hors arriérés au titre du principal 1/	1,384.1	1,426.0	1,457.9	1,471.3
Créanciers multilatéraux	1,169.9	1,206.5	1,230.0	1,235.3
<i>dont</i> : FMI	41.0	83.1	88.8	99.0
Créanciers bilatéraux	207.6	215.7	229.6	242.2
Club de Paris	145.1	151.8	156.6	161.3
Hors Club de Paris	62.5	63.9	73.0	81.0
Autres	6.6	3.8	-1.8	-6.3
Encours des arriérés extérieurs				
Créanciers multilatéraux	83.4	55.5	0.0	0.0
<i>dont</i> : FMI	21.3	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	0.0	0.0	0.0	0.0
Club de Paris	56.7	52.2	0.0	0.0
Hors Club de Paris	13.8	0.0	0.0	0.0
Autres	42.9	52.2	0.0	0.0
Service de la dette inscrit à l'échéancier 1/				
Intérêts	9.9	11.4	12.8	13.0
Créanciers multilatéraux	8.2	9.3	10.4	10.7
<i>dont</i> : FMI	0.3	0.6	0.8	1.0
Créanciers bilatéraux	1.7	2.2	2.4	2.3
Club de Paris	1.4	0.9	0.9	0.9
Hors Club de Paris	0.3	1.3	1.4	1.3
Autres	0.1	0.0	0.0	0.0
Principal	60.9	31.6	40.2	32.6
Créanciers multilatéraux	52.3	22.3	28.4	23.0
<i>dont</i> : FMI	29.9	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	6.0	4.9	6.3	5.1
Club de Paris	5.6	4.1	5.2	4.2
Hors Club de Paris	0.4	0.8	1.0	0.8
Autres	2.6	4.4	5.6	4.5
Pour mémoire :				
Service de la dette à l'échéancier (en pourcentage des exportations de biens et services)	111.4	47.2	46.5	30.2
Service effectif (en pourcentage des exportations de biens et services)	99.8	33.5	13.4	3.5
Encours de la dette extérieure (en pourcentage du PIB)	220.8	185.3	152.7	140.7

Sources : Direction du Trésor, Ministère des finances du Burundi, et estimations et projections des services du FMI.

1/ À titre transitoire, l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE à la date prévue de l'arrivée du pays au point d'achèvement (mi-2007), et après cette date, est exprimé en termes de flux, mais sera présenté sous la forme d'une opération sur stock, de même que l'allègement au titre de l'IADM, dans le document pour la cinquième revue du programme FRPC, fixée à décembre.

Tableau 7. Burundi – Progrès dans l'exécution des conditions de passage au point d'achèvement de l'initiative PPTE

Conditions de passage	État d'avancement
1. CSLP : élaboration d'un CSLP complet suivant un processus participatif et application satisfaisante de la stratégie pendant un an, confirmée par un rapport d'étape annuel analysé dans une note consultative conjointe.	Un CSLP complet est en cours de finalisation.
2. Stabilité macroéconomique : préservation de la stabilité macroéconomique, attestée par une exécution satisfaisante du programme FRPC.	La situation macroéconomique a évolué ces deux dernières années conformément aux prévisions du programme, qui est demeuré sur la voie tracée.
3. Utilisation des économies budgétaires réalisées grâce à l'allègement du service de la dette au titre de l'initiative PPTE durant la période intérimaire : utilisation des économies budgétaires découlant de l'allègement de la dette conformément aux priorités fixées au point de décision et dans le CSLP, dûment décrites et analysées tous les six mois par un Comité national de surveillance indépendant.	Les crédits budgétaires affectés aux dépenses prioritaires ciblant les activités et projets pro-pauvres ont été sensiblement accrus.
4. Gestion des dépenses publiques : mise en place d'un système informatisé intégré de gestion des dépenses publiques qui permet d'assurer le suivi et le contrôle des opérations budgétaires, en particulier des dépenses de lutte contre la pauvreté, et établissement d'au moins deux rapports sur l'exécution du budget au moyen de la nouvelle nomenclature budgétaire unique.	Un système informatisé intégré de gestion des dépenses publiques utilisant la nouvelle nomenclature budgétaire a été mis en place en janvier 2006. Les rapports trimestriels sur l'exécution du budget seront établis à partir du milieu de 2006.
5. Mesures de gouvernance et prestation de services dans les secteurs clés : Pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice, i) suivi des dépenses publiques (suivi budgétaire) au titre des services en faveur des pauvres; ii) évaluation par les utilisateurs de la qualité des services fournis; iii) évaluation par les prestataires des obstacles à une prestation efficace des services aux pauvres; et iv) élaboration d'un plan d'action visant à résoudre les problèmes identifiés.	Une équipe technique procèdera à une évaluation des services fournis avant septembre 2006 avec l'assistance technique de la Banque mondiale et de la Belgique.
6. Démobilisation : exécution du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration suivant le rythme et conformément aux objectifs finals retenus dans la lettre sur la politique de démobilisation de la Banque mondiale en date du 19 février 2004.	Le programme de démobilisation avance bien. Environ 20.000 soldats ont été démobilisés et 5.000 autres devraient l'être en 2006.
7. Mesures structurelles : vente par appels d'offres des actifs de l'État dans la plupart des stations de lavage du café.	Une étude sur la stratégie de privatisation est en cours de réalisation et le lancement des appels d'offres est fixé à la fin d'octobre 2006 au plus tard.
8. Secteurs sociaux Éducation : faire passer le taux de scolarisation national brut de 74 % en 2003/04 à 77 % en 2006 dans l'enseignement primaire et de 16 % en 2003/04 à 18 % en 2006 dans l'enseignement secondaire, étant entendu que l'augmentation moyenne dans les provinces qui affichaient un taux de scolarisation inférieur à la moyenne en 2004 devra être supérieure à l'accroissement du taux national sur la même période.	L'élimination des droits de scolarité dans l'enseignement primaire en septembre 2005 a donné lieu à une forte augmentation du taux de scolarisation en cours préparatoire. Le taux de scolarisation dans le primaire est passé d'un niveau estimé à 80 % en 2003/04 à 85 % en 2004/05 et à près de 100 % en 2005/06. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire inférieur est estimé à 17 % pour 2004/05.
Santé : faire passer le taux d'immunisation national des enfants de moins d'un an de 75 % en 2004 à 85 % en 2006, étant entendu que l'augmentation moyenne dans les provinces affichant un taux de scolarisation inférieur à la moyenne en 2004 devra être supérieure à l'accroissement du taux national sur la même période.	D'après un rapport de l'UNICEF, le taux de vaccination a atteint 80 % en 2005 et devrait passer à 90 % en 2006.
9. Gestion de la dette : établissement de rapports mensuels sur la dette extérieure, notamment de projections pour les trois mois suivants, au moins durant les six mois précédant l'arrivée du pays au point d'achèvement.	Peu de progrès

Tableau 8. Burundi -- Balance des paiements, scénario à moyen terme et analyse de sensibilité, 2004-26

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Chiffres effectifs	Chiffres préf.	Projections									
(Millions de dollars EU)												
Compte des transactions courantes 1/	-54.0	-84.0	-166.8	-245.4	-249.1	-272.9	-310.0	-323.0	-346.7	-373.3	-387.7	-398.4
(hors transferts officiels)	-169.4	-274.3	-361.5	-395.4	-417.7	-442.7	-460.0	-463.0	-471.7	-485.3	-490.7	-490.4
Balance commerciale	-101.1	-181.6	-244.7	-279.9	-295.2	-313.2	-324.6	-324.5	-330.2	-344.4	-353.8	-355.9
Exportations, f.à.b.	47.9	57.1	70.0	83.9	94.4	106.5	120.7	135.7	147.9	162.7	180.2	201.5
<i>dont</i> : café	29.4	40.5	50.7	59.7	62.3	66.7	71.4	76.4	80.8	84.9	88.8	92.9
Importations, f.à.b.	-148.9	-238.7	-314.7	-363.8	-389.6	-419.6	-445.2	-460.2	-478.1	-507.1	-533.9	-557.4
<i>dont</i> : produits non pétroliers	-122.4	-200.4	-262.1	-304.5	-327.1	-353.7	-375.7	-388.6	-403.6	-428.0	-450.9	-470.1
Services (net)	-60.6	-89.4	-110.4	-109.5	-117.3	-124.0	-129.2	-132.4	-136.2	-135.8	-133.4	-132.2
Revenu (net)	-18.1	-20.6	-25.6	-27.2	-28.9	-31.8	-34.4	-35.9	-37.0	-38.9	-39.3	-40.1
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique (commissions du FMI comprises)	-9.9	-11.4	-12.8	-12.2	-12.7	-14.3	-15.7	-16.7	-17.2	-17.7	-16.9	-16.2
Transferts courants (net) 1/	125.9	207.6	213.9	171.2	192.2	196.1	178.1	169.9	156.7	145.7	138.8	129.9
Privés (net)	10.5	17.3	19.2	21.2	23.7	26.4	28.1	29.9	31.7	33.7	35.8	37.9
Officiels (net)	115.4	190.3	194.7	150.0	168.6	169.8	150.0	140.0	125.0	112.0	103.0	92.0
Compte de capital 1/	48.1	26.2	131.2	118.5	135.0	157.4	172.2	183.3	195.0	208.5	217.4	227.8
<i>dont</i> : allègement au titre de l'initiative PPTE	...	8.0	35.7	39.4	40.1	45.3	48.1	49.3	50.3	52.1	48.5	45.4
Compte d'opérations financières	6.7	66.6	40.3	55.3	41.4	45.6	56.7	59.3	63.5	68.5	71.4	70.3
Investissements directs	10.0	15.0	8.0	20.0	23.0	26.5	30.4	35.0	36.8	40.6	46.7	45.8
Autres investissements	-3.3	51.6	32.3	35.3	18.4	19.1	26.2	24.3	26.7	27.9	24.7	24.5
<i>dont</i> : prêts officiels à moyen et long terme (net)	11.5	37.7	0.2	2.8	-2.8	-8.1	-5.8	-8.9	-6.6	-5.5	-8.8	-9.1
Décassements	42.5	69.3	40.4	35.4	30.4	25.4	25.4	25.9	26.9	28.3	29.7	31.2
Amortissement (hors FMI)	-31.0	-31.6	-40.2	-32.6	-33.2	-33.5	-31.2	-34.8	-33.6	-33.8	-38.5	-40.3
Erreurs et omissions	10.1	13.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	11.0	22.2	4.7	-71.6	-72.6	-69.9	-81.2	-80.4	-88.1	-96.3	-98.9	-100.3
Financement (augmentation des avoirs -)	-11.0	-22.2	-4.7	-4.0	-15.4	-20.7	-19.9	-26.6	-31.4	-32.8	-29.8	-24.6
Variation des réserves de change nettes de la banque centrale (augmentation -)	14.9	-31.0	-3.6	-4.0	-15.4	-20.7	-19.9	-26.6	-31.4	-32.8	-29.8	-24.6
FMI, net	12.4	17.2	30.7	10.2	0.0	-3.8	-8.6	-14.7	-18.8	-19.8	-12.3	-8.3
Autres réserves, net	2.5	-48.2	-34.2	-14.2	-15.4	-17.0	-11.3	-11.9	-12.6	-13.0	-17.5	-16.3
Variation des arriérés (augmentation +)	-106.0	-22.2	-5.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel 2/	80.1	31.0	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation	41.0	12.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement du service de la dette et des arriérés	39.1	18.9	4.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	75.6	88.1	90.7	101.0	107.0	119.6	129.1	128.6	124.8
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Pour mémoire :												
Balance commerciale	-15.2	-22.7	-25.6	-26.8	-25.8	-25.1	-23.9	-22.0	-20.6	-19.8	-18.7	-17.3
Compte des transactions courantes 3/	-8.1	-10.5	-17.5	-16.2	-14.1	-14.6	-15.4	-14.6	-14.1	-14.0	-13.7	-13.3
(hors transferts officiels)	-25.5	-34.3	-37.9	-37.8	-36.5	-35.5	-33.9	-31.3	-29.4	-27.8	-25.9	-23.9
Réserves officielles brutes												
en millions de dollars EU	67.2	112.7	145.0	158.9	174.3	191.3	202.5	214.4	227.1	240.0	257.5	273.8
en mois d'importations, c.a.f., de l'année suivante	2.2	2.9	3.3	3.4	3.4	3.5	3.6	3.7	3.7	3.7	3.8	3.8
Ratio du service de la dette, après initiative PPTE, en % des exportations 4/	...	33.5	13.4	3.9	3.8	3.6	4.3	7.7	8.1	7.3	6.6	6.0
Déficit de financement (en pourcentage du PIB)	0.0	0.0	0.0	7.2	7.7	7.3	7.4	7.2	7.4	7.4	6.8	6.1
PIB nominal (en dollars EU)	664.5	799.4	954.6	1,045.4	1,143.2	1,246.5	1,358.7	1,478.0	1,606.0	1,743.4	1,891.6	2,051.5
Taux de croissance du PIB réel	4.8	0.9	6.1	6.6	7.1	6.7	6.6	6.4	6.2	6.1	6.1	6.0
Taux d'inflation (moyenne sur la période; en %)	8.0	13.4	2.5	3.3	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Ratio exportations/PIB (en %)	7.2	7.1	7.3	8.0	8.3	8.5	8.9	9.2	9.2	9.3	9.5	9.8
Ratio importations/PIB (en %)	-22.4	-29.9	-33.0	-34.8	-34.1	-33.7	-32.8	-31.1	-29.8	-29.1	-28.2	-27.2
Scénarios de sensibilité (Unités indiquées)												
Hausse du prix du café 5/												
Transactions courantes (hors transferts officiels)												
en millions de dollars EU	-169.4	-274.3	-361.5	-380.5	-402.1	-405.2	-392.0	-366.6	-473.7	-487.5	-493.0	-492.8
en pourcentage du PIB	-25.5	-34.3	-37.9	-36.4	-35.2	-32.5	-28.8	-24.8	-29.5	-28.0	-26.1	-24.0
Déficit de financement (en millions de dollars EU)	0.0	0.0	0.0	60.6	72.6	53.2	33.0	5.4	112.4	118.8	121.3	122.4
en pourcentage du PIB	...	0.0	0.0	5.8	6.4	4.3	2.4	0.4	7.0	6.8	6.4	6.0
Scénario de faible croissance 6/												
Transactions courantes (hors transferts officiels)												
en millions de dollars EU	-169.4	-274.3	-361.5	-396.0	-411.7	-430.3	-449.9	-456.2	-467.7	-483.5	-491.3	-493.9
en pourcentage du PIB	-25.5	-34.3	-37.9	-38.8	-38.0	-37.4	-36.8	-35.0	-33.8	-32.8	-31.4	-29.6
Déficit de financement (en millions de dollars EU)	0.0	0.0	0.0	76.2	82.2	78.3	90.8	95.0	106.3	114.7	119.5	123.4
en pourcentage du PIB	...	0.0	0.0	7.5	7.6	6.8	7.4	7.3	7.7	7.8	7.6	7.4

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les dons au titre du programme ont été reclassés du compte de capital à celui des transferts courants.

2/ Y compris le rééchelonnement de mars 2004 par le Club de Paris aux conditions de Naples, et dans l'hypothèse d'un rééchelonnement à des conditions comparables du service de la dette et des arriérés courants envers les créanciers non membres du Club de Paris.

3/ On suppose que le déficit de financement sera couvert par des dons à hauteur de 100 % durant la période 2007-15 et de 50 % par la suite.

4/ À titre transitoire, l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE à la date prévue de l'arrivée du pays au point d'achèvement (mi-2007), et après cette date, est exprimé en termes de flux, mais il sera présenté sous la forme d'une opération sur stock, de même que l'allègement au titre de l'IADM, dans le document pour la cinquième revue du programme FRPC, fixée à décembre.

5/ Par hypothèse, les prix internationaux dépassent de 25 % la projection de référence des *Perspectives de l'économie mondiale* pour 2007-10.

6/ On suppose que la croissance est de 4 % pour la période de 10 ans 2007-17.

Tableau 8 (fin). Burundi -- Balance des paiements, scénario à moyen terme et analyse de sensibilité, 2004–26

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Projections										
	(Millions de dollars EU)										
Compte des transactions courantes 1/	-424.7	-439.0	-445.2	-462.9	-480.0	-506.6	-528.3	-549.3	-575.3	-597.6	-624.9
(hors transferts officiels)	-507.7	-520.0	-527.2	-542.9	-563.0	-584.6	-604.3	-622.3	-637.3	-649.6	-659.9
Balance commerciale	-375.0	-389.2	-398.9	-416.5	-438.6	-462.7	-487.9	-512.1	-536.9	-561.1	-584.1
Exportations, f.à.b.	226.7	253.7	280.7	310.4	343.2	380.2	422.1	470.0	522.9	582.7	650.5
<i>dont</i> : café	97.2	101.7	106.4	111.3	116.4	121.8	127.4	133.3	139.5	145.9	152.7
Importations, f.à.b.	-601.7	-642.9	-679.6	-726.9	-781.8	-842.9	-910.0	-982.0	-1059.8	-1143.9	-1234.7
<i>dont</i> : produits non pétroliers	-508.2	-542.8	-572.4	-612.1	-658.2	-709.3	-765.6	-825.8	-890.9	-961.3	-1037.3
Services (net)	-131.7	-129.8	-127.2	-125.4	-123.5	-120.6	-116.2	-109.5	-101.3	-90.5	-76.7
Revenu (net)	-41.2	-43.6	-46.3	-48.9	-51.8	-55.2	-57.3	-61.3	-63.3	-66.0	-71.4
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique (commissions du FMI comprises)	-15.9	-16.9	-18.0	-18.9	-20.1	-21.9	-22.2	-24.2	-24.3	-24.9	-28.0
Transferts courants (net) 1/	123.2	123.6	127.2	127.9	133.8	131.9	133.1	133.6	126.3	120.1	107.2
Privés (net)	40.2	42.6	45.2	47.9	50.8	53.9	57.1	60.6	64.3	68.1	72.2
Officiels (net)	83.0	81.0	82.0	80.0	83.0	78.0	76.0	73.0	62.0	52.0	35.0
Compte de capital 1/	243.3	259.8	277.6	296.7	317.6	342.3	365.6	392.8	420.7	450.9	479.5
<i>dont</i> : allègement au titre de l'initiative PPTE	45.2	44.9	44.7	44.4	44.4	46.6	45.7	46.8	46.6	46.6	46.6
Compte d'opérations financières	85.6	86.0	77.8	80.6	83.6	87.0	91.5	95.6	101.1	106.8	112.5
Investissements directs	57.2	53.5	52.5	54.8	57.0	60.0	63.0	66.1	69.4	72.9	76.6
Autres investissements	28.4	32.5	25.3	25.8	26.6	27.0	28.5	29.4	31.6	33.9	36.0
<i>dont</i> : prêts officiels à moyen et long terme (net)	-5.3	-2.2	-9.5	-9.1	-9.1	-10.6	-10.6	-11.2	-10.5	-9.8	-9.2
Décaissements	32.8	34.4	36.1	37.9	39.8	41.8	43.9	46.1	48.4	50.8	53.3
Amortissement (hors FMI)	-38.0	-36.6	-45.6	-47.0	-48.9	-52.4	-54.5	-57.3	-58.9	-60.6	-62.6
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	-95.8	-93.2	-89.7	-85.6	-78.8	-77.3	-71.2	-61.0	-53.6	-39.9	-32.9
Financement (augmentation des avoirs -)	-24.8	-27.8	-25.2	-24.9	-27.4	-30.6	-33.6	-36.0	-38.9	-42.1	-45.4
Variation des réserves de change nettes de la banque centrale (augmentation -)	-24.8	-27.8	-25.2	-24.9	-27.4	-30.6	-33.6	-36.0	-38.9	-42.1	-45.4
FMI net	-5.7	-7.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres réserves, net	-19.1	-20.6	-25.2	-24.9	-27.4	-30.6	-33.6	-36.0	-38.9	-42.1	-45.4
Variation des arriérés (augmentation +)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel 2/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Annulation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement du service de la dette et des arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	120.6	121.0	114.9	110.5	106.2	107.8	104.8	97.0	92.5	81.9	78.3
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
“Pour mémoire :											
Balance commerciale	-16.9	-16.1	-15.2	-14.7	-14.2	-13.9	-13.5	-13.0	-12.6	-12.2	-11.7
Compte des transactions courantes 3/	-16.4	-15.7	-14.8	-14.4	-13.9	-13.6	-13.1	-12.8	-12.4	-12.1	-11.7
(hors transferts officiels)	-22.8	-21.5	-20.1	-19.1	-18.3	-17.5	-16.7	-15.8	-15.0	-14.1	-13.2
Réserves officielles brutes											
en millions de dollars EU	292.9	313.5	338.7	363.6	391.0	421.6	455.2	491.2	530.1	572.2	617.6
en mois d'importations, c.a.f., de l'année suivante	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.1
Ratio du service de la dette, après initiative PPTE, en % des exportations 4/	4.0	3.9	4.2	4.3	4.5	4.5	4.6	4.6	4.4	4.2	4.2
Déficit de financement (en pourcentage du PIB)	5.4	5.0	4.4	3.9	3.5	3.2	2.9	2.5	2.2	1.8	1.6
PIB nominal (en U.S. dollars)	2,224.9	2,412.9	2,616.8	2,838.0	3,077.9	3,338.0	3,620.2	3,926.1	4,258.0	4,618.0	5,008.3
Taux de croissance du PIB réel	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Taux d'inflation (moyenne sur la période; en %)	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Ratio exportations/PIB (en %)	10.2	10.5	10.7	10.9	11.2	11.4	11.7	12.0	12.3	12.6	13.0
Ratio importations/PIB (en %)	-27.0	-26.6	-26.0	-25.6	-25.4	-25.3	-25.1	-25.0	-24.9	-24.8	-24.7
Scénarios de sensibilité	(Unités indiquées)										
Hausse du prix du café 5/											
Transactions courantes (hors transferts officiels)											
en millions de dollars EU	-510.2	-522.6	-529.9	-545.7	-566.0	-587.7	-607.6	-625.7	-640.9	-653.3	-663.8
en pourcentage du PIB	-22.9	-21.7	-20.2	-19.2	-18.4	-17.6	-16.8	-15.9	-15.0	-14.1	-13.3
Déficit de financement (en millions de dollars EU)	122.0	120.0	116.0	114.1	109.8	100.7	95.6	89.3	82.5	73.5	70.2
en pourcentage du PIB	5.5	5.0	4.4	4.0	3.6	3.0	2.6	2.3	1.9	1.6	1.4
Scénario de faible croissance 6/											
Transactions courantes (hors transferts officiels)											
en millions de dollars EU	-514.2	-529.6	-540.1	-559.1	-582.5	-607.5	-630.9	-653.0	-672.2	-689.0	-704.3
en pourcentage du PIB	-29.0	-28.1	-26.8	-25.6	-24.7	-23.9	-22.9	-21.9	-20.9	-19.8	-18.8
Déficit de financement (en millions de dollars EU)	125.8	126.8	126.0	127.3	126.0	120.1	118.6	116.2	113.4	108.7	110.2
en pourcentage du PIB	7.1	6.7	6.2	5.8	5.3	4.7	4.3	3.9	3.5	3.1	2.9

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les dons au titre du programme ont été reclassés du compte de capital à celui des transferts courants.

2/ Y compris le rééchelonnement de mars 2004 par le Club de Paris aux conditions de Naples, et dans l'hypothèse d'un rééchelonnement à des conditions comparables du service de la dette et des arriérés courants envers les créanciers non membres du Club de Paris.

3/ On suppose que déficit de financement sera couvert par des dons à hauteur de 100 % durant la période 2007–15 et de 50 % par la suite.

4/ À titre transitoire, l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE à la date prévue de l'arrivée du pays au point d'achèvement (mi-2007), et après cette date, est exprimé en termes de flux, mais il sera présenté sous la forme d'une opération sur stock, de même que l'allègement au titre de l'IADM, dans le document pour la cinquième revue du programme FRPC, fixée à décembre.

5/ Par hypothèse, les prix internationaux dépassent de 25 % la projection de référence des *Perspectives de l'économie mondiale* pour 2007–10.

6/ On suppose que la croissance est de 4 % pour la période de 10 ans 2007–17.

Tableau 9. Burundi -- Hypothèses macroéconomiques à long terme, 2004-26

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Chiffres effectifs	Chiffres préf.	Projections									
(Millions de dollars EU)												
Croissance du PIB réel (variation en pourcentage)	4.8	0.9	6.1	6.6	7.1	6.7	6.6	6.4	6.2	6.1	6.1	6.0
PIB nominal (millions de dollars EU)	664.5	799.4	954.6	1,045.4	1,143.2	1,246.5	1,358.7	1,478.0	1,606.0	1,743.4	1,891.6	2,051.5
Variation en pourcentage	11.7	20.3	19.4	9.5	9.4	9.0	9.0	8.8	8.7	8.6	8.5	8.5
Exportations de biens et services, hors revenus des facteurs (millions de \$EU)	63.6	91.1	114.0	136.2	153.0	172.2	194.8	218.9	238.4	261.9	289.8	323.8
Variation en pourcentage	27.1	43.2	25.1	19.5	12.3	12.6	13.1	12.3	8.9	9.9	10.7	11.7
Importations de biens et services, hors revenus des facteurs (millions de \$EU)	225.4	362.1	469.1	525.6	565.5	609.4	648.6	675.8	704.8	742.0	776.9	811.9
Variation en pourcentage	36.8	60.7	29.6	12.1	7.6	7.8	6.4	4.2	4.3	5.3	4.7	4.5
Recettes budgétaires, hors dons (millions de dollars EU)	133.5	159.8	181.2	207.9	232.9	260.2	283.9	309.3	336.5	365.9	397.5	431.8
Variation en pourcentage	6.2	19.7	13.4	14.8	12.0	11.8	9.1	8.9	8.8	8.7	8.7	8.6
PIB par habitant (dollars EU)	90.5	106.7	124.9	134.1	143.8	153.7	164.3	175.2	186.6	198.6	211.3	224.7
Variation en pourcentage	9.5	17.9	17.1	7.4	7.2	6.9	6.9	6.6	6.5	6.4	6.4	6.3
Population (millions)	7.3	7.5	7.6	7.8	7.9	8.1	8.3	8.4	8.6	8.8	9.0	9.1
Variation en pourcentage	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	8.3	16.6	4.8	3.6	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
Indice des prix à la consommation (variation en pourcentage)	8.0	13.4	2.5	3.3	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
(En pourcentage du PIB)												
Composition du PIB nominal	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Consommation	111.0	123.1	118.6	115.9	114.4	112.5	109.9	107.9	106.3	104.3	102.3	102.3
Administrations publiques	26.1	26.5	29.3	28.4	27.9	28.0	27.7	26.9	26.9	26.7	25.9	25.2
Hors administrations publiques	84.9	96.6	91.8	90.2	87.9	86.5	84.7	83.0	81.0	79.6	78.4	77.1
Investissement brut	13.3	10.8	16.1	18.6	20.2	20.6	20.9	21.0	21.1	21.3	21.4	21.5
Administrations publiques	10.3	6.6	9.6	10.6	10.7	10.9	11.0	10.8	10.8	10.8	10.7	10.7
Hors administrations publiques	3.0	4.2	6.5	8.0	9.5	9.8	10.0	10.2	10.4	10.5	10.7	10.8
Exportations nettes de biens et services	-24.3	-33.9	-37.2	-37.2	-36.1	-35.1	-33.4	-30.9	-29.0	-27.5	-25.8	-23.8
Exportations de biens et services	9.6	11.4	11.9	13.0	13.4	13.8	14.3	14.8	14.8	15.0	15.3	15.8
Importations de biens et services	-33.9	-45.3	-49.1	-50.3	-49.5	-48.9	-47.7	-45.7	-43.9	-42.6	-41.1	-39.6
dont : importations de biens et services au titre de l'aide	-10.7	-11.4	-7.2	-11.8	-11.8	-12.1	-12.1	-11.1	-10.1	-9.2	-7.9	-7.4
Solde extérieur courant, dons inclus 1/	-8.1	-10.5	-17.5	-16.2	-14.1	-14.6	-15.4	-14.6	-14.1	-14.0	-13.7	-13.3
Investissement brut	13.3	10.8	16.1	18.6	20.2	20.6	20.9	21.0	21.1	21.3	21.4	21.5
Épargne intérieure brute	-12.2	-23.5	-21.8	-19.2	-16.3	-14.9	-12.9	-10.3	-8.2	-6.6	-4.5	-2.4
Épargne nationale brute	5.2	0.3	-1.4	2.4	6.1	6.0	5.6	6.4	7.0	7.3	7.7	8.2
Financement extérieur officiel net	12.0	27.5	21.0	13.6	13.1	11.5	8.4	6.1	4.3	3.1	2.9	2.4
Financement extérieur officiel brut	25.5	31.5	25.2	16.8	16.0	14.8	12.1	10.5	8.7	7.3	6.2	5.2
Dons	17.4	23.8	20.4	14.4	14.7	13.6	11.0	9.5	7.8	6.4	5.4	4.5
Décaissements	8.1	7.7	4.8	2.4	1.3	1.2	1.1	1.0	0.9	0.8	0.8	0.7
Amortissement	-13.5	-4.0	-4.2	-3.1	-2.9	-3.3	-3.7	-4.3	-4.4	-4.2	-3.3	-2.8
Solde budgétaire global 1/	-4.9	-6.3	-0.4	-1.3	0.0	0.3	0.1	0.4	0.2	0.2	0.3	0.4
Total des recettes et des dons 1/	34.9	30.5	41.4	40.4	41.1	41.6	41.0	40.2	40.0	39.6	38.9	38.0
Recettes, hors dons	20.1	20.0	19.0	19.9	20.4	20.9	20.9	20.9	21.0	21.0	21.0	21.0
Total des dépenses	-39.8	-36.8	-41.8	-41.7	-41.0	-41.2	-40.9	-39.9	-39.8	-39.5	-38.5	-37.7
Scénarios de sensibilité												
Hausse du prix du café 2/												
Croissance du PIB	4.8	0.9	6.1	6.6	7.1	6.7	6.6	6.4	6.2	6.1	6.1	6.0
PIB par habitant (en dollars EU courants)	90.5	106.7	124.9	134.2	143.8	153.8	164.3	175.3	186.7	198.7	211.3	224.7
Ratio investissement/PIB	13.3	10.8	16.1	18.6	20.2	20.6	20.9	21.1	21.3	21.4	21.6	21.7
Ratio épargne intérieure brute/PIB	-12.2	-23.5	-21.8	-17.2	-14.5	-11.4	-7.4	-3.3	-7.9	-6.2	-4.3	-2.2
Faible croissance 3/												
Croissance du PIB	4.8	0.9	6.1	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
PIB par habitant (en dollars EU courants)	90.5	106.7	124.9	130.8	136.3	142.0	148.0	154.3	161.0	167.8	175.0	182.5
Ratio investissement/PIB	13.3	10.8	16.1	10.9	11.3	11.8	12.2	12.4	12.7	12.9	13.2	13.4
Ratio épargne intérieure brute/PIB	-12.2	-23.5	-21.8	-20.3	-18.3	-17.4	-15.9	-13.5	-11.7	-10.2	-8.3	-6.1

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que le déficit de financement sera couvert par des dons à hauteur de 100 % durant la période 2007-15 et de 50 % par la suite.

2/ Par hypothèse, les prix internationaux dépassent de 25 % la projection de référence des *Perspectives de l'économie mondiale pour 2007-10*.

3/ On suppose que la croissance est de 4 % pour la période de 10 ans 2007-17.

Tableau 9 (fin). Burundi -- Hypothèses macroéconomiques à long terme, 2004-26

	Projections										Moyennes		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2006-16	2016-26
Croissance du PIB réel (variation en pourcentage)	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.4	6.0
PIB nominal (millions de dollars EU)	2,224.9	2,412.9	2,616.8	2,838.0	3,077.9	3,338.0	3,620.2	3,926.1	4,238.0	4,618.0	5,008.3	1,522.2	3,449.0
Variation en pourcentage	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	8.5	9.8	8.5
Exportations de biens et services, hors revenus des facteurs (millions de \$EU)	364.0	407.1	450.2	497.6	549.9	608.9	675.8	752.1	836.5	932.0	1,040.2	224.3	646.8
Variation en pourcentage	12.4	11.8	10.6	10.5	10.5	10.7	11.0	11.3	11.2	11.4	11.6	13.5	11.2
Importations de biens et services, hors revenus des facteurs (millions de \$EU)	870.8	926.1	976.3	1,039.5	1,111.9	1,192.2	1,279.9	1,373.7	1,474.8	1,583.7	1,701.0	672.8	1,230.0
Variation en pourcentage	7.2	6.4	5.4	6.5	7.0	7.2	7.4	7.3	7.4	7.4	7.4	8.5	7.0
Recettes budgétaires, hors dons (millions de dollars EU)	469.6	510.7	555.2	603.5	655.8	712.5	774.9	842.8	916.6	996.8	1,084.1	316.1	738.4
Variation en pourcentage	8.8	8.8	8.7	8.7	8.7	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	8.8	10.3	8.7
PIB par habitant (dollars EU)	238.9	254.0	270.0	287.1	305.3	324.6	345.1	367.0	390.2	414.9	441.1	177.8	330.7
Variation en pourcentage	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	7.6	6.3
Population (millions)	9.3	9.5	9.7	9.9	10.1	10.3	10.5	10.7	10.9	11.1	11.4	8.5	10.3
Variation en pourcentage	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
Indice des prix à la consommation (variation en pourcentage)	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	3.8	4.0
(Millions de dollars EU)													
(En pourcentage du PIB)													
Composition du PIB nominal	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Consommation	101.1	99.8	98.4	97.4	96.6	95.8	95.0	94.1	93.3	92.4	91.5	110.4	95.9
Administrations publiques	24.8	24.3	23.4	22.9	22.4	21.8	21.4	21.0	20.6	20.2	19.9	27.1	22.1
Hors administrations publiques	76.4	75.5	75.0	74.5	74.2	74.0	73.6	73.2	72.7	72.2	71.6	83.3	73.9
Investissement brut	21.6	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	20.4	21.7
Administrations publiques	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7	10.7
Hors administrations publiques	10.9	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	9.7	11.0
Exportations nettes de biens et services	-22.8	-21.5	-20.1	-19.1	-18.3	-17.5	-16.7	-15.8	-15.0	-14.1	-13.2	-30.8	-17.6
Exportations de biens et services	16.4	16.9	17.2	17.5	17.9	18.2	18.7	19.2	19.6	20.2	20.8	14.4	18.4
Importations de biens et services	-39.1	-38.4	-37.3	-36.6	-36.1	-35.7	-35.4	-35.0	-34.6	-34.3	-34.0	-45.2	-36.0
dont : Importations de biens et services au titre de l'aide	-6.9	-6.1	-6.0	-5.8	-5.7	-5.5	-5.4	-5.2	-5.0	-4.8	-4.6	-9.8	-5.5
Solde extérieur courant, dons inclus 1/	-16.4	-15.7	-14.8	-14.4	-13.9	-13.6	-13.1	-12.8	-12.4	-12.1	-11.7	-14.9	-13.7
Investissement brut	21.6	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	21.7	19.4	21.7
Épargne intérieure brute	-1.2	0.2	1.6	2.6	3.4	4.2	5.0	5.8	6.7	7.7	8.5	-10.7	4.0
Épargne nationale brute	5.3	6.0	6.9	7.3	7.8	8.1	8.5	8.9	9.3	9.7	10.0	5.5	8.0
Financement extérieur officiel net	2.2	1.9	1.9	1.7	1.6	1.2	1.0	0.8	0.4	0.1	-0.3	8.1	1.1
Financement extérieur officiel brut	4.4	4.0	3.7	3.3	3.2	2.8	2.5	2.2	1.8	1.4	1.0	11.6	2.8
Dons	3.7	3.4	3.1	2.8	2.7	2.3	2.1	1.9	1.5	1.1	0.7	10.1	2.3
Décaissements	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	1.4	0.5
Amortissement	-2.2	-2.1	-1.7	-1.7	-1.6	-1.6	-1.5	-1.5	-1.4	-1.3	-1.2	-3.5	-1.6
Solde budgétaire global 1/	0.2	0.0	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2
Total des recettes et des dons 1/	37.4	36.7	36.0	35.4	34.8	34.2	33.7	33.3	32.8	32.4	32.1	40.0	34.4
Recettes, hors dons	21.1	21.2	21.2	21.3	21.3	21.3	21.4	21.5	21.5	21.6	21.6	20.6	21.4
Total des dépenses	-37.2	-36.7	-35.7	-35.1	-34.6	-34.0	-33.5	-33.0	-32.6	-32.2	-31.9	-39.9	-34.2
Scénarios de sensibilité													
Hausse du prix du café 2/													
Croissance du PIB	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.4	6.0
PIB par habitant (en dollars EU courants)	238.9	254.0	270.1	287.2	305.3	324.7	345.2	367.0	390.3	414.9	441.2	177.9	330.8
Ratio investissement/PIB	21.8	21.9	21.9	22.0	21.9	21.9	21.9	21.9	21.9	21.8	21.8	20.5	21.8
Ratio épargne intérieure brute/PIB	-1.1	0.3	1.7	2.8	3.6	4.3	5.1	6.0	6.8	7.6	8.5	-8.8	4.2
Faible croissance 3/													
Croissance du PIB	4.0	4.0	5.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	4.2	5.5
PIB par habitant (en dollars EU courants)	190.3	198.2	208.2	220.6	233.8	247.7	262.5	278.1	294.7	312.2	330.8	155.7	252.5
Ratio investissement/PIB	13.7	14.3	15.4	16.4	17.5	18.8	19.8	20.7	21.3	21.5	21.7	12.8	18.3
Ratio épargne intérieure brute/PIB	-5.0	-3.5	-1.8	-0.3	0.8	1.9	2.9	4.1	5.3	6.5	7.7	-13.5	1.7

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que le déficit de financement sera couvert par des dons à hauteur de 100 % durant la période 2007-15 et de 50 % par la suite.

2/ Par hypothèse, les prix internationaux dépassent de 25 % la projection de référence des *Perspectives de l'économie mondiale pour 2007-10*.

3/ On suppose que la croissance est de 4 % pour la période de 10 ans 2007-17.

Tableau 10. Burundi — Calendrier des décaissements et revues au titre de la FRPC, 2004–07

Date	Décaissement (Millions de DTS)	Conditions
Examen par le Conseil d'administration, 23 janvier 2004	26.40 ¹	Approbation du Conseil d'administration; montant décaissé.
19 janvier 2005	7.15	Achèvement de la première revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin juin 2004; montant décaissé.
27 juillet 2005	7.15	Achèvement de la deuxième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin décembre 2004; montant décaissé.
Juin 2006	7.15	Achèvement de la troisième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin juin 2005.
Juin 2006	7.15	Achèvement de la quatrième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation pour fin décembre 2005.
Décembre 2006	7.15	Achèvement de la cinquième revue, sur la base de l'observation du critère de réalisation structurel pour fin septembre 2006.
Juin 2007 ²	7.15	Achèvement de la sixième revue, sur la base des critères de réalisation pour fin décembre 2006.

¹ Dont 19,25 millions de DTS au titre du remboursement anticipé de l'encours des tirages dans le cadre de la politique d'aide d'urgence post-conflit.

² Une prorogation de neuf mois de l'accord FRPC (qui expire en janvier 2007) jusqu'à septembre 2007 a été demandée pour permettre ce décaissement.

Tableau 11. Burundi -- Indicateurs des crédits du FMI, 2004–10
(Millions de DTS, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Effectifs	Projections					
Encours des crédits du FMI (fin de période) 1/							
En millions de DTS	26.4	40.7	62.2	69.3	69.3	66.7	60.7
En millions de dollars EU	41.0	58.2	88.8	99.0	99.0	95.3	86.7
En pourcentage de la quote-part	34.3	52.9	80.7	90.0	90.0	86.6	78.8
Obligations envers le FMI	19.5	0.3	0.6	0.7	0.7	3.3	6.7
Total des commissions et intérêts	0.2	0.3	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7
Tirages effectués	0.2	0.3	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Tirages futurs		0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2
Remboursements/rachats totaux au FMI	19.3	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6	6.0
Tirages effectués	19.3	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6	6.0
Tirages futurs		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Encours des crédits du FMI, en pourcentage des :							
Exportations de biens et services	64.4	63.9	77.9	72.7	64.7	55.3	44.5
Réserves officielles brutes	61.0	51.6	61.3	62.3	56.8	49.8	42.8
Obligations envers le FMI en pourcentage des :							
Exportations de biens et services	30.6	0.3	0.5	0.5	0.4	1.9	3.4
Réserves de change brutes	29.0	0.2	0.4	0.4	0.4	1.7	3.3
Pour mémoire (millions de dollars EU) :							
Exportations de biens et services	63.6	91.1	114.0	136.2	153.0	172.2	194.8
Réserves de change brutes	67.2	112.7	145.0	158.9	174.3	191.3	202.5

Sources : autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les décaissements futurs au titre de l'accord FRPC, d'un montant total de 69,3 millions de DTS (90 % de la quote-part).

Bujumbura, le 26 juin 2006

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds Monétaire International
Washington, D.C. 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Au nom des autorités de la République du Burundi, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) qui présente les objectifs et les politiques économiques et financières du programme que les autorités ont l'intention de mettre en œuvre au cours de 2006. Le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint en présente les définitions et modalités de mise en œuvre et de suivi du programme.
2. Le Burundi continue d'avancer dans la voie des réformes afin de pérenniser la reprise économique. En appui de ces efforts, le Burundi bénéficie des conseils et du soutien financier du FMI, dans le cadre de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) approuvé par le conseil d'administration du FMI en janvier 2004.
3. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin Juin 2005, relatifs à la troisième revue du programme ont été respectés ainsi que les critères quantitatifs indicatifs à la fin septembre 2005 (cf. tableau 1). Nous demandons une dérogation pour le non respect du critère structurel (fin octobre 2005), relatif à la mise en place d'un système informatisé de gestion des finances intégré (SIGEFI), de taille modeste, au Ministère des finances (cf. tableau 2). Le SIGEFI est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2006. Trois repères structurels n'ont pas été respectés ou l'ont été seulement avec retard. La publication du rapport de la Cour des Comptes sur l'audit des comptes de l'État de 2004 (fin septembre 2005), a été réalisée avec retard le 6 décembre 2005, ainsi que l'achèvement de l'audit de l'inventaire des arriérées intérieures de l'État (à la fin juin 2005), réalisé avec retard le 20 février 2006. L'adoption d'un plan d'action sur les nouveaux rôles des institutions du secteur café (fin décembre) n'a pas été réalisée et a été reprogrammée.
4. Les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2005 au titre de la quatrième revue, prévue pour achèvement avant fin juin 2006, ont été respectés, sauf celui sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs en octobre et décembre 2005. Les arriérés extérieurs ont été réglés en mars 2006. Nous demandons donc des dérogations pour le non respect de ce critère.
5. À l'appui des objectifs macroéconomiques et financiers fixés pour 2006, nous sollicitons l'approbation des troisième et quatrième revues dans le cadre de la FRPC et le décaissement de 14,30 millions de DTS (18,6 % de la quote-part). Nous sollicitons déboursement supplémentaire de l'assistance PPTE intérimaire à hauteur de 86.500 DTS, qui sera suffisant pour couvrir 50,5 % de l'intérêt sur le compte Fiduciaire FRPC tombant dû entre le 28 juillet 2006 et le 31 décembre 2006, ainsi que 57,4 % tombant dû entre le 1^{er} janvier 2007 et le 27 juillet 2007.

6. Les objectifs et les mesures décrits dans le MPEF pour 2006 restent conformes au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté intérimaire (CSLP-I), ainsi qu'au CSLP complet en voie de finalisation.

7. Les politiques économiques et financières présentées dans le MPEF devraient assurer la réalisation des objectifs du programme pour 2006. Le cas échéant, les autorités sont prêtes à prendre toute mesure additionnelle qui s'avérerait nécessaire. Le Burundi consultera le Directeur général sur l'adoption de telles mesures, avant la révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément à la politique du FMI pour ces consultations.

8. Les critères de réalisation et critères indicatifs quantitatifs trimestriels pour 2006 figurent au tableau 3. Nous demandons que le critère de réalisation sur le crédit bancaire à l'État soit changé en critère sur le financement intérieur du budget pour prendre en compte l'émission prévue de titres de l'État négociables. Les mesures préalables pour les troisième et quatrième revues, ainsi que le critère et les repères structurels pour 2006, figurent au tableau 4. La cinquième revue de l'accord triennal au titre de la FRPC reposera sur la réalisation des objectifs de fin juin 2006.

9. Afin de pouvoir conclure la sixième revue du programme, nous sollicitons la prolongation de l'accord triennal au titre de la FRPC de neuf mois, soit jusqu'à la fin septembre 2007.

10. Les autorités souhaitent vivement que le contenu de cette lettre, du MPEF, du PAT, ainsi que le rapport des services du FMI sur les troisième et quatrième revues au titre de la FRPC, soient rendus publics. Nous autorisons par la présente leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI, suite à leur approbation par le Conseil d'Administration. Nous ferons de même sur les sites officiels de l'État burundais.

11. Les autorités communiqueront au Directeur général du FMI toutes les informations qu'il jugera nécessaires au suivi de la mise en œuvre du programme et au respect du calendrier prévu dans l'atteinte des objectifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de notre très haute considération,

/ s /
Dieudonné Ngowembona
Ministre des finances

/ s /
Gabriel Ntisezerana
Gouverneur de la Banque de la République du
Burundi

/ s /
Alice Nzomukunda
Deuxième Vice-présidente de la République du Burundi

Pièces jointes: Mémoire de politique économique et financière pour 2006
Protocole d'accord technique

République du Burundi
Mémoire des politiques économiques et financières pour 2006

I. INTRODUCTION

1. Le présent mémoire résume les progrès accomplis dans le cadre du programme du gouvernement au cours de 2005, et définit les politiques économiques et financières des autorités pour 2006. Sur la base de ces politiques, les autorités sollicitent le soutien du FMI sous la forme des quatrième et cinquième décaissements dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Les mesures et les objectifs du programme sont conformes au cadre stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté (CSLP-I) ainsi qu'au CSLP définitif qui est en voie de finalisation.

II. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Transition politique achevée

2. Le Burundi a franchi une étape historique en août 2005, avec l'élection d'un nouveau parlement, l'investiture d'un nouveau président de la république, et la formation d'un gouvernement, tous issus d'élections démocratiques. La situation sécuritaire du pays s'est sensiblement améliorée. Le projet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des anciens combattants et des forces armées s'est bien déroulé au cours de 2005, avec le soutien du programme multinational de démobilisation et de réintégration (MDRP) piloté par la Banque mondiale. Le nombre de démobilisés s'élève à près de 20.000 personnes à fin 2005. De plus, l'ONUB et les donateurs bilatéraux apportent leur appui à la réforme du secteur de la sécurité (SSR) visant la formation et l'équipement de la nouvelle police nationale.

B. Évolution économique récente

3. La performance macroéconomique au cours de 2005 a été mitigée. La croissance réelle du PIB a été de l'ordre de 1 % du fait d'une récolte de café en net retrait par rapport à 2004 (7.000 tonnes contre 38.000 tonnes). Les difficultés du secteur agricole, suite à la sécheresse dans le nord du pays (la production vivrière a chuté de 1 %), ont cependant été partiellement compensées par une forte reprise dans les secteurs secondaire et tertiaire. L'inflation, mesurée par l'IPC, est restée élevée durant le premier semestre sous l'effet de la sécheresse dans le nord du pays, et la pression sur les prix exercée par la forte présence de la communauté internationale. Depuis la mi-2005, la monnaie nationale (francs Burundi; FBu) s'est appréciée contre le dollar EU (10 % environ) et, conjuguée au resserrement de la politique monétaire, a contribué au ralentissement sensible de l'inflation à 1 % à fin décembre.

4. Les données préliminaires indiquent un déficit extérieur courant, y compris les dons, plus élevé que prévu au programme à 10,5 % du PIB, en raison d'une diminution des exportations de café et surtout d'une forte augmentation des importations financées par les

projets. Le franc Burundi s'est apprécié en termes effectifs réels de 9,2 % en 2005. L'écart entre le taux de change officiel et celui du marché parallèle s'est stabilisé autour de 3 %.

C. Résultats obtenus dans le cadre du programme

5. Les résultats enregistrés pour 2005 ont été globalement conformes aux objectifs du programme. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2005, après ajustements, ont été respectés ainsi que les critères indicatifs de fin septembre (cf. tableau 1). Les critères de décembre 2005 ont aussi été respectés, à part l'accumulation d'arriérés extérieurs envers le Fonds OPEP en fin 2005, mais remboursés depuis. La mise en œuvre du programme a été un peu retardée au troisième trimestre par la transition politique. La mise en place d'un système informatisé de gestion des finances intégré (SIGEFI), de taille modeste, au ministère des finances (un critère structurel pour fin octobre 2005) n'a pas été respectée (c.f. tableau 2), mais le SIGEFI est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2006. Trois repères structurels en 2005 n'ont pas été respectés ou l'ont été avec retard.

6. **Les résultats budgétaires** enregistrés en 2005 ont été satisfaisants et conformes aux objectifs du programme. Les recettes (172,1 millions de FBu; 20 % du PIB) ont largement dépassé les prévisions du programme. Les dépenses courantes ont été conformes au programme alors que les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont été nettement moins élevées que prévu. Les dépenses globales ont ainsi été plus faibles que prévu, à 36,8 % du PIB. Des arriérés intérieurs sur les dépenses de 2004 ont été réglés et le déficit primaire a été limité à 1,7 % du PIB, soit la moitié de l'objectif du programme. Sur la base des engagements, le déficit global, après dons, a été de 6,3 % du PIB par rapport à l'objectif de 0,2 %, suite au retard dans le déboursement des dons budgétaires.

7. **Le budget 2006 a été promulgué le 31 décembre 2005.** Ce dernier inclut des recettes à 18,9 % du PIB et une dépense globale de 40,8 % du PIB pour un déficit primaire (sur la base des engagements, y compris les dons) de 6,2 % du PIB, respectivement. Le budget 2006 regroupe un ensemble de réformes importantes, notamment:

- la consolidation des fonds extrabudgétaires, sauf le fonds routier et le fonds de solidarité national;
- la budgétisation de l'assiette du fonds de solidarité national et le plafonnement de la dépense;
- une provision pour la régularisation des salaires des fonctionnaires;
- l'abolition de la taxe de transaction de 7 % sur les transactions bancaires;
- la déductibilité des impôts sur les sociétés de la taxe de transaction payée au titre d'investissement;
- une révision des droits de douane pour apporter à un taux de 5 % les produits de base et ceux qui étaient auparavant à zéro %;
- l'abolition de la taxe de service sur les importations (6 %);

- l'introduction d'une redevance administrative pour la douane à hauteur de 0,5 % de la valeur c.a.f.;
- l'élimination des exonérations de droits indirects autres que ceux pour missions diplomatiques, gouvernement et ONG; et
- le renforcement de l'effort pour soumettre à l'impôt tout résident travaillant pour les agences internationales.

8. **En outre, le 24 janvier 2006, une nouvelle procédure de contrôle des importations a été mise en place.** Le 7 février, un avenant au contrat avec la SGS a été signé pour confier à celle-ci la gestion des demandes d'importation (DI) à partir du 3 avril 2006, déliant ainsi l'inspection des importations du système du contrôle des changes. En début janvier 2006, la taxe de transaction sur les produits pétroliers, qui avait été suspendue en septembre 2005, a été réintroduite. En décembre 2005, les autorités ont créé une commission nationale pour la coordination des aides (CNCA) afin de favoriser le dialogue et la coordination avec les bailleurs de fonds et en février 2006 le secrétariat permanent du CNCA a été créé pour assurer une gestion efficace de l'aide.

9. **En début de 2006, les prix de la bière, du sucre et des boissons douces ont été sensiblement diminués et une forte perte de recettes, principalement au niveau de l'assiette pour le fonds de solidarité (qui finançait l'effort de guerre), en a résulté pour un montant net de 9 milliards de FBu pour 2006.** Une forte pression sur les dépenses pour faire face à la sécheresse et à la famine dans le nord du pays, la réinsertion des réfugiés et la forte croissance du nombre d'élèves dans le primaire (suite à l'abolition des frais de scolarité primaire en septembre 2005), a poussé les autorités à tenir une conférence des partenaires du Burundi le 28 février 2006. Des promesses de nouveaux financements à hauteur de 70 millions environ de dollars EU ont été reçues des bailleurs de fonds à cette occasion. Par conséquent, un rectificatif budgétaire pour 2006 sera nécessaire.

10. **En ce qui concerne la politique monétaire,** la mise en place d'enchères hebdomadaires de liquidité depuis la mi-avril 2005 a permis à la Banque de la République du Burundi (BRB) de partiellement stériliser l'impact de l'accumulation des réserves de devises sur la croissance de la masse monétaire (M3). Celle-ci s'est néanmoins accrue de 19,7 %, soit sensiblement plus que le PIB nominal (17,6 %), ce qui représente une monétisation de l'économie. Les réserves de devises se sont accrues de 46 millions de dollars EU en 2005 pour atteindre 113 millions de dollars EU (soit l'équivalent de 3 mois d'importations de 2006). Le crédit à l'économie a diminué de 7 % reflétant la transition politique, la situation sécuritaire, et le solde des impayés du budget. En décembre 2005, la BRB a rehaussé le taux des réserves obligatoires sur les dépôts en monnaie nationale de 5 % à 7 % et, en janvier 2006, elle a introduit un taux de réserve obligatoire (à raison de 7 %) sur les dépôts en devises. Depuis fin 2005 et surtout en début 2006, les taux d'intérêt ont sensiblement baissés en parti suite à l'abolition de la taxe de 7 % sur les transactions bancaires. La BRB a aussi renforcé le contrat avec son auditeur extérieur pour l'audit des comptes de 2005, suite aux recommandations du rapport sur les sauvegardes du FMI. Le comité d'audit des administrateurs indépendants a été rendu opérationnel. **La libéralisation du régime de**

changes s'est poursuivie avec la hausse des plafonds sur les invisibles et leur conversion en limites indicatives au mois de juin 2005.

11. La mise en œuvre des **réformes structurelles** a progressé plus lentement que prévu en 2005, reflétant une pause au troisième trimestre, du fait de la transition politique. Le **Cour des Comptes** a procédé à l'examen des comptes publics de 2004 et a publié son rapport le 6 décembre 2005. Elle a également conduit des audits spécifiques au ministère de la Défense et au ministère de la Fonction Publique, ainsi que des enquêtes plus approfondies sur des cas particuliers. Les nouvelles lois sur la faillite et le concordat judiciaire ont été approuvées par le Parlement en novembre 2005 et promulguées le 15 mars 2006.

12. La réforme de **la filière café** s'est poursuivie avec le lancement d'appels d'offres pour deux stations de lavage, mais sans succès. L'établissement dans le secteur et l'exercice à tous les niveaux de la filière café ont été libéralisés en janvier 2005. La filière a dégagé un excédent d'exploitation sur la campagne 2004/05 évalué à 19 milliards de FBu, une première depuis la campagne 1998/99. L'excédent a été affecté à une prime aux producteurs (30 FBu/kilo; soit 6,1 milliards de FBu), à l'achat de produits phytosanitaires pour distribution gratuite au producteurs et d'engrais (3,5 milliards de FBu) destinés à être vendu aux producteurs et au financement de la campagne 2005-06 (8,8 milliards de FBu). L'aval de l'État pour le crédit bancaire au secteur café a été aboli.

III. LE PROGRAMME POUR 2006

A. Objectifs macroéconomiques

13. La stratégie des autorités pour 2006 repose sur la réduction des déséquilibres macroéconomiques et financiers, notamment l'inflation, et la poursuite des réformes financières et structurelles nécessaires à une relance durable de l'économie. Le programme économique vise à une reprise de la croissance économique réelle de 6 %, reflétant un rebond de la production de café, et un taux d'inflation de 3 % (moyenne annuelle) environ. Le déficit extérieur courant, après dons, se renforcera à 17,5 % du PIB environ, suite à une forte croissance des importations de l'aide humanitaire.

B. Finances publiques

14. **La politique budgétaire pour 2006** prévoit une augmentation des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté, une meilleure mobilisation des recettes, un assainissement de la gestion des finances publiques, et un apurement des arriérés intérieurs de l'État. La politique budgétaire vise également à appuyer l'objectif de l'inflation par la limitation du recours au financement du système bancaire. Une loi budgétaire rectificative pour 2006 sera promulguée avant fin juin pour tenir compte des changements importants intervenus depuis l'approbation du budget initial le 31 décembre 2005. Les recettes globales devraient diminuer à 19,0 % du PIB suite à l'abolition des prélèvements destinés au fonds de solidarité utilisé pour financer l'effort de guerre et des accises sur le sucre. L'augmentation des dépenses à 400 milliards de FBu (41,8 % du PIB) s'explique surtout par la forte augmentation de la dépense sur l'éducation et sur celles liées au programme d'urgence pour 2006, et a eu lieu en partie grâce aux économies budgétaires résultant de l'allègement de la dette extérieure au

titre de l'initiative PPTE. Le budget rectificatif contient des dépenses contingentes à hauteur de 1,2 % du PIB.

15. Les **dépenses courantes** augmenteront à 26,4 % environ du PIB alors que les dépenses consacrées aux projets augmenteront davantage à 13,5 % du PIB, financées en grande partie par les dons, et accorderont la priorité à la remise en état et à la reconstruction des infrastructures sociales et économiques, notamment dans le secteur de l'éducation. L'augmentation des **salaires** des employés de l'État se limitera à 15 % du salaire de base avec effet au 1^{er} juillet 2006. Le poids des **dépenses de sécurité** sera réduit de 34,8 % des dépenses courantes en 2005 à 32,0 % en 2006. Le déficit global, sur la base des engagements, après dons, devrait diminuer à environ 0,5 % du PIB, en partie du fait de la hausse des dons dans l'aide financière extérieure. Les **dépenses liées à la réduction de la pauvreté** (telles que définies dans le CSLP intérimaire) devraient augmenter sensiblement de 33,6 % des dépenses primaires en 2005 à environ 35,5 % en 2006. La loi de finances rectificative fixera de nouvelles **limites de dette intérieure** suffisamment élevées pour tenir compte de l'émission de nouveaux titres et obligations du Trésor relative à l'apurement des arriérés intérieurs du budget.

16. Le budget 2006 révisé contient deux **dépenses conditionnelles** à hauteur de 11,5 milliards de FBu (1,2 % du PIB) au déboursement d'une aide budgétaire spécifique et au recouvrement des actifs de la feuée banque BCD, en cours de liquidation. La première de ces dépenses conditionnelles résulte du besoin urgent de distribution d'une aide alimentaire aux personnes touchées par la sécheresse. Les dépenses au titre de cette aide alimentaire seront possibles grâce à une réallocation des dépenses d'investissement sur ressources intérieures. Les dépenses d'investissements sur ressources intérieures pourraient être rétablies (10 milliards de FBu maximum) à leur niveau initial, en fonction des déboursements des bailleurs de fonds compensant financièrement la distribution de l'aide alimentaire. La seconde de ces dépenses conditionnelles permet des dépenses additionnelles en biens et services, en fonction du recouvrement des actifs de la banque BCD. Ces dépenses additionnelles seront engagées à partir de l'encaissement de 1 milliard FBu issu du recouvrement des actifs de la BCD, pour un montant maximum de dépenses additionnelles de 1,5 milliard.

17. Les autorités sont déterminées à améliorer davantage **la transparence et la gestion des finances publiques**. À partir du nouveau système comptable, un logiciel de gestion financière intérimaire (SIGEFI) de la chaîne des dépenses, directement relié à la banque centrale, a été mis en service au Ministère des finances depuis le 1^{er} janvier 2006. Ce logiciel est conçu pour renforcer le suivi de l'exécution budgétaire, y compris des dépenses sociales, et produire des rapports sur les transactions financières à temps réel. Les autorités **renforceront la gestion des effectifs de l'État** au cours de l'exercice 2006, avec l'appui de la Banque mondiale (projet PAGE), par (i) la mise en place d'un fichier central et d'un numéro d'identification unique pour tous les corps de l'État (éducation, fonction publique, armée, police); (ii) le recensement physique des effectifs; et (iii) l'émission d'une carte d'identification personnalisée avec photo et signature.

Mesure	Échéance
Politique budgétaire	
<ul style="list-style-type: none"> Abolition de la taxe de 3 % des droits d'enregistrement des hypothèques. 	Mai 2006
<ul style="list-style-type: none"> Convention entre le Ministère des finances et la BRB portant sur la création de véritables bons et obligations du trésor, négociables, standardisés et gérés par la BRB pour le compte de l'État. 	Mai 2006
<ul style="list-style-type: none"> Confection d'un TOFE trimestriel à partir des données du SIGEFI pour juin, avec l'assistance de la Banque mondiale. 	Septembre 2006
Réforme de l'administration des douanes	
<ul style="list-style-type: none"> Approbation par le Ministre des finances du plan d'action pour le renforcement et la réforme de l'administration douanière. 	Mars 2006
<ul style="list-style-type: none"> Création d'un comité de pilotage au niveau du Ministre des finances et d'un groupe de travail au niveau de la Direction des douanes pour adopter, faire appliquer et suivre le plan d'action. 	Mars 2006 Fait avril 2006
<ul style="list-style-type: none"> Approbation d'un protocole d'accord pour renforcer la coopération entre les Directions des impôts et des douanes. 	Avril 2006 Fait
<ul style="list-style-type: none"> Soumission au Parlement du nouveau Code des douanes, reflétant les commentaires du FMI, visant sa mise en vigueur avant la fin juin 2006. 	Mai 2006
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un service de liaison avec les déclarants pour la saisie à distance des déclarations en détail et des manifestes. 	Mars 2006 (accompli)
<ul style="list-style-type: none"> Activation du circuit vert en tant que véritable bon à enlever sans affectation à un vérificateur. 	Juin 2006
<ul style="list-style-type: none"> Libérer en circuit vert au moins 50 % des opérations d'importations. 	Deuxième semestre 2006
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place et utilisation d'un système sophistiqué de sélectivité des opérations à contrôler en utilisant les critères déterminés par le système d'inspection des importations. 	Avril 2006
<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation d'un dispositif de contrôle a posteriori renforcé. 	Avril 2006
<ul style="list-style-type: none"> Création d'un groupe de travail réunissant la cellule des exonérations et l'équipe SYDONIA. 	Avril 2006
Réforme de la fiscalité indirecte et des exonérations	
<ul style="list-style-type: none"> Élimination de toutes les exonérations de fiscalité indirecte dans le Code des investissements et maintien de la durée limitée des exonérations de l'impôt. 	Juin 2006
<ul style="list-style-type: none"> Introduction d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix à la pompe des produits pétroliers. 	Juin 2006
Impôts	
<ul style="list-style-type: none"> Approbation par le Ministre des finances du plan d'action pour le renforcement de l'administration des impôts et la préparation pour l'introduction de la TVA. 	Avril 2006
<ul style="list-style-type: none"> Conduites de missions d'inspection conjointes Impôt/Douanes. 	Avril 2006
Dépenses	
<ul style="list-style-type: none"> Recrutement limité, autre que les 3.300 enseignants. 	2006

Mesure	Échéance
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme de démobilisation. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des recommandations de la commission sur les effectifs de la fonction publique. 	Juin 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Régularisation des salaires des fonctionnaires. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de la gestion de la paie par le Ministère des finances. 	Janvier 2007
Réformes de la gestion des finances publiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'application du plan d'action du département de la comptabilité au Ministère des finances visant : <ul style="list-style-type: none"> • utilisation du nouveau plan budgétaire et comptable (PBCE) de l'État, • introduction et exploitation en temps réel pour les dépenses du SIGEFI intérimaire, • rationalisation des comptes, • élaboration d'un TOFE, • introduction d'un plan de gestion de la trésorerie. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de la comptabilisation de l'ordonnancement des dépenses 2005 sur le nouveau PBCE. 	Février 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Entamer la fermeture des comptes dormants et analyse des multiples comptes de l'État avec l'objectif de fermer le plus grand nombre et de rétablir l'unité de trésorerie de l'État. 	Avril 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du contrôle financier des entreprises publiques par le Ministère des finances, notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action visant le renforcement de la direction des recettes administratives et portefeuille au Ministère des finances et l'établissement de directives claires pour les représentants de l'État aux conseils d'administration. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un service d'inspection et de contrôle interne au Ministère des finances. 	Février 2006 Accompli
<ul style="list-style-type: none"> • Soumission au Parlement d'un code des marchés publics révisé. 	Juillet 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la gestion des effectifs de l'État, avec l'appui de la Banque mondiale (projet PAGE), par : <ul style="list-style-type: none"> • la mise en place d'un fichier central et d'un numéro d'identification unique pour tout les corps de l'État (éducation, fonction publique, armée, police); • le recensement physique des effectifs; et • l'émission d'une carte d'identification personnalisée avec photo et signature. 	Deuxième semestre 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la gestion de la paie dans le SIGEFI. 	Décembre 2006
Apurement des arriérés intérieurs de l'État	
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par le conseil des ministres d'une stratégie d'apurement des arriérés audités (25.8 milliards de FBu) en collaboration avec les services du FMI, compatible avec le budget rectificatif 2006. La stratégie sera mise en œuvre à partir du mois de juin et inclura le règlement d'une partie au comptant et par l'émission de titres éligibles dans l'adjudication des obligations (de 2-5 ans) du Trésor et le programme de privatisation. 	Mai 2006

18. Les autorités sont conscientes de l'importance de la vérité des prix intérieurs des produits pétroliers, qui devraient ainsi refléter les variations des prix internationaux. Les autorités sont convaincues des avantages d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix à la pompe, qui sera mis en œuvre dès juin 2006. Ceci permettra en outre de préserver les recettes fiscales. En outre, des plans d'actions au niveau des douanes, impôts, Trésor public, comptabilité et marchés publics seront mis en œuvre en 2006 pour améliorer la gestion des recettes et des dépenses. De véritables **bons et obligations du trésor** seront créés en 2006 à l'appui de la stratégie d'apurement des arriérés de l'État (négociables, standardisés, et gérés par la BRB)

19. Les **programmes DDR et SSR** demeurent très importants, non seulement pour la sécurité publique, mais aussi pour la réduction des dépenses de sécurité ce qui permettra d'accroître davantage les dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté. À cet égard, le gouvernement est déterminé à poursuivre les objectifs décrits dans sa lettre sur la politique de démobilisation, de réinsertion et de réintégration adressée à la Banque mondiale en février 2004, et à réduire la taille de l'armée et celle de la police aux niveaux prévus. Les autorités appelleront à des volontaires pour la démobilisation parmi les effectifs de la Police. Les autorités entendent recenser les effectifs des forces de sécurité avant fin juin 2006, avec l'appui technique de la communauté internationale. Elles entendent également solliciter l'assistance technique de la communauté internationale en 2006 pour évaluer la taille et la composition adéquates de la nouvelle force de police, compte tenu des contraintes budgétaires et des impératifs sécuritaires.

20. L'allègement du service de la dette extérieure au titre de **l'initiative PPTE renforcée** va permettre l'accroissement des dépenses budgétaires consacrées à la lutte contre la pauvreté. Ces dépenses supplémentaires ont été définies dans le cadre du budget 2006 en consultation avec les services de la Banque mondiale et du FMI et sont conformes aux objectifs prioritaires énoncés dans le CSLP complet, en voie de finalisation. Les principaux secteurs concernés sont la santé, l'éducation, les infrastructures, l'agriculture, la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, la réintégration économique des victimes des conflits, et la réforme judiciaire. La mise en œuvre du système de gestion des dépenses (SIGEFI) assurera le suivi des dépenses sociales.

C. Politique monétaire et de change

21. La **politique monétaire** s'inscrit dans une stratégie à moyen terme de poursuite de la libéralisation du régime de change et de réduction durable de l'inflation. Pour 2006 la BRB, se concentrera sur le ralentissement de la croissance monétaire, grâce à la maîtrise du crédit bancaire à l'État, et au renforcement de la gestion des liquidités (introduction de réserves obligatoires sur les dépôts en devises, introduction de bons et d'obligations du Trésor négociables). En parallèle, un ensemble de réformes structurelles renforcera l'efficacité du système financier (renforcement de la surveillance bancaire, restructuration des banques les moins viables). Ces mesures permettront de relancer le crédit au secteur privé, qui devrait croître d'environ 24 % en 2006. La croissance de la masse monétaire (M3) devrait être réduite à environ 18 % (dans l'hypothèse d'une monétisation modérée de l'économie). Les

réserves de change brutes de la BRB augmenteraient davantage pour atteindre 145 millions de dollars EU à la fin 2006, soit environ 3½ mois d'importations de 2007.

22. **La BRB continuera de renforcer l'efficacité de la gestion de la liquidité.** Ainsi, le ministère des Finances et la BRB ont renforcé leur coopération, notamment en matière de prévision de trésorerie du budget, qui sera actualisée mensuellement. La BRB entend également renforcer la gestion de ses réserves de change, ses procédures d'audit et de contrôle interne et l'informatisation de son système comptable. Ces efforts seront complétés par des mesures en faveur de la transparence et de l'amélioration de la gouvernance. Le site internet de la BRB affichera les résultats de l'audit externe de ses comptes et toutes décisions de politique monétaire et de change. La libéralisation du **régime de change** et des mécanismes de contrôle se poursuivra afin d'atteindre la pleine convertibilité du franc Burundi pour des opérations courantes internationales en 2006. La BRB est consciente de la nécessité de bien vulgariser les changements au public. La BRB limitera ses interventions sur le marché des changes à celles nécessaires pour réaliser les objectifs en matière d'avoirs extérieurs nets et à limiter la volatilité du taux de change à court-terme. L'ensemble de ces mesures permettra, à terme, à la BRB de se concentrer sur un objectif d'inflation et d'acquérir la crédibilité nécessaire en régime de change flexible.

Mesure	Échéancier
Politique monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> Création d'un comité technique comprenant des représentants du Ministère des finances et de la BRB sur la gestion de la trésorerie et la liquidité. 	Mars 2006
<ul style="list-style-type: none"> Lancement pour le compte de l'État de l'adjudication des bons et obligations du Trésor par la BRB avec l'appui technique du FMI. 	Septembre 2006
Régime des changes	
<ul style="list-style-type: none"> Introduction de la licence «échangeur». 	Septembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> Abolition du DIP. 	Avril 2006 Fait le 3 avril
<ul style="list-style-type: none"> Introduction d'une limite de 2 % de divergence des taux d'adjudication dans le MED. 	Mai 2006
<ul style="list-style-type: none"> Confection et publication d'un règlement unifié sur le régime des changes consacrant la pleine convertibilité de la monnaie pour des opérations courantes internationales. 	Juin 2006
<ul style="list-style-type: none"> Évolution vers un marché interbancaire des changes. 	2006
Secteur financier	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du contrôle bancaire avec approbation par la BRB de plans de redressement avec les banques en défaillance. 	Mai 2006
<ul style="list-style-type: none"> Conduite d'une expertise du système financier par les services de la Banque mondiale et du FMI. 	2006

D. Réformes structurelles

23. Les autorités sont déterminées à **renforcer la mise en œuvre des réformes structurelles** nécessaires pour assurer la reprise économique. Les principales mesures prévues en 2006 incluent notamment le lancement de la privatisation des actifs de l'État, notamment dans les secteurs de la finance et du café, et le renforcement des progrès accomplis en matière de gouvernance et de transparence.

24. La mise en œuvre de la **stratégie de réforme de la filière café**, appuyée par la Banque mondiale et l'Union européenne, reste fondamentale pour réduire la pauvreté au Burundi, en particulier pour les quelque 800.000 petits producteurs ruraux. Les autorités ont mis en place des structures gouvernementales pour gérer les réformes du secteur, minimiser les risques financiers aux producteurs et à l'État durant la transition, et assurer la cohérence du projet de réhabilitation des stations de lavage, appuyé par le STABEX, avec le plan de privatisation pour 2006. Les stations réhabilitées seront proposées à la vente dans les meilleurs délais. Une stratégie de vente des stations de lavage sera établie sur la base d'une étude technique de la Banque mondiale, visant à assurer une concurrence à tous les niveaux de la filière du café. Les réformes seront poursuivies afin d'assurer que les producteurs exercent librement leur activité et d'attirer les investissements et les financements privés tant attendus. Les autorités, à travers les mesures décrites ci-dessous, veilleront à ce que le pouvoir réglementaire de l'OCIBU ne vienne pas freiner l'investissement et que, dans la période de transition vers un secteur privé, tout soit mis en œuvre par l'OCIBU pour minimiser les coûts et les délais de commercialisation. Une campagne de vulgarisation des réformes sera menée auprès du public.

25. Le programme de **privatisation**, retardé en raison de la transition politique et des conditions d'insécurité, sera relancé en 2006 avec l'appui technique de la Banque mondiale selon un processus transparent d'appel d'offres publiques. L'objectif visé est le désengagement progressif et complet de l'État des secteurs productifs et financiers de l'économie. Le gouvernement entend ainsi renforcer le rôle du secteur privé, en tant que moteur de la croissance économique.

26. **Les autorités ont clarifié la liberté d'exercice au niveau des grossistes du sucre SOSUMO par une ordonnance ministérielle en mars 2006** et prévoient de libéraliser le prix du sucre en 2006. En 2006 les autorités ont l'intention de solliciter l'assistance technique pour étudier comment libéraliser le secteur pétrolier.

Mesure	Échéancier
Stratégie de réforme de la filière café	
<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un comité de coordination et de suivi de la réforme café, avec un mandat, une mission, et des modalités de fonctionnement. 	Mesure préalable Fait 30 mars
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la gestion de la commercialisation du café par le comité gouvernemental de suivi du programme, afin de minimiser les délais, les coûts, le besoin de financement de la filière, et les risques financiers pour les producteurs et l'État. 	Depuis Mars 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi d'un plan de gestion de liquidité hebdomadaire, y inclus du fonds de stabilisation de l'OCIBU pour le financement de la campagne 2006/07. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> • Mesures pour assurer la collecte des montants non encore remboursés (3 milliards de FBu) par les SOGESTALS sur le financement de la campagne 2005-06. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction aux SOGESTALS de déclarer ou de payer des dividendes, tant et aussi longtemps que leurs dettes et arriérés ne seront pas payés. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> • Audit financier de la filière café avec l'appui de la Banque mondiale. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> • Après couverture des coûts de fonctionnement des SOGESTALS, toute recette des ventes sera retenue par l'OCIBU pour apurer les arriérés. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> • Réforme du comité de commercialisation de l'OCIBU pour incorporer des représentants de tous opérateurs dans le secteur. 	Mars 2006 Fait, 30 mars
<ul style="list-style-type: none"> • Abolition des comités techniques de l'OCIBU. 	Mesure préalable Fait le 15 mai 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration, avec l'appui de la Banque mondiale, d'une stratégie de cession des 133 stations de lavage et des usines de démarçage. 	Juillet 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des appels d'offre pour la vente des stations de lavage, suivant les conclusions de l'étude sur la stratégie de cession des stations de lavage et des usines de décortilage. 	Octobre 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par le gouvernement, avec l'assistance de la Banque mondiale, des conclusions de l'étude sur le cadre réglementaire, légal et institutionnel de la filière. Le gouvernement procédera par la suite à la mise en place du nouveau cadre, y compris la restructuration de l'OCIBU à temps pour la campagne 2007/08. 	Décembre 2006
Privatisation	
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité du SCEP, avec l'assistance technique de la Banque mondiale: <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation financière des sociétés • Évaluation des offres. 	Juin Septembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des appels d'offres pour les actifs de l'OCIBU non directement liés aux activités de commercialisation du café dans: <ul style="list-style-type: none"> • les villas (2) • les anciennes usines CEDUCA, ICB, et UNICAFE • l'unité de torréfaction 	Septembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des appels d'offres pour APB, OPHAVET, UCAR. 	Septembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Lancement des appels d'offres pour les avoirs du secteur public (l'État, la BRB et l'OCIBU) dans les sociétés port de Bujumbura (EPB), BCC, et SIP. 	Septembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> • Conduite par le SCEP de la privatisation des actifs de l'État dans le secteur bancaire en consultation étroite avec la BRB afin d'éviter une concentration accrue dans le secteur et de favoriser la fusion de petites banques. Les autorités chercheront l'appui de la SFI en la matière. 	2006

E. Transparence, bonne gouvernance et statistiques

27. Dans un effort visant à renforcer **la transparence** et à permettre à l'opinion publique de mieux comprendre et de suivre les réformes économiques, le gouvernement et la BRB publieront les décrets, lois, décisions, ainsi que les stratégies de réforme économique, et notamment les mémorandum de politique économique et financière transmis au Directeur général du FMI, sur les sites «internet» du gouvernement, de la BRB, et de la REFES, qui seront tenus à jour. Le budget et l'activité du Bulletin officiel du Burundi seront renforcés. La **Cour des comptes** poursuivra le renforcement de ses activités en 2006. Le gouvernement est convaincu du bien-fondé et de l'importance de protéger l'indépendance des juges de la Cour des comptes.

28. Le projet de loi sur la **lutte contre le blanchiment de capitaux** a été élaboré. Ce texte a bénéficié des commentaires du FMI et d'une assistance technique visant à assurer la cohérence du cadre légal et son alignement sur les meilleures pratiques internationales. Le conseil des ministres entend examiner le texte avant la fin juin avec une présentation au Parlement avant la fin septembre 2006. Les autorités ont demandé la poursuite de l'assistance technique du FMI pour la mise en application de la loi.

29. Les autorités sont conscientes que la **qualité des statistiques nationales** s'est beaucoup érodée, notamment en ce qui concerne les comptes nationaux, les indices de prix, et les indicateurs de la situation sociale et de la pauvreté. Les autorités sont déterminées à améliorer les statistiques nationales, notamment par la mise en œuvre d'un plan de redressement de l'agence statistique ISTEERU afin de pouvoir reprendre la production des comptes nationaux interrompue depuis 1998, et d'améliorer la qualité de l'indice des prix à la consommation, qui constitue le seul indicateur macroéconomique encore produit par l'ISTEERU.

30. **Les autorités ont également l'intention de mettre en œuvre les recommandations des missions du FMI en matière de statistiques et d'inclure un plan multisectoriel de développement des statistiques dans le CSLP.** Les autorités ont fait part officiellement, en février 2005, de leur intention de participer au Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI. Une mission du Département des statistiques a rédigé une première version des métadonnées, laquelle doit être révisée et complétée par les autorités avec l'assistance technique soutenue du FMI

Transparence et bonne gouvernance	
<ul style="list-style-type: none"> Audit des comptes de l'État de 2005 par la Cour des comptes. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> Publication sur sites officiels des décisions, ordonnances, décrets, lois et stratégies de réforme, y compris le mémorandum des politiques économiques et financières dès son approbation par le Conseil du FMI. 	À partir de mars 2006
Cadre juridique	
<ul style="list-style-type: none"> Présentation au Parlement de la loi anti-blanchiment d'argent. 	Septembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> Lancement de l'évaluation du climat d'investissement (ICA) avec l'appui de la Banque mondiale. 	Juillet 2006
Statistiques	
<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du plan de développement des statistiques élaboré par une mission du Département des statistiques du FMI en mars 2006, l'adopter officiellement et inclure une synthèse et un tableau des coûts dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). 	Avril 2006
<ul style="list-style-type: none"> Publication du plan de développement complet sur les sites internet des agences gouvernementales concernées. 	Mai 2006
<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'un calendrier de travail pour la mise en œuvre des activités du plan de développement des statistiques qui peuvent être réalisés avec les ressources actuellement disponibles. 	Avril 2006
<ul style="list-style-type: none"> Approbation par le Conseil des Ministres d'un nouveau cadre institutionnel pour l'ISTEEBU et d'un nouveau statut pour les employés de l'ISTEEBU, qui permettront désormais de produire sans interruption les principaux indicateurs macroéconomiques. 	Mai 2006
<ul style="list-style-type: none"> Reprise de la production régulière de comptes nationaux et publication d'une série établie selon la méthodologie du Système de comptabilité nationale 93 (SCN93) couvrant la période 1990–2005. 	Mai 2007
<ul style="list-style-type: none"> Actualisation des métadonnées requises pour participer à l'initiative du Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI. 	Juillet 2006
<ul style="list-style-type: none"> Élargissement du champ d'application de l'indice des prix de la consommation (IPC) en : <ul style="list-style-type: none"> révisant la liste des points d'observation des prix à la consommation à Bujumbura; élargissant le champ du nouvel indice aux provinces pour lesquelles la collecte régulière des données est déjà établie; actualisant les pondérations et les produits contenus dans le panier de consommation 	Septembre 2006 Mars 2007 Juin 2007

F. Financement du programme et gestion de la dette extérieure

31. Pour 2006, le besoin de financement extérieur hors projets est estimé à 177 millions de dollars EU. Ce besoin de financement extérieur devrait être couvert par des décaissements du FMI au titre de la FRPC (32 millions de dollars EU); de la Banque mondiale (60 millions de dollars EU) au titre du DARE, par des dons et prêts programmes de la BAD/FAD de 11 millions de dollars EU; de l'Union Européenne (programme FED de 17 millions de dollars EU); des bailleurs bilatéraux (16 millions de dollars EU) et par l'allègement traditionnel (5 millions de dollars EU) de la dette et au titre de l'initiative PPTE (36 millions de dollars EU).

32. Les autorités ont écrit aux créanciers hors Club de Paris, leur demandant un allègement de leur dette à des termes comparables à ceux obtenus des membres du Club de Paris. Les autorités sont conscientes du besoin de renforcer leur capacité de gestion de la dette extérieure et ont demandé aux bailleurs de fonds une assistance technique supplémentaire.

G. Processus d'élaboration du CSLP

33. Le processus participatif sur lequel repose la rédaction du CSLP complet est en voie de finalisation. Les consultations avec les parties prenantes privées et publiques au niveau des communautés locales sont terminées et ont été suivies de consultations sectorielles au niveau national lancées en novembre 2005. Le CSLP complet devrait être achevé en mai 2006. Le coût des priorités identifiées dans le CSLP complet a été évalué à 535 millions de dollars EU, pour lequel il reste un besoin de financement à identifier.

H. Mesures de sauvegarde et assistance technique

34. La BRB s'est engagée à améliorer son fonctionnement en se conformant aux principes de bonne gouvernance inscrits dans les directives sur la politique **de sauvegarde des ressources du FMI**. L'évaluation des sauvegardes a été achevée en janvier 2006. La BRB s'est engagée à améliorer ses mécanismes d'information financière et à renforcer son dispositif de contrôle interne. La BRB a subi son premier audit externe en août 2005. Les auditeurs externes ont présenté des recommandations sur l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) et sur l'amélioration du fonctionnement de la BRB, et celle-ci s'emploie activement à en assurer le suivi. De façon plus fondamentale, le gouvernement s'engage à appuyer la révision des statuts de la BRB pour lui accorder son indépendance nécessaire à la bonne conduite de la politique monétaire, tout en lui faisant assumer sa pleine responsabilité face au Parlement.

Mesure	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> Transmission du rapport d’audit interne de la BRB sur la révision des données du programme pour fin juin et décembre 2005 définies dans le protocole d’accord technique. 	Mai 2006 Fait le 5 avril 2006
<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la mise en œuvre de réformes recommandées par l’auditeur par la BRB et mise en place de mécanismes de suivi des réformes. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des recommandations de la deuxième étape de l’évaluation de sauvegardes. 	2006
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d’une méthodologie d’audit interne orientée vers les risques. 	Mai 2006
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du premier plan annuel d’audit interne, suite à l’approbation par le comité d’audit indépendant. 	Septembre 2006
<ul style="list-style-type: none"> Soumission au Parlement des statuts révisés de la BRB pour le renforcement de son indépendance et de son cadre légal en conformité avec les recommandations du FMI. 	Septembre 2006

35. Les besoins du Burundi en matière **d’assistance technique** sont énormes et les autorités continueront de collaborer étroitement avec leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux pour reconstituer les capacités administratives dans les domaines prioritaires. L’assistance technique fournie par le FMI en 2005 a porté sur l’administration fiscale, la gestion des dépenses publiques, la politique monétaire et la politique de change, le contrôle bancaire et les statistiques économiques nationales. L’assistance du FMI dans ces domaines se poursuivra en 2006.

I. Suivi du programme

36. Le tableau 1 résume les critères de réalisation quantitatifs relatifs aux troisième et quatrième revues (fin juin et fin décembre 2005, respectivement) ainsi que les réalisations. Le critère de réalisation structurel et les repères du programme pour 2005 sont présentés dans le tableau 2. Au tableau 3 figurent les critères quantitatifs pour 2006, les indicateurs quantitatifs fixés pour mars, juin, et septembre 2006 aux fins du suivi du programme. Le critère de réalisation quantitatif sur le crédit bancaire à l’État a été remplacé par celui sur le financement intérieur de l’État, pour tenir compte de l’introduction d’obligations du Trésor négociables dans le contexte de l’apurement des arriérés intérieurs de l’État en 2006. Les mesures préalables pour les troisième et quatrième revues et le critère et repères structurels pour 2006 figurent au tableau 4. Les définitions des objectifs de réalisation du programme, des ajustements de l’assistance extérieure et des hypothèses sous-jacentes, ainsi que les informations qui doivent être communiquées par le Burundi, sont décrites dans le PAT ci-joint. Le Burundi évitera de se trouver en situation de non-paiement au titre d’obligations

financières envers le FMI, d'instaurer de nouvelles restrictions de change ou des pratiques de taux de change multiples, de conclure des accords de paiement bilatéraux non conformes à l'article VIII des Statuts du FMI et d'imposer des restrictions aux importations pour des raisons de balance des paiements. En outre, les autorités sont prêtes à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui deviendrait nécessaire au succès du programme.

37. L'achèvement de **la cinquième revue** au titre de l'accord FRPC est prévu avant fin-décembre 2006 et sera jugé à travers les indicateurs quantitatifs fixés pour fin-juin 2006 et du critère de réalisation structurel. La cinquième revue portera sur les liquidations des arriérés intérieurs du budget, le progrès de la privatisation des actifs de l'État, le renforcement de la gestion des finances publiques, et la mise en place des réformes à la BRB. La sixième revue est prévue avant fin-juin 2007.

Tableau 1. Burundi: Critères de réalisation et objectif indicatifs du programme pour 2005
(En milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2005												
	2004		Mars 2/		Juin		Sept 2/		Dec 2/		Prog. Prog. Rev. ajusté	Réal.	
	Réal.	Prog. 1/	Réal.	Prog. ajusté	Prog. 1/	Prog. ajusté	Prog. Rev. ajusté	Réal.	Prog. Rev. ajusté	Réal.			
Critères de réalisation à fin décembre 2004 et fin juin 2005 (objectif indicatifs sinon)													
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) 3/	18.8	23.5	12.5	45.2	15.2	-22.1	29.5	18.1	-4.6	29.5	43.4	-13.6	48.8
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) 3/	53.8	43.7	55.3	40.8	57.6	96.8	55.8	56.1	80.5	56.8	27.3	90.0	51.7
Crédit net au gouvernement du système bancaire (plafond) 3/ 4/	102.2	82.2	87.0	93.5	81.3	115.2	83.7	111.4	139.3	115.0	80.8	155.7	123.0
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars E.U)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5
Dettes extérieures à court terme (plafond; en millions de dollars EU) 5/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs													
Solde primaire du budget (plafond/cumulatif depuis le début de l'année civile) 7/	0.0	-4.2	...	1.9	-4.9	...	-0.2	-24.9	...	-6.6	-31.0	...	-14.6
Masse salariale de l'Etat (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	58.6	16.3	...	14.7	32.6	...	31.4	56.9	...	49.7	75.5	...	72.6
Ajusteurs:													
Assistance financière extérieure hors projets (cumulée depuis janvier 2004; en millions de dollars EU) 7/ 8/	65.1	106.3	...	95.2	135.3	...	97.9	130.9	...	108.2	193.4	...	136.4
<i>Donc:</i>													
Union Européenne	33.3	43.4	...	44.1	53.6	...	44.1	54.3	...	44.1	68.3	...	63.0
Banque Mondiale	0.0	14.8	...	16.4	14.8	...	16.4	16.4	...	16.4	51.4	...	16.4
BAD/FAD	0.0	13.3	...	0.0	13.3	...	0.0	14.7	...	9.8	25.2	...	9.8
France	3.8	3.8	...	3.8	7.6	...	3.8	7.6	...	3.8	7.6	...	7.4
Belgique	8.3	8.3	...	8.3	10.9	...	8.3	12.1	...	8.3	12.1	...	8.3
Autre (UK)	0.0	0.0	...	0.0	9.7	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	1.0
Allègements de la dette sur les échéances courantes.	6.0	7.1	...	7.1	9.8	...	9.8	10.2	...	10.2	14.9	...	14.9
Fonds fiduciaire (BM)	13.7	15.6	...	15.6	15.6	...	15.6	15.6	...	15.6	15.6	...	15.6
Accumulation des arriérés intérieurs nets (cumulés depuis fin 2003)	-9.5	-12.9	...	-6.1	-13.9	...	-8.6	-12.5	...	-16.1	-26.5	...	-38.7
Accumulation des arriérés intérieurs nets durant la période	...	-1.0	...	3.4	-1.0	...	-2.5	-1.0	...	-7.5	-14.0	...	-22.7
FBu/dollar EU - taux de change sous le programme (fin de trimestre)	1.100	1.050	...	1.145	1.050	...	1.091	1.075	...	1.037	1.100	...	998
FBu/dollar EU - taux de change (moyenne du dernier trimestre)	1.103	1.050	...	1.139	1.050	...	1.111	1.070	...	1.066	1.050	...	1.017
Dollar EU/euro (fin de trimestre)	...	1.30	...	1.30	1.30	...	1.21	1.30	...	1.20	1.30	...	1.18
Dollar EU/DTS (fin de trimestre)	...	1.50	...	1.51	1.50	...	1.46	1.50	...	1.45	1.50	...	1.43

1/ Tel que défini lors de la première revue du programme (rapport du FMI no. 05/55).

2/ Objectifs indicatifs.

3/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 100 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montrées pour mémoire. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement total de l'Etat et le plancher sur l'encours des avoires extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

4/ Le plafond sur le crédit net au gouvernement du système bancaire sera abaissé à due proportion de toute accumulation d'arriérés intérieurs, selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique.

5/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

6/ Avec un élément-don inférieur à 50%.

7/ Selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique et révisé pour la reclassification des dépenses pour la nouvelle police de «dépenses projets» aux «dépenses courantes».

8/ L'assistance hors projets prend en compte les allègements de la dette sur les échéances courantes moins les paiements pour l'apurement des arriérés.

Tableau 2. Burundi — Critères de réalisation et repères structurels pour 2005
au titre de la troisième revue du programme FRPC

Mesure	Calendrier (fin de mois)	État d'avancement
Critère de réalisation structurel		
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de SIGEFI de taille modeste au ministère des Finances, avec un lien informatique vers la BRB, visant un renforcement du suivi de l'exécution du budget (notamment les dépenses sociales) et la production d'un TOFE. 	Octobre 2005	Non respecté Système lancé le 1 janvier 2006
Repères structurels		
<ul style="list-style-type: none"> Lancement de la privatisation des actifs de l'État dans le secteur du café (appels d'offres pour SOGESTALS, stations de lavage et les parts dans la SODECO) 	Juin 2005	Appel d'offres lancé en juillet pour deux stations de lavage. Aucune offre reçue.
<ul style="list-style-type: none"> Achèvement d'un inventaire audité des arriérés de paiements intérieurs 	Juin 2005	Inventaire achevé le 20 mai 2005. L'audit externe achevé le 20 février 2006
<ul style="list-style-type: none"> Publication du rapport de vérification des comptes de l'État pour 2004 par la Cour des comptes 	Septembre 2005	6 décembre 2005
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un plan d'action définissant les nouveaux rôles des institutions du secteur du café (y inclus l'OCIBU) qui devront être en place pour le début de la campagne 2006 (avril 2006), conformément à la stratégie de réforme de la filière du café. 	Novembre 2005	Non respecté
<ul style="list-style-type: none"> Lancement du programme de privatisation (par appels d'offres) des actifs de l'État dans les secteurs de la finance, de l'industrie, et autres. 	Décembre 2005	Appels d'offres lancés mais suspendus avant la clôture de la période des offres. Deux entreprises vendues en 2005, ONAPAA et ALCOVIT

Tableau 3. Burundi: Critères de réalisation et objectif indicatifs du programme pour 2006
(En milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2005	2006			
	Déc.	Mars	Juin 1/	Sept 1/	Dec 2/
	Réal.	Proj.	Prog.	Prog.	Prog.
Critères de réalisation					
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) 3/	48.9	26.3	40.9	48.0	55.6
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) 3/	51.7	68.0	69.7	62.8	58.6
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) 3/ 4/	10.4	18.3	14.2	36.7	22.9
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars E.U)	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme (plafond; en millions de dollars EU) 5/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatifs depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) 6/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs					
Solde primaire du budget (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile) 7/	-14.6	-13.4	-32.8	-67.1	-84.8
Masse salariale de l'État (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	72.6	19.6	40.2	71.1	94.8
Ajusteurs:					
Assistance financière extérieure hors projets (cumulé depuis janvier 2006 en millions de dollars EU) 7/ 8/		0.2	63.3	74.9	107.8
<i>Dont:</i>					
Union Européenne		0.0	12.5	12.5	17.0
Banque Mondiale		0.0	35.0	35.0	60.0
BAD/FAD		0.0	0.0	11.0	11.0
France		0.0	0.0	0.0	3.0
Belgique		0.0	2.4	2.4	2.4
Royaume-Uni		0.0	0.0	0.0	0.0
Pays-Bas		0.0	10.0	10.0	10.0
Autre		0.0	0.0	0.0	0.0
Allègements de la dette sur les échéances courantes (hors PPTE)		0.2	3.4	4.1	4.5
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs nets durant la période		0.0	0.0	0.0	0.0
Taux de change					
FBu/dollar EU - taux de change sous le programme (fin de trimestre)	1,100	1,018	1,000	1,000	1,000
FBu/dollar EU - taux de change (moyenne du dernier trimestre)	1,050	1,006	1,003	1,000	1,000
Dollar EU/euro (fin de trimestre)	1.18	1.21	1.21	1.21	1.21
Dollar EU/DTS (fin de trimestre)	1.43	1.44	1.44	1.44	1.44

1/ Objectifs indicatif.

2/ Critère de réalisation.

3/ Le plafond ou le plancher a été ou sera ajusté pour compenser 100 pourcent de l'écart entre les décaissements de l'aide financière extérieure non-projet vis-à-vis des projections montrées pour mémoire. En cas d'écart positif (respectivement, négatif) le plafond sur le financement intérieur de l'Etat et le plancher sur l'encours des avoirs extérieurs nets de la BRB seront ajustés à la hausse (respectivement, à la baisse).

4/ Le plafond sur le financement intérieur net de l'Etat sera abaissé à due proportion de toute accumulation d'arriérés intérieurs, selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique.

5/ Non compris les crédits fournisseurs à court terme liés aux importations.

6/ Avec un élément-don inférieur à 50%.

7/ Selon la définition donnée dans le protocole d'accord technique et révisé pour la reclassification des dépenses pour la nouvelle police de « dépenses projets » aux « dépenses courantes ».

8/ L'assistance hors projets prend en compte les allègements de la dette sur les échéances courantes moins les paiements pour l'apurement des arriérés.

Tableau 4. Burundi — Mesures préalables pour les troisième et quatrième revues au titre du programme FRPC, critère de réalisation et repères structurels pour 2006

Mesures	Calendrier (fin de mois)	État d'avancement
Mesures préalables		
• Approbation de la loi de finances rectificative 2006 en conformité avec les objectifs macroéconomiques pour 2006, tel que discuté avec les services du FMI.		Accompli le 7 juillet 2006
• Adoption par le Conseil des ministres du plan d'apurement des arrières intérieurs du budget, fixant le montant éligible, avec les modalités de règlement, tels qu'établies avec les services du FMI.		Accompli le 26 mai 2006
• Soumission au Parlement du nouveau code des douanes, reflétant les commentaires de la mission technique du FMI sur l'administration douanière.		
• Création d'un comité de coordination, et de suivi de la réforme café avec un mandat, une mission, et des modalités de fonctionnement.		Accompli le 30 mars 2006
• Suppression des commissions techniques de l'OCIBU.		Accompli le 15 mars 2006
• Ouverture aux opérateurs du comité de commercialisation de l'OCIBU.		Accompli le 30 mars 2006
• Ordonnance du ministère du Commerce abolissant la liste des grossistes de la SOSUMO et instaurant la liberté d'établissement pour les grossistes sur la base d'un ensemble de critères techniques définis.		Accompli le 21 mars 2006 par ordonnance No. 750/274
• Mise en application du nouveau règlement spécifique sur le contrôle des importations du 24 janvier 2006.		Entrée en vigueur le 3 avril 2006
• Transmission du rapport d'audit interne de la BRB sur la révision des données du programme pour fin juin et décembre 2005 définies dans le Protocole d'accord technique.		Fait le 5 avril 2006
• Mise en place de plans de redressement pour les banques en difficultés.		Accompli le 12 juin 2006
Critère de réalisation structurel		
• Lancement d'appels d'offres pour des bons et obligations du Trésor standardisés, négociables et gérés par la BRB pour le compte de l'État	Septembre 2006	

Tableau 4. Burundi — Mesures préalables pour les troisième et quatrième revues au titre du programme FRPC, critère de réalisation et repères structurels pour 2006

Mesures	Calendrier (fin de mois)	État d'avancement
Repères structurels		
• Adoption et publication d'un règlement unique sur système des changes	Juin 2006	
• Approbation par le Conseil des ministres d'un nouveau cadre institutionnel pour l'ISTEEBU et d'un nouveau statut pour les employés d'ISTEEBU, qui permettront désormais de produire sans interruption les principaux indicateurs macroéconomiques.	Juin 2006	
• Adoption officielle d'un plan multisectoriel de développement des statistiques et inclusion de ce plan dans le CSLP.	Juin 2006	
• Présentation à l'Assemblée Nationale des statuts révisés de la BRB établissant l'indépendance de la banque centrale	Septembre 2006	
• Soumission à l'Assemblée Nationale du projet de loi sur le blanchiment de l'argent, intégrant les recommandations du FMI	Septembre 2006	
• Lancement du programme de privatisation du secteur café par des appels d'offres pour les stations de lavage et des usines de décorticage	Octobre 2006	
• Intégration de la gestion de la paie dans le SIGEFI	Décembre 2006	

Burundi — Protocole d'accord technique

Le 26 juin 2006

1. Ce protocole d'accord technique fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en œuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB). Il définit i) les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et l'ajustement applicable; et ii) les principales hypothèses sur lesquelles repose le programme économique pour 2006 défini dans le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) du gouvernement du Burundi joint en annexe à la lettre du ministre des Finances et du gouverneur de la BRB en date du 26 juin 2006 adressée au Directeur général du Fonds monétaire international.
2. La liste des actions préalables, des critères de réalisation structurels, et des indicateurs structurels pour 2006 est présentée dans le tableau 3 du MPEF.

A. Objectifs quantitatifs du programme

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

3. Les critères de réalisation quantitatifs du programme portent sur les stocks à fin décembre 2006 définis au tableau 1 du MPEF, comme suit :
 - avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);
 - avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);
 - financement intérieur net de l'État (plafond);
 - arriérés de paiements extérieurs de l'administration centrale (plafond);
 - encours de la dette extérieure à court terme (échéances inférieures à un an) de l'administration centrale et de la BRB (plafond); et
 - nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long terme contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond).

Les objectifs trimestriels des variables ci-dessus pour fin juin et septembre 2006 sont indicatifs.

4. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme définis au tableau 1 du MPEF sont les suivants :
 - Solde budgétaire primaire, projets financés sur ressources extérieures exclus (plafond); et
 - Masse salariale de l'État (plafond).

Définitions et calculs

5. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme la différence entre i) les avoirs d'or et de réserves internationales (valorisés aux prix du marché) et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation des avoirs du FMI mais non compris la contrepartie des allocations de DTS). Ces montants sont valorisés en dollars EU sur la base du taux de change en vigueur fin décembre 2005. Le total des avoirs extérieurs nets de la BRB s'élevait à 48,8 milliards de francs burundais, équivalant à 48,9 millions de dollars EU fin mars 2005, et se répartissait comme suit :

	En milliards de francs burundais	En millions de dollars EU
Avoirs extérieurs nets de la BRB	48,8	48,9
Avoirs extérieurs	114,3	114,5
Réserves officielles	112,4	112,7
Encaisses en monnaie étrangère	3,6	3,6
Dépôts chez les correspondants (FMI exclu)	107,4	107,7
Avoirs de DTS	0,3	0,3
Position de réserve au FMI	0,5	0,5
Avoirs d'or	0,5	0,5
Autres créances	1,9	1,9
Passifs extérieurs	65,5	65,6
Passifs vis-à-vis des correspondants (FMI exclu)	6,1	6,2
Contrepartie de l'utilisation des ressources du FMI	58,0	58,2
Autres passifs	1,3	1,3

6. Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale. À la fin décembre 2005, les réserves officielles brutes s'élevaient à 112,7 millions de dollars EU.

7. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme la différence entre i) la base monétaire, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB. Le total des avoirs intérieurs nets de la BRB s'élevait à 51,7 milliards de francs burundais fin décembre 2005, répartis comme suit :

	En milliards de francs burundais
Avoirs intérieurs nets de la BRB	51,7
Base monétaire	100,5
Circulation fiduciaire	67,9
Réserves des banques commerciales	30,9
Autres dépôts non bancaires	1,7
Moins : avoirs extérieurs nets de la BRB	48,8

8. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme des données de flux sur i) les prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; ii) l'évolution de l'encours des certificats, bons, obligations et titres de l'État en francs burundais détenus par le public non bancaire, y compris par les non-résidents; iii) moins les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans les banques commerciales. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Le financement intérieur net de l'État à fin décembre 2005 totalisait 135,8 milliards de francs burundais, répartis comme suit :

	En milliards de francs burundais
Total	135,8
Crédit net du système bancaire à l'État	123,0
Administration centrale	136,3
Prêts, avances et autres crédits	173,6
BRB	154,4
Banques commerciales	19,3
Dépôts	37,4
BRB	35,6
Banques commerciales	1,8
Autres administrations (net)	-13,2
Établissements financiers non bancaires	0,5
Certificats et bons du Trésor	0,5
Divers	12,3
CCP	2,2
Certificats du Trésor	10,1

9. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé, y compris l'intérêt contractuel et les intérêts moratoires, pour lequel aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Seraient considérés comme arriérés aux fins du suivi du programme les montants exigibles de service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'ont pas été payés. Les arriérés de paiements extérieurs à la fin décembre 2005 étaient ventilés comme suit, l'encours effectif figurant dans la colonne «arriérés techniques» :

Arriérés de paiements extérieurs	Définition programme	Arriérés techniques
	En milliards de francs burundais	
Total	0	52,5
Créanciers multilatéraux	0	9,1
Association internationale de développement	0	0
Groupe BAD	0	0
Banque africaine de développement	0	0
Fonds africain de développement	0	0
Fonds Fiduciaire Nigérian	0	0
Fonds monétaire international	0	0
Union Européenne	0	0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	0	0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)	0	0
Fonds OPEP	0	8,4
Banque de Développement des États des Grands Lacs (BDEGL)	0	0,7
Créanciers bilatéraux et commerciaux	0	43,4
Club de Paris	0	0
Agence Française de Développement (AFD)	0	0
Japon (FCEOM)	0	0
Russie	0	0
Autres créanciers officiels	0	42,9
Fonds Abu Dhabi	0	2,5
Fonds Koweïtien	0	18,4
Fonds d'Arabie Saoudite	0	16,6
Banque Libyenne	0	5,4
Créanciers commerciaux	0	0,5
AD Consultants	0	0
Kreditanstalt für Wiederaufbau AMSAR	0	0,5

10. Les **arriérés intérieurs** du budget s'élevaient à un montant global de 35,7 milliards de francs burundais à la fin 2004, dont 4,2 milliards aux entreprises publiques. Ce montant a été recensé par le ministère des Finances et audité par un bureau d'audit externe. De 2005 au début de l'année 2006, le budget a permis une épuration de 3,8 milliards de francs burundais de ces arriérés. **Le solde restant (25,7 milliards de francs burundais) sera réglé avant la fin juin 2006, selon la stratégie décrit ci-après. Une décision officielle de l'État fixera le montant total des arriérés, ainsi que les modalités de leur règlement.** Toute personne, physique ou morale, détenteur d'arriérés recevra un montant forfaitaire à hauteur de 100 millions de francs burundais contre la signature d'un bon pour quittance (montant à payer est évalué à 7,4 milliards de francs burundais). Pour les créanciers dont les arriérés validés s'élèvent à plus de 100 millions de francs burundais, un certificat de reconnaissance de dette sera émis, pour une valeur nominale équivalente au reliquat (évalué à 18,3 milliards). Les certificats ne porteront pas intérêt mais seront librement échangeables

contre des obligations du Trésor, d'une maturité de 3 à 5 ans environ. Ces bons seront adjugés par la BRB, au nom du Trésor public. Enfin, ces certificats pourront également être utilisés (à 100 % de leur valeur nominale) dans le cadre du programme de privatisation, en règlement des appels d'offre gagnants. Les arriérés de paiements encourus par les entreprises publiques ainsi que les dettes croisées avec les pétroliers ne sont pas inclus dans cette procédure et feront l'objet d'un traitement particulier.

11. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État et la BRB, qui empêche la souscription d'emprunts de cette sorte. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-dessous) contractés ou garantis par le gouvernement central, l'administration locale, ou la BRB avec une échéance de plus d'un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la valeur n'a pas été reçue. Le terme «dette» est défini par la décision n° 12274-(00/85) du Conseil d'administration prise le 24 août, 2000. Rééchelonnement et restructuration de dettes sont exclus du critère. Leasing financier et d'autres instruments étant à l'origine des engagements extérieurs non concessionnels, imprévus ou non, y sont inclus. La définition des emprunts concessionnels sera appliquée en déterminant le niveau de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle est définie comme ayant un élément don de 50 % ou plus. Pour les prêts avec une échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commercial de référence (TICR), tels que définis par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le niveau de concessionnalité. Pour la dette d'une échéance de moins que 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le niveau de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et six mois du TICR : 0.75 % pour des périodes de repaiement de moins que 15 ans; 1 % pour 15 à 19 ans; 1.15 % pour 20 à 29 ans; et 1.25 % pour 30 ans ou plus. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du Fonds ainsi que les bons et obligations du Trésor en francs burundais détenus par les non-résidents.

12. **L'encours de la dette extérieure à court terme**, d'échéance inférieure ou égale à un an, due par l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme. Les crédits d'importation normaux sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, telle qu'elle est précisée dans l'accord de prêt originel, est supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point n° 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement et les emprunts auprès du FMI. ainsi que les bons et obligations du Trésor en francs burundais détenus par les non-résidents. Fin décembre 2005, l'encours de la dette à court terme était nul, de même que celui de la dette non concessionnelle à moyen et à long terme contractée au cours de l'année.

13. **Le produit de la privatisation d'actifs de l'État** en 2005 se chiffrerait à 0,4 milliards de francs burundais. Le programme pour 2006 prévoit des revenus de l'ordre

de 3,6 milliards, 50 % de tout montant au-delà sera utilisé pour réduire le besoin de financement intérieur. Au-delà de ce montant, les ressources serviront à la réduction de la dette intérieure.

14. Le **solde budgétaire primaire** de l'État est défini comme la différence entre le total des recettes publiques, dons exclus, d'une part, et le total des dépenses publiques courantes hors intérêts et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (y compris par l'emploi des fonds de contrepartie) d'autre part. Le solde budgétaire primaire pour 2005 est de -14,6 milliards de francs burundais, et l'objectif pour 2006 est de -84,8 milliards de francs burundais répartis comme suit :

	2005	2006
Solde budgétaire primaire	-14,6	-84,8
Recettes totales	172,1	181,5
Moins :		
Dépenses courantes hors intérêts	168,6	224,6
Dépenses en capital financées sur ressources intérieures	19,5	43,7
Prêts nets	-1,4	-2,0

15. La **masse salariale de l'État** est définie comme le total, sur base engagements, des rémunérations des fonctionnaires, des employés contractuels et du personnel militaire de l'administration centrale, allocations et primes incluses. Le total de la masse salariale de l'État pour 2005 s'élevait à 72,6 milliards de francs burundais, et l'objectif pour 2006 est de 94,8 francs burundais répartis comme suit:

	2005	2006
Masse salariale de l'État	72,6	94,8
Personnel civil	41,9	56,9
Personnel militaire	24,0	21,6
Force nationale de police	6,7	16,2

Ajustement en fonction du montant de l'aide financière extérieure

16. Le programme prévoit un ajustement symétrique des objectifs quantitatifs relatifs aux avoirs extérieurs nets et aux avoirs intérieurs nets de la BRB et au crédit bancaire net à l'État, en cas de moins-value ou de plus-value de l'aide financière extérieure.

17. L'aide financière extérieure (mesurée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux); ii) allègement de dette sur les échéances inférieures à un an; moins iii) paiements comptant aux fins des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas inclus dans l'aide

extérieure aux fins du suivi du programme. Les hypothèses pour 2005–06 sont présentées ci-après.

Burundi: Ajustement des critères de réalisation et objectifs indicatifs pour le financement extérieur sous le programme 2006

(En millions de dollars E.U. cumulés)

	2005 Act.	2006			
		Mars	Juin	Sep.	Déc.
		Proj.	Prog.	Prog.	Prog.
Assistance financière extérieure hors projets	136.4	0.2	63.3	74.9	107.8
<i>Dont:</i>					
Union Européenne	63.0	0.0	12.5	12.5	17.0
Banque Mondiale	16.4	0.0	35.0	35.0	60.0
BAD / FAD	9.8	0.0	0.0	11.0	11.0
France	7.4	0.0	0.0	0.0	3.0
Belgique	8.3	0.0	2.4	2.4	2.4
Royaume-Uni	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pays-Bas	0.0	0.0	10.0	10.0	10.0
Autre	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette sur échéances courantes (hors PPTE)	14.9	0.2	3.4	4.1	4.5
Fonds fiduciaire (Banque Mondiale)	15.6	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : données communiquées par les autorités burundaises, estimations et projections des services du FMI.

18. Les plafonds ou planchers ciblés seront ajustés pour tenir compte jusqu'à 100 % de tout écart de l'aide financière extérieure cumulée par rapport aux projections. En cas, respectivement, de plus-value (moins-value) du financement, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté en hausse (en baisse), et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et de l'encours du crédit net du système bancaire à l'État seront ajustés en baisse (en hausse). L'aide financière extérieure sera convertie trimestriellement en francs burundais, sur la base du taux de change moyen officiel.

Ajustement en fonction des arriérés budgétaires

19. Le plafond du crédit net du système bancaire à l'État sera aussi ajusté pour tenir compte jusqu'à 100 % de tout écart par rapport à la projection d'accumulation nette des arriérés budgétaires, comme mesurés par l'accumulation des ordonnancements non-exécutés après plus que 30 jours. En cas, respectivement, de plus-value (moins-value) des arriérés budgétaires, le plafond de l'encours de crédit net du système bancaire à l'État sera ajusté à la baisse (à la hausse). Principales hypothèses du programme

20. Les principales hypothèses du programme sont tirées des projections du rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale de janvier 2006, comme suit :

	2005	2006			
		1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.
Prix moyens à l'exportation					
Café (cents par livre)	114,3	112,2	111,9	114,0	116,0
Thé (dollars par kg)	204,8	197,3	203,2	215,2	203,8
Pétrole (\$EU par baril)	53,4	58,5	61,5	62,3	62,0
Fin de période					
Taux de change dollar/DTS	1,43	1,43	1,43	1,43	1,43
Taux de change dollar/euro	1,18	1,18	1,18	1,18	1,18
Taux de change francs burundais/dollar	997,8	1000,0	1000,0	1000,0	1000,0

C. Informations à communiquer aux services du FMI

21. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, le gouvernement du Burundi préparera chaque mois, dans les cinq semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel qui sera envoyé aux services du FMI. En outre, les services de l'état (**SP/REFES**) feront parvenir au département Afrique du FMI, par télécopie ou courrier électronique, les données requises pour le suivi du programme. Ces données comporteront en particulier les éléments suivants :

À intervalles hebdomadaires :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ci-joint ;
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaire l'étranger) ;
- les opérations du MED ;
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).

À intervalles mensuels :

- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études) ;
- la position financière de l'État vis-à-vis du système bancaire (BRB, Services des études) ;
- une ventilation détaillée des recettes publiques (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée de la masse salariale de l'État sur la base des engagements (Ministère des finances) ;

- des informations détaillées sur les dépenses sociales de l'État, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs et des flux cumulés depuis le 1^{er} janvier 2004; l'accumulation de nouveaux arriérés est définie comme la différence entre engagements et paiements effectifs (sur base caisse, telle que présentée dans l'état de caisse résumé — Reddition des comptes) (Ministère des finances);
- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, période de grâce, échéance) (Ministère des finances) ;
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Plan/Ministère des finances) ;
- l'actualisation de la mise en œuvre des mesures structurelles prévues au programme, telles que décrites dans le MPEF (REFES).

22. Le SP/REFES/Ministère des finances, BRB communiqueront également au département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme

Burundi — Relations avec le FMI

(Au 31 mai 2006)

I. Statut : pays membre du FMI depuis le 28 septembre 1963;
régime de l'article XIV

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	77.00	100.00
Avoirs du FMI en francs burundais	76.64	99.53
Position de réserve au FMI	0.36	0.7
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	13.70	100.00
Avoirs	0.02	0.14

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords FRPC	40.70	52.86

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FRPC	23 janvier 2004	22 janvier 2007	69.30	40.70
FASR	13 nov. 1991	12 nov. 1994	42.70	17.21
FAS	8 août 1986	7 août 1989	29.89	29.89

VI. Projections des paiements au FMI

(Millions de DTS; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS) :

	Échéances futures				
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Principal	0.0	0.0	0.0	2.64	6.00
Commissions/ intérêts	0.45	0.70	0.70	0.69	0.66
Total	0.45	0.70	0.70	3.33	6.66

VII. Évaluation des mesures de sauvegarde :

Conformément à la politique d'évaluation des sauvegardes du FMI, les mesures de diligence de la Banque de la République du Burundi (BRB) doivent faire l'objet d'une évaluation complète au regard de l'accord FRPC approuvé le 23 janvier 2004. L'évaluation, achevée le 18 janvier 2004, a mis en évidence plusieurs facteurs de vulnérabilité, en particulier dans le domaine juridique et le système de contrôles, notamment au niveau de la gestion des réserves de change et de la fonction d'audit interne.

VIII. Régime des changes

Le Burundi applique un régime de flottement dirigé. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Le 31 mai 2006, le taux de change était de 1.030,26 francs burundais pour 1 dollar EU. Au milieu de l'année 2000, les autorités ont commencé à abolir les lourdes restrictions mises en place au cours de la période de l'embargo (1996-99) en instituant un système d'adjudications hebdomadaires de devises. En 2002, la banque centrale a éliminé la liste positive des importations admissibles à un financement en devises, appliqué un taux de change unique concurrentiel pour le règlement de chaque adjudication hebdomadaire et réduit à 70 % le taux de rétrocession des devises pour les exportations de café, de thé et de coton. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % au début de 2004 et l'obligation de rétrocession a été levée au début de 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à fin 2005.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962, mais n'applique plus de restrictions de change ou de pratiques de taux de change multiples tombant sous le coup de l'article XIV. Il maintient deux pratiques de taux de change multiples non conformes à la section 3 de l'article VIII, qui découlent du système d'adjudication à la hollandaise actuellement en place, ou y sont liées, ainsi qu'une restriction de change non conforme à la section 2 a) de l'article VIII, qui résulte du processus d'autorisation appliqué à certaines transactions internationales courantes. L'une des pratiques de taux de change multiples tient à l'absence de mécanisme limitant à 2 % l'écart potentiel entre les soumissions gagnantes. L'autre pratique résulte du fait que le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. La restriction de change découle du pouvoir qu'a la banque centrale de refuser d'autoriser la vente de devises pour des raisons n'ayant rien à voir avec la vérification du caractère de bonne foi de la transaction. Le Burundi applique en outre des restrictions pour des raisons de sécurité et a les a notifiées au FMI conformément à la Décision 144-(52/51). Une restriction de change a été abolie le 30 mai 2006 et l'on croit comprendre que les autorités élimineront sous peu une dernière restriction ayant trait à l'autorisation préalable de certaines transactions ainsi que deux pratiques de taux de change multiples. Elles n'ont pas demandé l'approbation des pratiques de taux de change multiples et les services du FMI ne l'ont pas recommandé.

IX. Consultations au titre de l'article IV

Les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Les entretiens relevant des consultations de 2003 au titre de l'article IV se sont déroulés à Addis-Ababa et à Bujumbura du 14 au 29 octobre 2003. Le Conseil d'administration a examiné le 23 janvier 2004 le rapport des services du FMI (rapport du FMI no. 04/41), ainsi qu'une demande d'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). À cette occasion, les administrateurs ont salué les progrès du processus de paix depuis l'accord d'Arusha de 2000 et félicité les autorités pour la ferme application de leur programme économique post-conflit en 2003. Ils ont noté que le Burundi reste confronté à des défis redoutables, notamment en ce qui concerne la réduction de la lourde charge de la dette extérieure, l'absorption d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays et la démobilisation des combattants. Ils ont souligné l'importance cruciale de la réforme du secteur du café.

X. Assistance technique

2006 (mars)	Mission du Département des statistiques (STA) chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
2006 (mars)	Mission conjointe au titre de l'article VIII du Département des systèmes monétaires et financiers (MFD) et du Département juridique
2006 (janvier)	Mission du Département juridique chargée de l'élaboration du projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme
2006 (janvier)	Mission concernant les opérations monétaires et de change et le contrôle bancaire
2005 (déc.)	Mission de STA dans le domaine des statistiques de balance des paiements (comptabilité de la dette extérieure)
2005-06	Expert résident de MFD en matière d'opérations et de marchés monétaires
2005 (oct.)	Mission du Département financier correspondant à la deuxième étape de l'évaluation des sauvegardes
2005 (oct.)	Mission du Département des finances publiques (FAD) sur la gestion des finances publiques
2005 (oct.)	Mission de FAD relative à l'administration des douanes
2005 (oct.)	Mission d'un expert de MFD en matière d'opérations monétaires
2004-05	Visites de longue durée d'un expert de MFD en matière de gestion de la liquidité
2004 (nov.)	Mission multisectorielle de STA
2004 (nov.)	Mission pluridisciplinaire de MFD
2004	Trois visites d'un conseiller itinérant du FAD en matière de système de comptabilité publique

XI. Mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE :

	Cadre <u>Renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Août 2005
Date d'arrivée au point de décision	
Aide engagée	
Par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	826.00
<i>dont :</i>	
Aide du FMI (millions de dollars EU)	27.84
(Équivalent en millions de DTS)	19.26
Date d'arrivée au point d'achèvement	Flottante
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	0.09
Assistance intérimaire	0.09
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	--
Total des décaissements	0.09

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé durant la période intérimaire.

XII. Représentant résident

M. Lars-Holger Engstrom a pris ses fonctions de représentant résident en mai 2005 tout en occupant en même temps le poste de représentant résident au Rwanda. Un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura.

Burundi — Relations avec le Groupe de la Banque mondiale
(Au 8 mai 2006)

A. Partenariat à l'appui de la stratégie de développement du Burundi

1. Le Burundi est sorti d'un cycle de conflits politico-ethniques en août 2000 avec la signature de l'accord de paix d'Arusha par la plupart des parties intéressées. La transition politique prévue par l'accord d'Arusha s'est achevée dans la paix. Une constitution post-transition a été approuvée à une majorité écrasante à l'issue d'un référendum national en février 2005. Les élections communales et parlementaires ont eu lieu en juin et juillet. Le Président a été élu par le Parlement le 19 août. Le gouvernement post-transition a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2005.
2. Alors que le Burundi se remet de son long conflit, le gouvernement post-transition met en œuvre le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté intérimaire (CSLP-I), dont l'élaboration a été achevée en novembre 2003 à l'issue de vastes consultations; dans certaines provinces, toutefois, les consultations ont été limitées pour des raisons de sécurité. Le CSLP intérimaire a été examiné par les Conseils de la Banque mondiale et du FMI en janvier 2004. L'élaboration du CSLP complet s'est amorcée en mai 2004 sous la direction du Chef de l'État. Avec l'aide de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds, le pays devrait achever le CSLP complet à la mi-2006 au plus tard. La préparation du CSLP complet en est à un stade bien avancé avec l'achèvement de consultations vastes et exhaustives. Les consultations participatives et exhaustives de la communauté sont terminées et les rapports de consultation des provinces sont disponibles, de même que la synthèse de l'ensemble des consultations. Les consultations sectorielles et thématiques ont été achevées en novembre 2005. Un premier projet de CSLP est en cours de finalisation et sera soumis à toutes les parties prenantes pour commentaires et recommandations. Le CSLP complet devrait recevoir l'aval du gouvernement au deuxième trimestre de 2006.
3. Au vu de la solidité des politiques macroéconomiques et des progrès de la réforme de l'économie, les apports d'aide financière extérieure ont repris et culminé avec l'accès du pays à l'allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE) en août 2005; ce processus aura pour effet de réduire la dette en VAN de plus de 90 % et le service de la dette inscrit à l'échéancier d'environ 30-40 millions de dollars EU par an sur les 30 années à venir. Une note de stratégie intérimaire, établie sur la base du CSLP-I pour l'assistance de la Banque mondiale au Burundi relative à l'exercice 2006-07, a été approuvée par le Conseil de la Banque le 3 mai 2005. Le gouvernement met activement à profit le processus d'élaboration du CSLP complet pour améliorer la coordination des efforts de développement dans le pays, notamment les activités soutenues par les donateurs. Les dépenses publiques ne sont pas bien alignées sur les priorités de réduction de la pauvreté, mais des efforts sont actuellement déployés pour remédier à cet état de choses. Le budget pour 2006 est expressément lié aux priorités définies dans le cadre du CSLP en cours de préparation et aux récents progrès dans la mise en place de politiques de développement des secteurs, en particulier ceux de la santé et de l'éducation. En outre, les dépenses pro-pauvres ont été identifiées et portées de 33,6 % du total des dépenses primaires en 2005 à 35,5 % dans le rectificatif budgétaire pour 2006 à approuver bientôt par le

Parlement. De plus, le ratio masse salariale militaire/PIB a été ramené d'à peu près 3,5 % en 2002 (sommet) à environ 2,8 % en 2005 et 2,3 % dans le rectificatif budgétaire pour 2006, tandis que la masse salariale civile y a été portée de 3,5 % en 2000 à 6,0 %.

4. Le FMI appuie cette stratégie dans le cadre d'un accord FRPC, l'IDA par le biais de plusieurs opérations à décaissement rapide et d'investissement portant en particulier sur la transparence et l'obligation de rendre compte de l'exécution budgétaire, la réhabilitation et la réintégration post-conflit, les réformes de l'éducation, de la santé publique et de la politique sociale, la privatisation et l'environnement de la création d'emplois, surtout dans les zones rurales, ainsi que les systèmes d'infrastructure viables. Dans la pratique, les deux institutions travaillent en étroite collaboration dans de nombreux domaines, notamment ceux associés à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté.

B. Domaines spécifiques de la coopération Banque mondiale–FMI

5. Une communauté d'objectifs et la mise en place d'instruments pour le développement post-conflictuel ont intensifié, ces dernières années, la coopération entre le FMI et la Banque mondiale. Les missions de la Banque et du FMI coordonnent étroitement leurs stratégies d'assistance ainsi que leurs conseils et leur aide au gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP-I. Une étroite coordination et une bonne coopération sont également observées dans la détermination de la conditionnalité structurelle, notamment en ce qui concerne la réforme cruciale du secteur du café. D'une façon générale, la Banque est responsable du dialogue de politique concernant les principaux aspects structurels du programme de réformes. Le FMI est chargé de la conduite du dialogue de politique concernant les questions macroéconomiques et financières, notamment les finances publiques, la politique monétaire et le régime des changes. Les deux institutions apportent une assistance technique substantielle dans leurs domaines de compétence respectifs. Le FMI et la Banque mondiale ont l'un et l'autre contribué à l'étude diagnostique pour un cadre commercial intégré — examen du cadre d'action et du dispositif réglementaire et institutionnel — dans le but de promouvoir des échanges générateurs d'emplois. Leur collaboration s'est intensifiée en 2005 dans le contexte de la préparation conjointe du CSLP complet du Burundi et du document du point de décision de l'initiative en faveur des PPTE par les deux institutions.

C. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale

6. La note de stratégie intérimaire (NSI) de la Banque pour les exercices 2006-07 souligne les enjeux du CSLP-I et apporte un appui par le biais de deux composantes stratégiques fondamentales : a) amélioration de la sécurité, de la stabilité sociale et de la prestation de services ; b) allègement de la dette, croissance économique et diversification. La gouvernance et le renforcement des institutions sont des questions transsectorielles qu'il faut aborder dans tous les volets du programme pour progresser régulièrement. Des estimations préliminaires évaluent les besoins de financement de la NSI à 170 millions de dollars EU, sous forme de dons, pour les deux exercices en question. Un financement additionnel (d'un montant équivalant à 30,6 millions de dollars EU) au titre du projet de

travaux publics et de création d'emploi en cours d'exécution a déjà été approuvé le 5 janvier 2005. Les autres opérations envisagées devraient elles aussi être mises en place dans l'ensemble du pays, le but essentiel étant de veiller à ce que leurs bienfaits soient répartis entre toutes les provinces. Ces opérations sont les suivantes : i) un don de redressement économique transitoire post-conflit pour l'exercice 06; ii) un projet relatif au secteur de l'éducation pour l'exercice 07; et iii) un projet de reconstruction des communautés. Pour les exercices suivants (2008-09), un projet multisectoriel de reconstruction des infrastructures, un nouveau projet concernant le secteur de santé, un don de redressement économique et, probablement, des projets de développement du secteur privé pourraient être envisagés. Des progrès devraient être accomplis au cours de cette période dans la préparation d'un CSLP complet, lequel servira de base à l'élaboration d'une stratégie d'assistance-pays.

7. Un élément crucial favorisant la consolidation du processus de paix est le Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration (DRRP) que le gouvernement a mis en place dans le cadre du Programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (MDRP) pour la région des Grands Lacs afin d'appuyer la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants au Burundi. Le DRRP est financé par un don de l'IDA (33 millions de dollars EU) et deux dons du Fonds fiduciaire multi-bailleur (MDTF) du MDRP (45,5 millions de dollars EU). Le programme de démobilisation se déroule à un rythme satisfaisant. En effet, à ce jour, 19.739 anciens combattants ont été démobilisés, ainsi que la totalité des enfants soldats. En outre, parmi les miliciens, dont le nombre est estimé à 29.427, 10.988 ont été désarmés et ont reçu des indemnités de cessation de fonctions. Après des difficultés initiales, le processus de désarmement et de démantèlement de la milice se déroule d'une manière satisfaisante. La poursuite des activités de démobilisation permettra de réduire la taille de la Force de défense nationale en 2006, conformément aux engagements énoncés dans la lettre de politique de démobilisation des autorités, afin de ramener les effectifs des forces armées intégrées à 25.000 en 2007. Les apports d'aide à la réintégration des anciens combattants démobilisés sont à ce jour trop lents et des efforts sont actuellement déployés pour les accroître et les accélérer.

8. Un crédit de redressement économique (CRE) d'un montant de 54 millions de dollars EU, dont 20 millions ont été décaissés en 2002 et 20 autres millions en avril 2003, et dont la dernière tranche flottante a été débloquée en janvier 2005, est destiné à favoriser la reprise économique par le biais d'une aide à la balance des paiements; les fonds de contrepartie provenant des adjudications hebdomadaires de devises de la BRB ont servi à financer des programmes de développement spécifiques du gouvernement. Ce crédit a été clos fin décembre 2005. La Banque gère par ailleurs un fonds fiduciaire pour l'apurement des arriérés et le service de la dette envers les banques multilatérales de développement (en particulier la Banque africaine de développement (BAfD)). En dehors de l'étroit partenariat qu'elle entretient avec le FMI, la Banque collabore avec divers donateurs, dont l'Union européenne. Un nouveau don à l'appui des réformes économiques est en cours de préparation; son examen par le Conseil des administrateurs est fixé au début du troisième trimestre de 2006. Le don proposé vise à aider le gouvernement à mettre en œuvre son CSLP intérimaire dans quatre domaines : i) amélioration de la gestion des dépenses publiques et de leur effet sur les pauvres; ii) réforme du secteur des cultures de rapport (café, thé et coton);

iii) relance de l'activité privée; et iv) réforme des entreprises publiques par le désengagement de l'État et des partenariats public/privé.

9. Le Burundi dispose d'un portefeuille actif assez substantiel, quoique récent; les projets couvrent divers secteurs, de l'infrastructure aux secteurs sociaux en passant par la gestion du secteur public. Le portefeuille actuel de l'IDA (voir tableau ci-après) comprend 10 projets, représentant un engagement total de 329 millions de dollars EU, et un montant non décaissé d'environ 161,22 millions de dollars EU, au titre du réengagement de la Banque au Burundi après près de dix années de guerre civile.

Activités autres que les opérations de prêt

10. L'assistance de la Banque est également axée sur les *activités autres que les opérations de prêt et les services-conseil*, notamment dans le cadre des opérations en cours, mais aussi sous la forme de fonds fiduciaires et de dons; leur objectif est de mieux faire comprendre le contexte socioéconomique, de reconstruire la base de connaissances nécessaire au dialogue de politique et d'établir des stratégies de réduction de la pauvreté qui soient efficaces. Les services-conseil et les activités économiques et sectorielles en cours comprennent le renforcement de la gestion des dépenses publiques, l'appui au processus du CSLP, en particulier aux processus consultatifs et participatifs de diagnostic, une étude des sources de croissance, une évaluation du secteur social post-conflit et de la pauvreté, et une analyse de viabilité de la dette.

Portefeuille actif au Burundi — Financement de l'IDA

(Au 8 mai 2006)

(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)

Nom du projet	Approuvé pendant l'exercice	Date de clôture	Engagement net	dont : dons	Non décaissé	Décaissé au cours de l'exercice 06
Santé et population II	1995	30/6/06	30.80	9.50	3.46	3.32
BURSAP II (y compris financement additionnel)	2000	30/6/06	26.20	14.00	0.0	6.85
Facilitation du commerce régional	2001	30/06/11	15.00	0.00	5.22	1.76
Travaux publics et création d'emplois (y compris financement additionnel)	2001	31/12/07	70.60	30.60	27.46	7.98
VIH/SIDA et orphelins	2002	31/12/06	36.00	0.00	7.57	8.46
Appui à la gestion économique	2004	31/07/09	26.00	0.00	23.22	1.05
Développement du secteur routier	2004	31/12/09	51.40	0.00	43.40	5.49
Démobilisation et réintégration	2004	31/12/08	33.00	33.00	20.64	1.19
Réhabilitation de l'agriculture et gestion durable des terres	2005	31/10/10	35.00	35.00	26.52	4.23
Réhabilitation de l'agriculture et appui à ce secteur	2005	31/10/10	5.00	5.00	3.73	0.90

SFI

11. Le Burundi est membre de la SFI depuis 1975. La SFI détient depuis quelques années une participation de 1 million de dollars EU au capital de *Verreries du Burundi*, entreprise invendable en raison de ses mauvais résultats. La SFI a par ailleurs reçu une demande de prêt à terme pour le développement du secteur privé, d'un montant de 741.000 dollars EU, pour le financement de deux projets, l'un dans le secteur de l'agriculture et l'autre dans celui de la pêche (AEF Florex et AEF V & F Export). La transition s'étant achevée dans la paix, les perspectives d'intervention de la SFI au Burundi s'améliorent. Une mission de la SFI s'est rendue en janvier 2005 au Burundi pour s'entretenir de deux domaines d'intervention possible : i) le soutien au programme de privatisation du pays; et ii) un investissement potentiel dans la principale banque commerciale du Burundi (*Banque de Crédit de Bujumbura, BCB*).

AMGI

12. Le Burundi est devenu membre de l'AMGI en mars 1998. À l'heure actuelle, l'AMGI n'a pas de projets en cours au Burundi. Cependant, un contrat, d'un montant de 0,9 million de dollars EU, a été signé avec Maurice Télécom au troisième trimestre de l'exercice 2003. Le portefeuille de l'AMGI comporte actuellement un contrat de garantie dans le secteur de l'infrastructure, représentant un engagement brut de 0,9 million de dollars EU et un engagement net de 0,8 million de dollars EU. Le total estimé des investissements directs étrangers facilités à ce jour par l'AMGI est un montant approximatif.

Préparé par les services de la Banque mondiale. Veuillez adresser vos questions à Bruno Boccara, économiste principal (au 473-9074), Claude Leroi-Themeze (au 458-5726) ou Jean-Pascal N. Nganou (au 458-8054)
--

Burundi — Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement
(Au 30 avril 2006)

Le Burundi est membre du Groupe de la BAfD depuis sa fondation en 1964. La BAfD a suspendu ses opérations de prêt et de don au Burundi lors de l'éclatement de la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé des règles de politique générale pour aider les pays sortant d'un conflit à apurer leurs arriérés et ont créé une facilité, la FPPC, initialement dotée d'environ 100 millions de DTS à l'aide de ressources propres de la BAfD, pour fournir une assistance financière aux pays post-conflit admissibles. Les règles établissent une formule de partage des charges entre le pays, les donateurs et la FPPC. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé une proposition spécifique d'apurement des arriérés du Burundi selon laquelle le solde des arriérés sera réglé avec l'aide des donateurs et de la FPPC avant l'arrivée du pays au point de décision de l'initiative renforcée en faveur des PPTE.

Le 24 novembre 2005, les Conseils d'administration de la Banque africaine de développement (BAfD) et du Fonds africain de développement (FAfD) ont reconnu que le Burundi avait effectivement rempli les conditions fixées dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et atteint le point de décision de cette initiative. La part de l'allègement de la dette à assurer par le Groupe de la Banque africaine de développement s'élèvera à 149,35 millions de dollars EU en valeur actuelle nette (226,01 millions de dollars EU en termes nominaux), montant équivalant à environ 21 % de l'aide des créanciers multilatéraux et 18 % de l'aide totale de l'ensemble des créanciers, soit une économie à hauteur de 90 % des obligations annuelles du Burundi au titre du service de sa dette jusqu'à février 2043.

Les services de la BAfD s'apprêtent à reprendre les opérations de prêt (au titre de l'allocation de la 9^e FAD) à la suite de la levée des sanctions en octobre 2004. Le 7 juillet 2004, le Groupe de la BAfD a approuvé un don de 2,13 millions de DTS pour financer la formation de fonctionnaires et l'achat d'équipements pour les institutions chargées de la gestion économique et de la société civile. En décembre 2004, le Conseil a donné son aval à un crédit d'ajustement structurel d'un montant total de 6,72 millions de DTS, en une tranche, doublé d'un don de 1,5 million de DTS pour le soutien des institutions. Un projet multisectoriel d'un montant total de 9,8 millions de DTS a également été approuvé le même mois. Dans le cadre de l'allocation au titre de la 10^e FAD, le Groupe de la Banque a approuvé en décembre 2005 un don de 12 millions de DTS destiné à financer la réhabilitation de l'infrastructure de l'eau dans les zones rurales et, en mars 2006, un don de 9 millions de DTS pour le financement du projet de gestion de l'eau. Un autre don est en cours de préparation : 7,3 millions de DTS servant à financer les réformes économiques et le programme d'appui à la gouvernance.

Opérations de la Banque africaine de développement au Burundi		
	Encours des prêts	Obligations impayées
	(Millions de DTS)	
Banque africaine de développement	0.0	0
Fonds africain de développement	147.30	0
Fonds fiduciaire nigérian	0.17	0
Total	147.47	0

Burundi — Questions d'ordre statistique

Si, à ce jour, les données communiquées au FMI pour lui permettre d'exercer ses fonctions de surveillance sont dans l'ensemble adéquates, les statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques et de balance des paiements comportent, quant à elles, des déficiences qui entravent le suivi de l'évolution économique. Une mission multisectorielle du Département des statistiques a constaté que l'insuffisance de personnel et de fonds ainsi que le manque de matériel empêchent la production et la diffusion de statistiques macroéconomiques. La mission a en outre observé un manque de coordination entre les institutions chargées de l'établissement des statistiques.

En février 2005, les autorités ont fait part de leur volonté de participer au Système général de diffusion des données (SGDD). En mars 2006, une mission du Département des statistiques a aidé les autorités à préparer les métadonnées et, en collaboration avec la Banque mondiale et autres donateurs, à élaborer un vaste plan d'action à moyen terme pour le développement du système statistique. Dans leur cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, les autorités évoqueront le plan d'action, qui, une fois finalisé, sera affiché sur les sites nationaux. La participation du Burundi au SGDD devrait prendre effet en juillet 2006.

Questions statistiques en suspens

Secteur réel

De graves déficiences des statistiques du secteur réel entravent l'analyse et la gestion macroéconomique; en effet, les dernières données de comptabilité nationale disponibles remontent à 1998. Les données-source sur l'agriculture, secteur le plus important, sont extrêmement déficientes. Depuis 1998, le Burundi communique au FMI des estimations annuelles de comptabilité nationale avec un retard d'environ trois mois, mais ces estimations reposent sur un modèle de projection macroéconomique utilisé par le Ministère des finances. L'indice des prix à la consommation (IPC) est calculé tous les mois et ne s'applique qu'à la capitale; les pondérations sont fondées sur les résultats périmés d'une enquête de 1991 sur les dépenses des ménages. L'indice des prix à la production n'est pas établi, et les données sur l'emploi ne sont pas à jour.

Finances publiques

Les statistiques de finances publiques sont établies par la Banque de la République du Burundi (BRB) à l'aide des données-source du Ministère des finances. Les livres comptables informatisés sont rarement tenus à jour par les ministères, ce qui empêche l'établissement des soldes et autres outils de contrôle comptable. Des données comptables limitées sont disponibles sur les unités extrabudgétaires. L'absence d'informations détaillées sur les recettes et dépenses nuit à la transparence des comptes publics. Il existe en outre des problèmes de comptabilisation des arriérés au titre de la dette extérieure et des dépenses courantes financées à l'aide de dons extérieurs, ce qui donne lieu à un écart statistique important entre le solde des recettes et dépenses et les estimations du financement. Un logiciel de gestion financière intérimaire a été mis en place en 2005 et le Ministère des finances compte utiliser ce nouveau système pour établir les comptes publics. Les données de

statistiques de finances publiques sur les transactions de la période allant jusqu'au quatrième trimestre de 2004 sont présentées dans *International Finance Statistics*, où les données sur la dette publique se rapportent à la période allant jusqu'au deuxième trimestre de 2005. Depuis 1999, le Burundi n'a pas communiqué de données au FMI aux fins de leur publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook*.

Comptes monétaires

La couverture institutionnelle des statistiques monétaires est déficiente à plusieurs égards : des données ne sont pas recueillies sur les coopératives d'épargne et de crédit; la classification sectorielle des entités et des sociétés financières publiques dans les comptes de la BRB ne suit pas la méthodologie de statistiques monétaires actuelle, et les autres institutions de dépôts établissent leurs bilans mensuels suivant des modèles périmés. En partie du fait de l'insuffisance de matériel informatique et de personnel à la BRB, seules quelques-unes des principales recommandations des précédentes missions d'assistante technique ont été totalement appliquées. Cependant, la BRB a bien avancé dans le processus de soumission des statistiques monétaires à l'aide des nouveaux formulaires types. La seconde soumission de données provisoires faite récemment par la BRB à l'aide de formulaires types recouvrant 15 mois de statistiques monétaires (de janvier 2005 à fin mars 2006) témoigne de la volonté de la BRB d'adopter la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières*.

Balance des paiements

Les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies conformément à la quatrième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP4)* sur la base d'un volume limité d'informations. Les statistiques du commerce des marchandises sont élaborées à partir des données douanières, mais les statistiques ne sont pas ajustées pour tenir compte des flux commerciaux internationaux non enregistrés, tels que les dons en nature qui ne passent pas par le système bancaire. Une autre question qui se pose est le traitement à appliquer aux exportations d'or non monétaire comptabilisées dans les statistiques douanières, étant donné que l'or n'est ni produit localement, ni enregistré parmi les importations. Les données sur les services sont tirées principalement des rapports sur les règlements bancaires et semblent insuffisantes. Le revenu est estimé presque exclusivement à partir des rapports mensuels sur ces règlements. Pour les services et le revenu, l'exactitude des données-source n'est pas systématiquement évaluée par comparaison avec d'autres sources de données disponibles.

Une mission de décembre 2005 a aidé la BRB à 1) améliorer les informations tirées des rapports bancaires et 2) préparer et lancer des enquêtes destinées à recueillir ou à améliorer les données sur les services, le revenu, les transferts courants et en capital, les investissements des entreprises et la dette extérieure. Elle a également aidé la BRB à convertir les données de balance des paiements de 2004 en statistiques détaillées et documentées conformes au *MBP5*. La BRB devrait bientôt commencer à établir les statistiques de balance des paiements suivant la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*.

Burundi — Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(Au 31 mai 2006)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données ⁶	Périodicité de la communication des données ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	En cours	E	Q	M	M
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	Déc. 2005	Fév. 2006	M	M	M
Monnaie centrale	Mars 2006	Mai 2006	M	M	M
Masse monétaire au sens large	Mars 2006	Mai 2006	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Mars 2006	Mai 2006	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2006	Mai 2006	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Avril 2006	Mai 2006	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Fév. 2005	Mai 2006	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administration centrale	Sept. 2005	Nov. 2005	T	T	T
Encours de la dette publique contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	2004	Nov. 2005	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Nov. 05	Déc. 05	M	M	M
PIB/PNB	1998	Sept. 2003	A	A	A
Dette extérieure brute	Oct. 2005	Déc. 2005	M	M	A

¹Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivées.

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelles (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).

Burundi — Cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu

1. **L'analyse de viabilité de la dette décrite ici consiste à évaluer la dynamique de la dette extérieure et de la dette publique du Burundi à l'aide du cadre d'analyse prospective de la viabilité de la dette des pays à faible revenu¹.** Pour le Burundi, le risque de surendettement reste élevé, même après réception du total de l'aide au titre de l'initiative PPTE. Si un allègement supplémentaire lui était accordé au titre de l'IADM, le risque de surendettement diminuerait, mais resterait quand même élevé. Est présentée ici une mise à jour de l'analyse contenue dans le document du point de décision de l'initiative PPTE de juillet 2005 pour le Burundi². Il y a trois différences essentielles entre les hypothèses de départ de la présente analyse et celles de l'analyse précédente : i) le scénario de référence suppose une augmentation sensible des apports d'aide, un déficit extérieur courant et un déficit budgétaire primaire plus importants, à financer principalement à l'aide d'un surcroît de dons et prêts concessionnels dans le moyen terme; ii) la croissance réelle atteint en moyenne 6,5 % à moyen terme et 6 % à long terme, soit environ 1 % de plus que dans le scénario de référence du document du point de décision, sous les effets conjugués d'un volume plus élevé d'aide financière extérieure et d'investissement et de la poursuite d'un effort de réforme vigoureux; iii) le pays parvient au point d'achèvement de l'initiative PPTE à la mi-2007, soit un an plus tard que dans l'hypothèse retenue dans le document du point de décision.

Scénario de référence

2. **Dans le scénario de référence, la croissance du PIB réel se poursuit, soutenue par une augmentation du volume des exportations et par des financements sous forme de dons ou d'emprunts très concessionnels** (encadré 1). Les perspectives à moyen terme tablent sur une forte croissance économique de 6,5 % par an. La croissance est soutenue par la consolidation du processus de paix, des réformes structurelles plus poussées dans le secteur bancaire, des investissements publics dans l'infrastructure, des réformes du secteur des exportations agricoles et une forte progression des exportations non traditionnelles. Les

¹ Voir *Revue du cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu et incidences de la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)*. Pour de plus amples informations sur le cadre d'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu, voir *Résumé du Président — Cadre opérationnel d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu : considérations supplémentaires*. Le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a approuvé le cadre le 12 avril 2005. Les rapports ci-après, établis conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, décrivent les caractéristiques du cadre : *Debt Sustainability in Low-Income Countries—Proposal for an Operational Framework and Policy Implications*, *Debt Sustainability in Low-Income Countries—Further Considerations on an Operational Framework and Policy Implications* et *Cadre opérationnel d'évaluation de la viabilité de la dette dans les pays à faible revenu — Considérations supplémentaires*. La présente analyse de viabilité de la dette a été faite conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale.

² Cf. *Burundi: Decision Point Document for the Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Countries*, 11 juillet 2005 (Rapport n° 32835-BU de l'IDA; rapport du FMI no. 05/329).

investissements publics, qui atteindront en moyenne 10,7 % du PIB au cours de la période 2006–16, seront financés grâce à l'espace budgétaire créé par les apports d'aide (dons et prêts concessionnels), l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et une forte expansion continue des recettes fiscales. Les exportations, stimulées par de nouveaux investissements et la poursuite des réformes, tireront la croissance à long terme, dans l'hypothèse d'un développement sensible des secteurs non traditionnels. Le scénario de référence suppose que les prix des principales exportations continueront à refléter l'évolution récente du marché et que le café se négociera avec une prime à compter de 2008. La privatisation accroîtra davantage la productivité et la production et rehaussera la qualité dans les secteurs du café et du thé. Les réformes du secteur bancaire et le niveau limité des emprunts publics intérieurs permettront d'acheminer davantage de crédit vers le secteur privé, favorisant ainsi l'investissement privé.

Encadré 1. Principales hypothèses de l'analyse de viabilité de la dette

La **croissance du PIB réel** atteint en moyenne 6,0 % au cours de la période 2006–26, stimulée par une reprise générale de la production agricole et des autres activités du secteur privé dans un climat de paix.

L'**inflation, mesurée par l'IPC** (fin de période), passe de 1,1 % en 2005 à 8,7 % en 2006 et se stabilise par la suite, restant à 4 % de 2007 à la fin de 2026.

La **politique budgétaire** vise à restructurer les priorités de dépenses du gouvernement tout en préservant la stabilité macroéconomique. Les recettes (hors dons) s'accroissent progressivement, passant de 20 % du PIB en 2005 à 21,6 % du PIB en 2026.

Le **financement extérieur officiel brut** (dons plus décaissements de prêts) tombe de 25,2 % du PIB en 2006 à 16,8 % en 2007 et baisse ensuite peu à peu entre 2008 et 26 pour se situer à 1,0 % du PIB en 2026.

Financement officiel : le financement du programme prend uniquement la forme de dons de 2007 à 2015 (hors FMI), et se compose pour moitié de dons et pour moitié de prêts assortis des conditions de l'IDA ou de modalités comparables pour la période 2016–26. Les prêts-projets sont accordés dans leur intégralité à des taux concessionnels aux conditions de l'IDA ou suivant des modalités comparables. Le déficit de financement est couvert seulement en partie par l'aide au titre de l'IADM.

Les **recettes d'exportation** augmentent fortement en 2006-07 et plus graduellement — à un taux de 10-12 % — pendant la période 2008-26, du fait de l'amélioration progressive de la qualité du café sous l'effet de la réforme de ce secteur, et du retour d'une prime par rapport aux cours mondiaux après 2008. La composition des exportations se modifie : au café et au thé viennent s'ajouter peu à peu d'autres produits agricoles, des aliments transformés et des biens de l'industrie légère. La croissance des exportations en volume est en moyenne de 11,5 % par an pendant la période de projection. Les exportations de biens et services passent de 11,9 % du PIB en 2006 à 20,8 % en 2026.

Les **importations de biens et de services** atteignent en moyenne 50 % du PIB en 2006–07 et, du fait de la baisse des importations liées à l'aide d'urgence et à la reconstruction, tombent à 34 % du PIB en 2026. Les importations en volume augmentent en moyenne de 5,5 % par an à partir de 2008 après la période de consolidation de 2006-07.

3. Les apports extérieurs de fonds concessionnels serviront à financer la croissance de l'investissement public et à soutenir le déficit des transactions courantes et le déficit

budgetaire primaire. Le financement extérieur brut atteindra en moyenne 12 % du PIB par an (environ 175 millions de dollars EU) pendant la période 2006-16, au lieu des 13 % (175 millions de dollars EU) supposés dans l'analyse de 2005, les dons représentant environ 90 % du total de ce financement. Dans la période 2016-26, le financement extérieur total tombera à 3 % du PIB par an en moyenne et se composera, à hauteur d'environ 80 %, de dons. L'investissement brut et l'épargne nationale s'accroîtront peu à peu, atteignant environ 22 % et 10 % du PIB, respectivement, en 2026. Le déficit des transactions courantes s'élargira en un premier temps, représentant en moyenne 15 % du PIB dans la période 2006-16, pour diminuer par la suite et se situer à 12 percent in 2026. Le solde budgétaire global restera proche de zéro pendant toute la période.

4. Sauf indication contraire, tous les ratios de la dette dans la présente analyse reposent sur l'hypothèse que le Burundi parviendra au point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des PPTE à la mi-2007 et sera alors admissible à un allègement au titre de l'IADM.

Évaluation de la viabilité de la dette extérieure

5. **Les résultats du scénario de référence indiquent que, même après réception du total de l'aide au titre de l'initiative PPTE, le risque de surendettement reste considérable pour le Burundi.** Le ratio VAN de la dette/exportations demeure longtemps au-dessus du seuil indicatif pour les pays qui ont des politiques et institutions comparables, avant de tomber au-dessous de son niveau en 2013 (encadré 2) et de baisser davantage pour se situer à 76 % en 2026. Bien que tous les autres indicateurs de la charge de la dette extérieure soient au-dessous de leurs seuils respectifs pendant la période de projection, le ratio VAN de la dette/exportations indiquent que, même après allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et à supposer que le financement à venir est assorti de conditions très concessionnelles, le surendettement demeure préoccupant à long terme.

Encadré 2 — Récapitulatif des indicateurs de viabilité de la dette dans le scénario de référence 1/

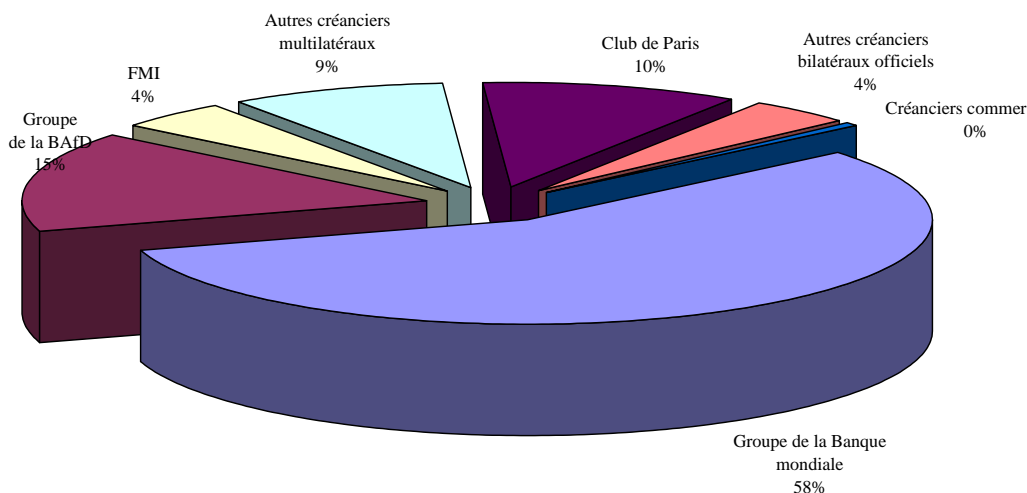
	Seuil indicatif ^{2/}	2006	2016	2026	Moyenne 2006-26
VAN de la dette/PIB	30	16.6	15.3	19.5	17.7
VAN de la dette/exportations	100	139.3	93.7	93.7	109.3
VAN de la dette/recettes	200	90.2	72.0	72.2	82.4
Service de la dette/exportations	15	8.3	4.0	4.2	5.1
Service de la dette/recettes	25	8.2	6.9	6.0	7.4

1/ Tous les indicateurs de la dette supposent que le Burundi reçoit l'aide au titre de l'initiative PPTE dans son intégralité, et renvoient à la VAN de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État.

2/ Au-delà de ce seuil, la probabilité d'un surendettement prolongé l'année suivante est d'au moins 25 % dans les pays pour lesquels l'évaluation des politiques et des institutions donne des résultats similaires. Le Burundi est dans le dernier quintile des pays classés sur la base de l'indice d'évaluation des politiques économiques et des institutions nationales de la Banque mondiale.

6. **À la fin de 2005, l'encours de la dette extérieure contractée ou garanti par l'État était de 1.427 millions de dollars EU, niveau supérieur de 43 millions de dollars à celui de fin 2004.** Les nouveaux emprunts incluent les décaissements au titre de l'accord FRPC et des crédits déjà approuvés de l'IDA et du Fonds africain de développement. À supposer que le total de l'aide au titre de l'initiative PPTE est obtenu immédiatement, la dette en VAN s'élèverait à 101 millions de dollars EU à la fin de 2005, soit 12,6 % du PIB et 110,9 % des exportations. Par suite de l'allègement de la dette et de la solidité des résultats à l'exportation en 2005, les indicateurs de la charge de la dette pour 2005 ont fait apparaître une amélioration sensible par rapport aux projections des ratios dans l'analyse de viabilité de la dette de 2005. Le ratio service de la dette/exportations pour 2005 est de 47,1 % (tableau 1 et graphique 1), après allègement intérimaire consenti par les créanciers en 2005. Les indicateurs de viabilité de la dette se détérioreront considérablement en 2006 sous l'effet des nouveaux emprunts prévus (43 millions de dollars EU en VAN)³, mais baisseront peu à peu après 2006 jusqu'en 2010 et resteront quasiment stables par la suite. Les profils d'évolution à long terme des ratios de la dette et du service de la dette dans le long terme sont comme suit :

Burundi -- Composition du stock de la dette extérieure à fin décembre 2005 1/
Valeur nominale de la dette : 1.426,7 millions de dollars EU



Sources : autorités burundaises et estimations des services du FMI.
1/ Avant allègement au titre de l'initiative PPTE.

³ Les nouveaux emprunts incluent les décaissements au titre de l'accord FRPC et les crédits de la Banque mondiale dont le décaissement était initialement fixé à 2005 et a été retardé en raison de la transition politique.

- ***Le ratio VAN de la dette/exportations reste au-dessus du seuil indicatif jusqu'à 2013 et se maintient ensuite aux alentours de ce seuil.*** Il tombe de 139,3 % fin 2006 à 93,7 % en 2026.
- ***D'après l'indicateur du service de la dette extérieure, la charge de la dette sera plus faible et plus facile à gérer à court et moyen terme.*** Le service de la dette extérieure publique représente en moyenne environ 5,1 % des exportations pendant la période 2006-26; la trajectoire prévue fait apparaître une baisse, suivie d'une augmentation au cours des années de remboursement des décaissements au titre de l'accord FRPC. En général, le niveau relativement faible du ratio service de la dette/exportations tient au fait que i) l'encours de la dette comporte un élément de don stable et relativement important, lequel se traduit par des obligations de service de la dette relativement faibles; ii) les exportations s'accroissent fortement à un moment où les obligations au titre du service de la dette augmentent du fait de l'expiration du délai de grâce. Le ratio service de la dette extérieure/recettes budgétaires (dons inclus) suit une trajectoire à peu près similaire et se situe bien au-dessous du seuil indicatif.
- ***Le ratio VAN de la dette/PIB tombe à 13,4 % en 2014 avant de passer à environ 20 % en 2026.*** Les indicateurs restent constamment au-dessous du seuil fixé pour le pays.

7. **Les autres scénarios indiquent que le recours à des emprunts moins concessionnels augmente sensiblement le risque de surendettement**⁴. Un scénario montre l'effet sur les indicateurs de la dette d'un recours à des emprunts assortis d'un taux d'intérêt de 2 % plus élevé pendant la période de projection. Des emprunts moins concessionnels accroîtraient considérablement le risque de surendettement pour le Burundi; en effet, le ratio VAN de la dette/PIB atteindrait 30 % en 2026, contre 19 % dans le scénario de référence, et le ratio VAN de la dette/exportations resterait au-dessus du seuil subordonné à l'adoption de réformes (tableau 2 et graphique 1). Ce scénario met en lumière le risque posé par le recours à des emprunts moins concessionnels après la réduction de la charge de la dette extérieure résultant de l'allègement de la dette et de l'octroi de financements sous forme de dons par l'IDA et d'autres donateurs. Il donnerait à penser que le Burundi devrait éviter de contracter des emprunts non concessionnels après l'allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTE. Il fait en outre ressortir la nécessité pour les créanciers d'adapter leurs prêts en fonction du degré de viabilité de la dette de l'emprunteur⁵.

⁴ Le scénario historique, qui suppose que les principales variables sont à leur moyenne historique de 2000 (signature de l'Accord de paix d'Arusha) à 2005, révèle la dynamique de la dette qui améliorerait sensiblement la position extérieure nette du Burundi. C'est là un résultat qui découle quelque peu systématiquement de l'hypothèse standard d'une réduction du déficit des transactions courantes par rapport au scénario de référence, le financement sous forme de dons restant au même niveau que dans ce dernier scénario.

⁵ Voir *IDA Countries and Non Concessional Debt: Dealing with the Free Rider Problem in the Context of IDA 14 Grants*, février 2006, et *Review of Low-Income Country Debt Sustainability Framework and Implications for the Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI)*.

8. **Les tests de résistance mettent en évidence la vulnérabilité du Burundi aux aléas.** Les indicateurs de la viabilité de sa dette se dégradent considérablement lorsqu'une croissance plus faible du PIB et des exportations est retenue comme hypothèse dans les tests de résistance (tableau 2). Quant au ratio VAN de la dette/PIB, il augmente sensiblement par rapport à son niveau de référence lorsque tous les principaux paramètres qui déterminent la dynamique de la dette se situent, par hypothèse, à un niveau inférieur de la moitié d'un écart type à leurs moyennes historiques respectives pendant la période 2006-07 (test le plus extrême dans le premier panneau du graphique 1). On observe une importante augmentation du ratio VAN de la dette extérieure/exportations lorsque la croissance des exportations correspond à la moyenne historique moins un écart type. En particulier, dans ce test de résistance (test le plus extrême dans le graphique 1, deuxième et troisième panneaux), le ratio service de la dette/exportations dépasse le seuil dans la période 2011–15, avant de tomber à un niveau légèrement inférieur au seuil, ce qui signifie qu'un risque considérable pèse sur la liquidité extérieure si la contre-performance macroéconomique globale se poursuit.

Analyse de la viabilité budgétaire

9. **Le scénario macroéconomique de référence (tableau 3 et graphique 2) repose sur l'hypothèse d'une bonne tenue des recettes et suppose que l'effort de reconstruction et le combat contre la pauvreté sont financés principalement à l'aide de dons dans le moyen à long terme.** Cela entraînerait, à terme, une baisse des besoins d'emprunts du secteur public tout en maintenant les dépenses à un niveau cadrant avec la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement et la stabilité macroéconomique. Il est supposé, en particulier, que les recettes passent de 20 % du PIB en 2005 à 22 % en 2026 et que les emprunts tombent de 7,5 % du PIB en 2006 à 3,4 % du PIB en moyenne entre 2007 et 2026.

10. **Grâce à un effort relativement vigoureux de mobilisation des recettes, les indicateurs de la charge de la dette publique (extérieure et intérieure) devraient rester au-dessous de leurs seuils indicatifs respectifs⁶.** Le ratio VAN de la dette/recettes tombe de 90 % en 2006 à 72 % en 2026, et le ratio service de la dette/recettes, de 8 % en 2006 à 6 % en 2026.

11. **Comme dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure, les autres scénarios et les test paramétrés font apparaître une augmentation sensible du risque de surendettement à moyen terme.** Un scénario (dit de faible croissance) qui suppose une croissance à long terme de 5,5 %, niveau inférieur d'un demi-point de pourcentage à celui retenu dans le scénario de référence, révèle que le ratio VAN de la dette/PIB dépasserait le seuil subordonné à l'adoption de réformes. Le scénario met en lumière le risque de non-réalisation d'une croissance durable à long terme. En effet, si l'accroissement ambitieux des dépenses d'investissement ne donne pas lieu à la croissance prévue du PIB, les

⁶ Dans la méthodologie de l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu, les dons budgétaires sont inclus dans les recettes pour le calcul du ratio service de la dette/recettes. Dans le cadre d'analyse de la viabilité de la dette des PPTE, ces dons en sont exclus.

investissements ne seraient pas abordables ni même viables probablement, étant donné le niveau élevé du financement sous forme de dons pris pour hypothèse dans le scénario de référence.

12. Les autres tests de résistance font ressortir l'impact négatif des chocs temporaires sur les indicateurs de la charge de la dette. En particulier, une dépréciation réelle de 30 % représente le test de résistance le plus extrême. Une augmentation exceptionnelle de 10 % du PIB des flux générateurs d'endettement et une récession dans laquelle la croissance du PIB est égale à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08 signalent elles aussi une aggravation du risque de surendettement à moyen terme.

Impact de l'octroi du total des allègements de dette prévus dans le cadre de l'IADM

13. Le Burundi sera admissible à un allègement de sa dette par le FMI, l'IDA et le FafD au titre de l'IADM une fois atteint le point d'achèvement⁷. À la date prévue de son arrivée au point d'achèvement (juin 2007), l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM correspondrait à une réduction du stock de dette de 921 millions de dollars EU, dont 848 millions de dollars au titre de l'initiative PPTE et 73 millions de dollars EU (estimation) au titre de l'IADM⁸. Dans le cadre de l'initiative PPTE, le Burundi a été considéré admissible à un allègement de la dette équivalant à 91,5 % de l'encours de la dette en VAN à fin 2004. L'allègement supplémentaire résultant de l'IADM est donc estimé à un faible montant et représenterait une économie moyenne sur le service de la dette de 2,5 millions de dollars pour 2007–23, soit environ 1 % des exportations⁹. L'arrivée du pays au point d'achèvement avec un an de retard lui ferait perdre 2,7 millions de dollars EU au titre

⁷ La mise en œuvre de l'IADM par le FMI et son application par l'IDA, dans *IDA's Implementation of the Multilateral Debt Relief Initiative*, 14 mars 2006, et par le FafD dans *ADF-X Addition to the ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative*, 10 mars 2006.

⁸ Cet autre scénario de référence suppose que l'allègement de la dette par le FMI au titre de l'IADM serait fourni à la date d'arrivée du pays au point d'achèvement en juin 2007; l'allègement de la dette par l'IDA commence en juillet 2007 par l'annulation des paiements au titre du service de l'encours de la dette (crédits versés et non amortis) à fin décembre 2003. Pour ce qui est du Fonds africain de développement, on suppose que les paiements au titre du service de l'encours de la dette à fin décembre 2004 seront annulés à compter du 1^{er} janvier 2008.

⁹ Il y a ici, de même que dans le tableau 1 du texte, sous-estimation de l'allègement total de la dette par le FMI au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE et, partant, de la réduction du surendettement. L'estimation de l'allègement de la dette par le FMI est le montant correspondant à l'élimination du stock de la dette envers lui à fin 2004. Aux termes des dispositions de l'Instrument portant création du Compte de fiducie de l'IADM concernant un pays membre ayant envers le FMI des dettes antérieures et postérieures à la date butoir de l'IADM qui entrent dans le champ couvert par l'initiative PPTE, l'allègement de la dette au titre de cette initiative accordé par le FMI au point d'achèvement sera proportionnel au ratio dette antérieure à la date butoir/dette postérieure à la date butoir. En conséquence, l'allègement de la dette que le pays avait envers le FMI à la fin de 2004 serait fourni par le FMI à parts quasiment égales sous la forme d'une aide au titre de l'IADM et d'une aide au titre de l'initiative PPTE (40 millions de dollars EU au total). Le montant restant à décaisser par le FMI au titre de l'initiative PPTE serait d'environ 11 millions de dollars EU.

de l'allègement du service de la dette multilatérale en sus de la réduction au titre de l'initiative PPTE.

Tableau 1 du texte. Burundi -- Allègement de la dette multilatérale au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE au point d'achèvement 1/
(Millions de dollars EU)

	Allègement additionnel au titre de l'IADM	Initiative PPTE	Total
FMI	11	28	39
IDA ^{2/}	42	636	678
FafD ^{3/}	11	186	197
Total	64	850	914

Source : estimations des services du FMI.

1/ Le pays devrait parvenir au point d'achèvement en juin 2007.

2/ L'application de l'IADM est fixée à juillet 2007.

3/ L'application de l'IADM est fixée à janvier 2008

14. **L'allègement additionnel de la dette au titre de l'IADM réduirait modérément le risque de surendettement pour le Burundi.** Dans le cadre de l'IADM, l'IDA et le FafD réduiraient leur allocation annuelle brute du montant de l'allègement du service de la dette fourni¹⁰. Si le financement additionnel accordé par les autres donateurs maintenaient le total des emprunts futurs au niveau de référence, l'IADM entraînerait une légère baisse des indicateurs de la charge de la dette (tableau 2 du texte). Le ratio VAN de la dette extérieure/exportations serait inférieur de 30 points de pourcentage au niveau de référence et tomberait au-dessous du seuil subordonné à l'adoption de réformes en 2010, seulement trois ans plus tôt que dans le scénario de référence, et resterait au-dessous de ce seuil par la suite. Si la baisse du financement accordé par l'IDA et le FafD n'était pas compensée par des ressources additionnelles de la part des autres donateurs, les indicateurs de la charge de la dette diminueraient davantage.

¹⁰ Voir *IDA's Implementation of the Multilateral Debt Relief Initiative*, 14 mars 2006; et *ADF-X Addition to the ADF Resources Financing the Multilateral Debt Relief Initiative*, 10 mars 2006.

Tableau 2 du texte. Burundi -- Impact de l'allègement total au titre de l'IADM sur le scénario de référence 1/
(En pourcentage)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2016	2021	2026	Moyenne 2006-26
Ratio VAN de la dette/PIB										
Avant l'IADM	16.6	17.8	17.9	17.8	17.4	16.5	15.3	20.3	19.5	17.7
Après l'IADM	16.6	13.1	13.6	13.8	13.8	13.4	12.9	15.1	15.0	14.1
Ratio VAN de la dette/exportations										
Avant l'IADM	139.3	136.9	133.9	128.5	121.3	111.4	93.7	111.3	93.7	109.3
Après l'IADM	139.3	100.9	101.9	100.1	96.3	90.2	78.6	82.5	74.5	87.3
Ratio service de la dette/exportations										
Avant l'IADM	8.3	3.9	3.8	3.6	4.3	7.7	4.0	4.5	4.2	5.1
Après l'IADM	8.3	2.9	2.2	2.1	3.0	5.6	3.1	3.8	3.6	3.9

Source : estimations et projections des services du FMI.

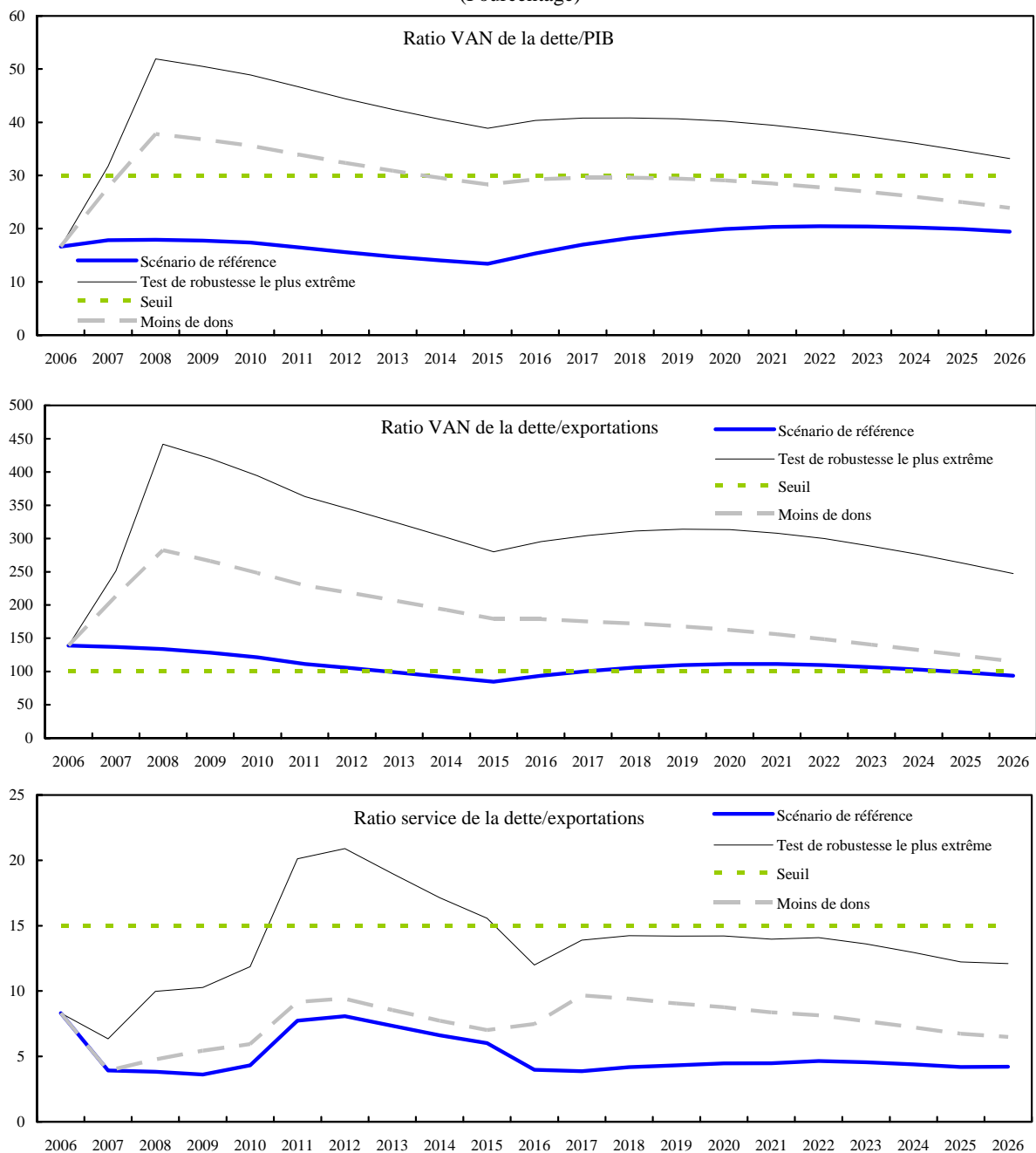
1/ Les estimations de l'allègement au titre de l'IADM reposent sur l'hypothèse que le pays arrive au point d'achèvement en juin 2007.

Conclusion

15. **Le ratio dette extérieure/exportations, après allègement au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, devrait rester au-dessus du seuil indicatif pendant la période 2005-13.** En outre, l'analyse de viabilité de la dette indique que les chocs négatifs influeraient sensiblement sur les indicateurs de viabilité de la dette. Pour ces raisons, le risque de surendettement est jugé élevé. Les indicateurs de la viabilité budgétaire de la dette totale (intérieure et extérieure) révèle une position plus solide, attribuable à un vigoureux effort de mobilisation de recettes intérieures. Cependant, comme il ressort des indicateurs de la dette extérieure, la contrainte de change pourrait jouer. En effet, les indicateurs de la viabilité de la dette extérieure laissent penser qu'une attention particulière doit être accordée aux exportations, moteur de la croissance globale.

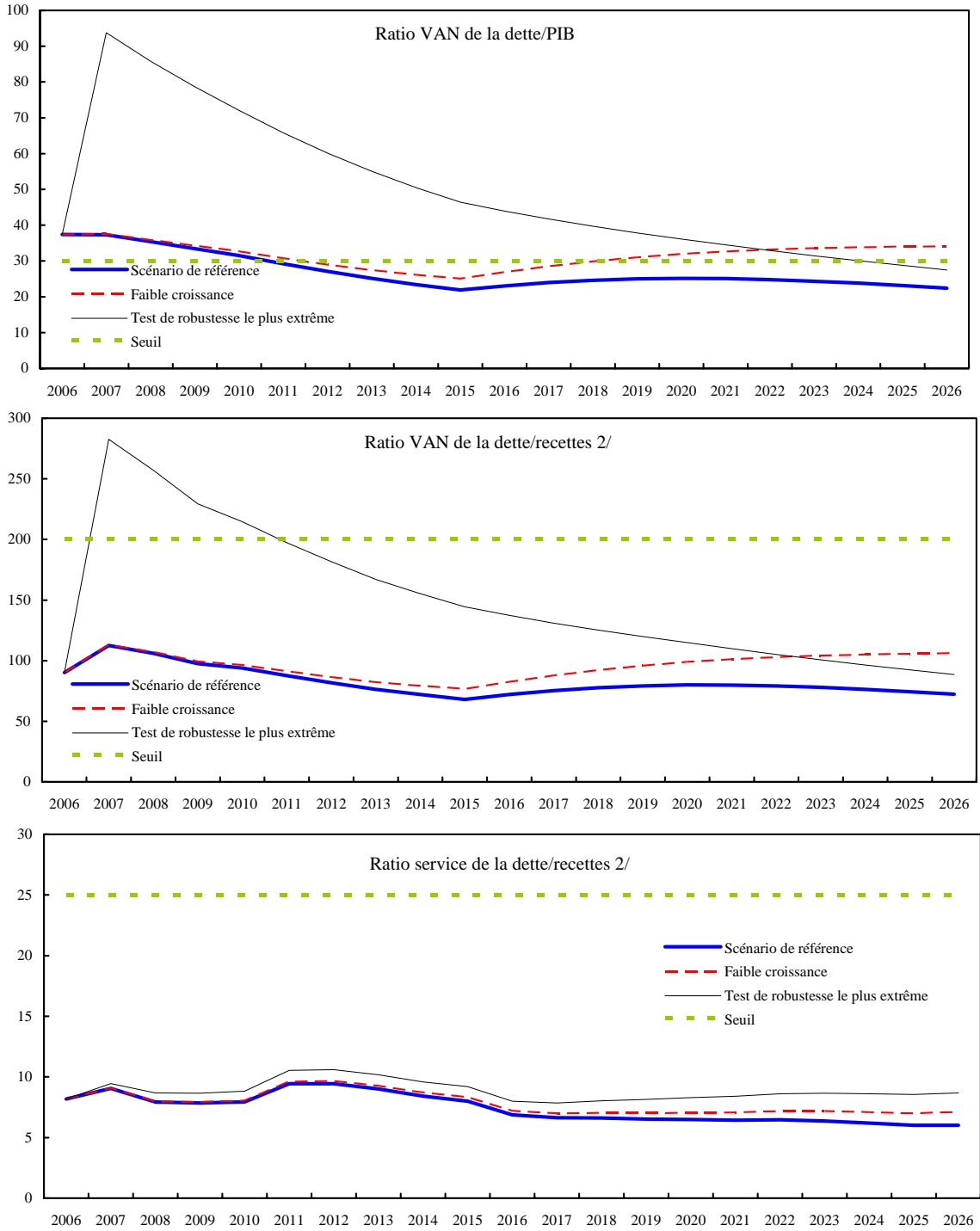
16. L'analyse de viabilité de la dette indique que, pour abaisser le ratio encours de la dette/exportations, dont le niveau est élevé, et maintenir les autres indicateurs de la dette au-dessous de leurs seuils respectifs, le Burundi doit prêter une attention particulière à quatre aspects des performances économiques futures. Premièrement, les autorités devront accomplir un effort de réforme vigoureux et soutenu, visant en particulier à diversifier la base d'exportation, pour favoriser une croissance robuste des exportations et du PIB. Deuxièmement, elles devront appliquer des politiques budgétaire et monétaire prudentes pour assurer la discipline budgétaire et la stabilité macroéconomique. Troisièmement, une gestion prudente de la dette devra s'accompagner à l'avenir de financements sous forme de dons et de prêts très concessionnels, sauf dans un nombre limité de cas justifiables dans les dernières années. Quatrièmement, il convient de renforcer les politiques et institutions, ce qui rehausserait les seuils d'endettement indicatifs pour le risque de surendettement.

Graphique 1. Burundi -- Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État : divers scénarios, 2006–2026 (Pourcentage)



Source : projections et simulations des services du FMI.

Graphique 2. Indicateurs budgétaires de la dette publique : divers scénarios, 2006–26 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2016.

2/ Les dons sont inclus dans les recettes.

Tableau 1. Burundi -- Cadre d'analyse de la viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2006-26 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs				Moyenne historique 6/	Écart type 6/	Projections										2012-26 Moyenne
	1995	2004	2005	2006			2007	2008	2009	2010	2011	2011	2016	2016			
Dette extérieure (nominale) 1/	...	208.3	178.5	156.5	34.7	34.2	33.2	32.1	30.5	28.7	28.7	35.5					
<i>dont</i> : dette contractée ou garantie par l'État	...	208.3	178.5	156.5	34.7	34.2	33.2	32.1	30.5	28.7	28.7	35.5					
Variation de la dette extérieure	...	-18.8	-29.8	-22.0	-121.8	-0.5	-1.0	-1.1	-1.6	4.4	4.4	-1.2					
Flux générateurs d'endettement identifiés (nets)	...	-17.1	-26.5	7.6	4.9	9.8	10.4	11.1	10.7	15.2	15.2	8.8					
Déficit des transactions courantes hors intérêts	...	6.6	9.1	4.2	3.1	17.0	16.0	13.8	14.4	15.2	14.8	12.1					
Déficit de la balance des biens et services	...	24.3	33.9	37.2	37.3	36.1	35.1	33.4	30.9	22.8	22.8	13.2					
Exportations	...	9.6	11.4	11.9	13.0	13.4	13.8	14.3	14.8	16.4	16.4	20.8					
Importations	...	33.9	45.3	49.1	50.3	49.5	48.9	47.7	45.7	39.1	34.0	34.0					
Transferts courants nets (= entrées)	...	-17.4	-23.8	-20.4	-21.6	-22.5	-20.9	-18.5	-16.4	-3.7	-0.7	-5.0					
Autres transactions courantes (= entrées nettes)	...	-0.3	-1.0	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.2	-0.1	-0.4	-0.4					
IDE nets (= entrées)	...	-1.5	-1.9	-0.8	-1.9	-2.0	-2.1	-2.2	-2.4	-2.6	-2.6	-1.5					
Dynamique endogène de la dette 2/	...	-22.3	-33.7	-8.6	-9.2	-2.0	-1.9	-1.8	-1.7	-1.2	-1.2	-1.8					
Contribution du taux d'intérêt nominal	...	1.5	1.4	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2					
Contribution de la croissance du PIB réel	...	-9.8	-1.6	-9.1	-9.5	-2.2	-2.1	-2.0	-1.9	-1.4	-2.0	-1.8					
Contribution de la variation des prix et des taux de change	...	-13.9	-33.6					
Résidu (3-4) 3/	...	-1.7	-3.3	-29.6	-126.6	-10.4	-11.4	-12.2	-12.3	-10.8	-10.8	-10.0					
<i>dont</i> : financement exceptionnel	...	-16.0	-19.8	-3.3	-115.7	-3.3	-3.1	-3.3	-3.4	-2.2	-2.2	-0.9					
<i>dont</i> : dons en capital	...	-7.4	-3.3	-8.5	-10.7	-11.9	-12.8	-12.8	-12.1 #	-9.6	-9.6	-5.2					
VAN de la dette extérieure 4/	10.7	16.6	17.8	17.9	17.8	17.4	16.5	15.3	15.3	19.5					
En pourcentage des exportations	93.6	139.3	136.9	135.9	128.5	121.3	111.4	93.7	93.7	93.7					
VAN de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État	10.7	16.6	17.8	17.9	17.8	17.4	16.5	15.3	15.3	19.5					
En pourcentage des exportations	93.6	139.3	136.9	135.9	128.5	121.3	111.4	93.7	93.7	93.7					
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	...	109.2	47.1	8.3	3.9	3.8	3.6	4.3	7.7	4.0	4.2	4.2					
Ratio service de la dette contractée ou garantie par l'État/exportations (en %)	...	109.2	47.1	8.3	3.9	3.8	3.6	4.3	7.7	4.0	4.2	4.2					
Besoin de financement brut total (milliards de dollars EU)	...	103.5	100.6	163.7	152.6	140.9	159.5	184.4	200.3	378.9	378.9	575.6					
Déficit des transactions courantes hors intérêts qui stabilise le ratio de la dette	...	25.4	38.9	39.0	137.8	14.4	15.4	16.3	16.4	14.6	14.6	13.3					
Principales hypothèses macroéconomiques					
Croissance du PIB réel (en %)	...	4.8	0.9	6.1	6.6	7.1	6.7	6.6	6.4	6.6	6.0	6.1					
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	...	6.5	19.2	-1.9	11.4	2.7	2.1	2.2	2.3	4.0	2.3	2.3					
Taux d'intérêt effectif (en %)	...	0.7	0.8	0.3	0.2	0.8	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.7					
Croissance des exportations de biens et de services (dollars EU, en %)	...	27.1	43.4	11.8	38.0	24.9	19.5	12.3	12.6	13.2	12.3	11.5					
Croissance des importations de biens et de services (dollars EU, en %)	...	36.8	60.7	14.7	25.1	12.1	7.6	7.8	6.4	4.2	7.2	6.4					
Éléments de don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	40.0	45.3	51.1	51.1	51.1	51.1	48.3	55.7	54.0					
Pour mémoire :					
PIB nominal (milliards de dollars EU)	...	664.5	799.4	954.6	1045.4	1143.2	1246.5	1358.7	1478.0	2224.9	2224.9	5008.3					

Source : estimations des services du FMI.

1/ Dette extérieure publique et privée.

2/ Produit de $(r - g - \rho(1 + g)) / (1 + g - \rho)$ par le ratio de la dette de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars EU.

3/ Recouvre le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Les projections incluent également la contribution des variations des prix et des taux de change.

4/ On suppose que la VAN de la dette privée est égale à sa valeur nominale.

5/ Paiements d'intérêts de l'année en question divisés par l'encours de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 2. Burundi -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2006-26
(Pourcentages)

	Projections							2026
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2016	
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	17	18	18	18	17	17	15	19
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-26 1/	17	20	18	15	11	7	-16	-53
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	17	19	19	20	20	19	21	31
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	17	19	21	21	20	19	18	23
B2. La croissance des exportations en valeur correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 3/	17	20	24	24	23	22	20	21
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	17	21	25	25	24	23	21	27
B4. Les flux non générateurs d'endettement (nets) correspondent à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 4/	17	28	38	37	36	34	29	24
B5. Combinaison de B1 et B4 avec des chocs d'un demi-écart type	17	32	52	51	49	47	40	33
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 5/	17	25	25	25	25	23	22	27
Ratio VAN de la dette/exportations								
Scénario de référence	139	137	134	128	121	111	94	94
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-26 1/	139	151	131	107	79	48	-96	-256
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	139	144	145	142	136	129	127	149
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	139	137	134	128	121	111	94	94
B2. La croissance des exportations en valeur correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 3/	139	251	442	420	394	363	295	247
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	139	137	134	128	121	111	94	94
B4. Les flux non générateurs d'endettement (nets) correspondent à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 4/	139	213	283	266	248	229	179	115
B5. Combinaison de B1 et B4 avec des chocs d'un demi-écart type	139	265	434	409	381	352	275	179
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 5/	139	137	134	128	121	111	94	94
Ratio du service de la dette								
Scénario de référence	8	4	4	4	4	8	4	4
A. Autres scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-26 1/	8	4	5	4	5	11	7	-10
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2007-26 2/	8	4	4	4	5	6	5	7
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	8	4	4	4	4	8	4	4
B2. La croissance des exportations en valeur correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 3/	8	6	10	10	12	20	12	12
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08	8	4	4	4	4	8	4	4
B4. Les flux non générateurs d'endettement (nets) correspondent à la moyenne historique moins un écart type en 2007-08 4/	8	4	5	5	6	9	7	6
B5. Combinaison de B1 et B4 avec des chocs d'un demi-écart type	8	5	7	8	9	14	11	10
B6. Dépréciation nominale unique de 30 % par rapport au scénario de référence en 2007 5/	8	4	4	4	4	8	4	4
Pour mémoire :								
Élément de don supposé du financement résiduel (financement requis au-delà du niveau de référence) 6/	52	52	52	52	52	52	52	52

Source : projections and simulations des services du FMI.

1/ Croissance du PIB réel, croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et flux non générateurs d'endettement.

2/ Par hypothèse, le taux d'intérêt des nouveaux emprunts est supérieur de 2 points à celui retenu dans le scénario de référence mais la période de grâce et les échéances sont les mêmes.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau inférieur, mais le solde des transactions courantes, en pourcentage du PIB, retourne au niveau de référence après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Transferts officiels et privés et IDE.

5/ La dépréciation est définie comme une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale de sorte qu'elle ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de stress, sauf A2 (financement moins favorable), dans lequel les modalités de tous les nouveaux financements sont celles qui sont spécifiées à la note 2.

Tableau 3. Burundi -- Cadre d'analyse de la viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2004-26
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Estimations					Projections				
	2004	2005	Moyenne historique 5/	Écart type 5/	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011	2016	2016	2012-26	
Dette publique 1/	232.2	185.6			176.9	54.4	51.8	49.1	46.3	43.3		36.5	38.6		
<i>dont</i> : dette libellée en devises	209.9	165.4			156.2	35.1	34.6	33.5	32.4	30.8		29.0	35.9		
Variation de la dette publique	-15.3	-46.6			-8.6	-122.6	-2.6	-2.8	-2.7	-3.0		3.6	-1.5		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-37.7	-66.3			-21.2	-122.1	-0.7	-1.2	-1.1	-1.1		0.3	-3.3		
Déficit primaire	1.6	1.3	2.2	2.7	-2.5	5.8	5.3	4.2	4.4	4.1	3.6	3.6	-0.4	2.2	
Recettes et dons	34.9	31.7			41.4	33.2	33.3	34.3	33.6	33.4		32.0	31.0		
Dépenses primaires (hors intérêts)	14.8	11.7			22.4	13.3	13.0	13.4	12.7	12.4		10.9	9.4		
Dynamique automatique de la dette	36.5	33.1			38.9	39.0	38.7	38.5	38.0	37.5		35.6	30.6		
Contribution de l'écart entre le taux d'intérêt et le taux de croissance	-23.1	-49.3			-15.4	-11.0	-2.6	-2.2	-2.1	-1.8		-1.0	-2.0		
<i>dont</i> : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-14.9	-6.9			-12.3	-11.8	-2.6	-2.2	-2.0	-1.7		-1.0	-1.9		
<i>dont</i> : contribution de la croissance du PIB réel	-3.5	-4.9			-1.7	-0.8	1.0	1.1	1.0	1.1		0.9	0.4		
Contribution de la dépréciation de la monnaie en termes réels	-11.4	-2.1			-10.6	-11.0	-3.6	-3.3	-3.0	-2.8		-1.9	-2.3		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-8.2	-42.3			-3.1	0.8	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1			
Produit de la privatisation (signe -)	-16.1	-18.4			-3.3	-117.0	-3.3	-3.2	-3.3	-3.5		-2.2	-0.9		
Reconnaissance des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Allègement de la dette (initiative PPTF et autres dispositifs)	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0		
Autres (préciser, p. ex. recapitalisation des banques)	0.0	0.0			-3.3	-117.0	-3.3	-3.2	-3.3	-3.5		-2.2	-0.9		
Résiduel, y compris variation des avoirs	22.4	19.7			12.6	-0.5	-1.9	-1.6	-1.6	-1.9		3.3	1.8		
VAN de la dette publique	36.1	30.1			37.4	37.3	35.4	33.4	31.5	29.2		23.1	22.4		
<i>dont</i> : dette libellée en devises	13.8	9.9			16.6	18.0	18.1	17.9	17.6	16.7		15.5	19.6		
<i>dont</i> : dette extérieure	13.8	9.9			16.6	18.0	18.1	17.9	17.6	16.7		15.5	19.6		
VAN des passifs conditionnels (exclus de la dette publique)		
Besoin de financement brut 2/	13.9	9.0			0.9	8.8	8.0	6.9	7.0	7.3		5.8	1.5		
Ratio dette publique en VAN/recettes (en %) 3/	103.4	94.9			90.2	112.5	106.1	97.5	93.8	87.7		72.0	72.2		
<i>dont</i> : dette extérieure	39.5	31.2			40.1	54.4	54.3	52.3	50.0	48.4		48.4	63.4		
Ratio service de la dette/recettes (en %) 3/ 4/	35.3	24.2			8.2	9.1	7.9	7.9	7.9	9.4		6.9	6.0		
Déficit primaire qui stabilise le ratio dette/PIB	16.8	48.0			6.1	128.4	7.9	7.0	7.1	7.2		0.0	1.1		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel en (%)	4.8	0.9	1.7	2.6	6.1	6.6	7.1	6.7	6.6	6.4	6.6	6.0	6.0	6.1	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	0.7	0.8	0.9	0.2	0.3	0.2	0.8	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en %)	3.0	-3.9	2.3	5.7	8.0	9.3	7.7	9.4	9.9	11.1	9.2	15.5	30.2	19.6	
Dépréciation de la monnaie en termes réels (en %, + = dépréciation)	-3.8	-20.7	2.0	15.7	-2.0	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	8.3	16.6	9.5	5.4	4.8	3.6	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3	
Croissance des dépenses primaires réelles (déflatée par le déflateur du PIB, en %)	23.2	-8.5	9.6	17.4	24.8	6.9	6.1	6.4	5.0	5.0	9.0	5.1	4.2	4.6	
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	...	42.9	42.9	...	40.0	45.3	51.1	51.1	51.1	51.1	48.3	55.7	54.5	...	

Sources : autorités nationales et estimations des services du FMI.

1/ [Préciser la composition du secteur public, par exemple administrations publiques ou secteur public non financier. Indiquer en outre s'il s'agit de la dette nette ou brute.]

2/ Par financement brut, on entend le déficit primaire plus le service de la dette, plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes comprennent les dons.

4/ Par service de la dette, on entend les paiements d'intérêts plus les paiements d'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculées sur dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Tableau 4. Burundi -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs budgétaires de la dette publique, 2006–26

	Projections							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2016	2026
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	37	37	35	33	32	29	23	22
A. Autres scénarios								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques	37	37	36	34	32	30	21	38
A2. Le solde primaire reste à son niveau de 2006	37	34	28	24	19	14	-2	-7
A3. La croissance du PIB est en permanence plus faible 1/	37	38	36	34	33	31	27	34
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	37	41	43	42	42	40	39	46
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	37	37	35	33	31	29	23	22
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	37	38	38	35	32	28	18	15
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	37	94	86	79	72	66	44	27
B5. Augmentation des autres flux générateurs d'endettement égale à 10 % du PIB en 2007	37	42	40	38	35	33	26	24
Ratio VAN de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	90	113	106	98	94	88	72	72
A. Autres scénarios								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques	90	111	103	94	89	81	56	87
A2. Le solde primaire reste à son niveau de 2006	90	101	85	69	57	43	-7	-22
A3. La croissance du PIB est en permanence plus faible 1/	90	113	107	99	97	91	83	106
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	90	119	122	116	117	114	116	143
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	90	111	104	96	92	86	71	72
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	90	113	108	96	90	81	53	46
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	90	283	257	229	215	197	137	88
B5. Augmentation des autres flux générateurs d'endettement égale à 10 % du PIB en 2007	90	126	119	109	105	99	82	77
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	8	9	8	8	8	9	7	6
A. Autres scénarios								
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques	8	9	8	8	9	11	9	8
A2. Le solde primaire reste à son niveau de 2006	8	9	8	8	8	9	6	2
A3. La croissance du PIB est en permanence plus faible 1/	8	9	8	8	8	10	7	7
B. Tests paramétrés								
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	8	9	9	9	9	11	8	9
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2007–08	8	9	8	8	8	9	7	6
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	8	9	8	8	8	10	7	5
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2007	8	9	8	8	8	10	7	6
B5. Augmentation des autres flux générateurs d'endettement égale à 10 % du PIB en 2007	8	9	8	8	8	10	7	6

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel correspond au niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de 20 (durée de la période de projection).

2/ Les recettes comprennent les dons.

Burundi -- Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2001	2002	2003	2004	2015 Horizon
Objectif 1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim							
Cible 1 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour							
1. Population avec moins de 1 dollar EU par jour (pourcentage)	^{1/} 58.4
2. Ratio de l'écart de pauvreté à 1 dollar EU par jour (pourcentage)
3. Part des 20 % les plus pauvres de la population dans le revenu ou la consommation (pourcentage)	^{2/} 7.9	...	^{1/} 5.1
Cible 2 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim							
4. Prévalence de la malnutrition infantile (pourcentage des enfants de moins de 5 ans)	45.1	67.0	...
5. Population en deçà du minimum d'apport calorique (pourcentage)	49.0	64.0	70.0	68.0	24.5
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous							
Cible 3 : assurer que, d'ici à 2015, les enfants seront en mesure de terminer un cycle complet d'études primaires							
6. Taux net de scolarisation dans le primaire (pourcentage du groupe d'âge correspondant)	53.2	29.5	53.4	57.4	55.0	57.0	100.0
7. Pourcentage des enfants achevant la cinquième année d'études	61.7	...	67.5	...	63.0	63.0	100.0
8. Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	51.6	57.9	65.1	66.1	...	73.0	100.0
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes							
Cible 4 : éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire de préférence avant 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard							
9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (pourcentage)	81.8	79.4	81.8	...
10. Rapport femmes/hommes alphabétisés (pourcentage des 15-24)	76.7	86.0	95.6	96.9	...	91.6	...
11. Pourcentage de femmes employées dans le secteur non agricole	13.3
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (pourcentage)	...	11.3	14.0	20.0	18.0	18.0	...
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile							
Cible 5 : réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans							
13. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (pour 1.000)	190.0	190.0	204.0	208.0	...	190.0	63.3
14. Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	114.0	114.0	121.0	123.0	...	114.0	...
15. Immunisation contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 à 23 mois)	74.0	80.0	75.0	75.0	75.0	75.0	...
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle							
Cible 6 : réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.							
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	1.000.0
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	25.2
Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies							
Cible 7 : d'ici à 2015 stopper la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle							
18. Prévalence du VIH/SIDA chez les femmes (pourcentage des 15-24 ans)	11.0	...	6.0	6.0	...
19. Taux d'utilisation des contraceptifs (pourcentage des femmes de 15 à 49 ans)	16.0
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/SIDA	170.000	...	200.000	200.000	...
Cible 8 : d'ici à 2015, maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies et commencer à inverser la tendance actuelle							
21. Prévalence des décès associés au paludisme
22. Proportion de la population des zones paludiques recourant à une prévention et un traitement efficaces.
23. Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	119.9	216.3	315.0	330.3	345.6	342.9	...
24. Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (pourcentage)	...	20.1	35.2	29.9	30.7	28.9	...

Burundi (fin) -- Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2001	2002	2003	2004	2015 Horizon
Objectif 7. Assurer un environnement durable							
Cible 9 : intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes. Inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales							
25. Zones forestières (pourcentage de la superficie totale)	9.4	...	3.7	8.0
26. Territoire national protégé (pourcentage de la superficie totale)	...	5.5	5.7	5.7	5.7
27. PIB par unité d'énergie consommée (PPA en \$ par kilo d'équivalent pétrole)
28. Émissions de CO ₂ (tonnes par habitant)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides
Cible 10 : réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population sans accès à l'eau potable							
30. Accès à une source d'eau meilleure (pourcentage de la population)	69.0	...	78.0	79.0	79.0	...	84.5
Cible 11 : réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis							
31. Accès à un meilleur système d'assainissement (pourcentage de la population)	44.0	36.0	36.0
32. Accès à la sécurité d'occupation des logements (pourcentage de la population)
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement							
Cible 16 : élaborer et appliquer des stratégies assurant un emploi productif aux jeunes							
45. Taux de chômage des 15 à 24 ans (total)
Femmes
Hommes
Cible 17. Rendre les médicaments essentiels accessibles et abordables							
46. Proportion de la population ayant accès à des médicaments essentiels abordables
Cible 18 : Rendre accessibles les nouvelles technologies, notamment celles de l'information et de la communication							
47. Téléphones fixes et portables (pour 1.000 habitants)	1.5	2.9	7.4	10.6	12.5	12.5	...
48. Ordinateurs personnels (pour 1.000 habitants)	0.7	0.7	1.8	4.7	...

Sources : Banque mondiale et estimations des services du FMI.

1/ Données de l'enquête de 1998.

2/ Données de l'enquête de 1992.

3/ Les cibles 12 à 15 et les indicateurs 33 à 44 ont été omis parce qu'ils ne peuvent être mesurés pour un pays donné. Ils se rapportent à l'aide publique au développement, à l'accès au marché et à l'initiative en faveur des PPTÉ.

Le 13 juillet 2006

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Burundi
Réunion du Conseil d'administration 06/64
14 juillet 2006

Les informations ci-après ont été obtenues depuis la publication du rapport des services du FMI pour les consultations au titre de l'article IV 2006, les troisième et quatrième revues dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, la demande de dérogation à des critères de réalisation, de modification d'un critère de réalisation, de prorogation de l'accord et d'assistance intérimaire additionnelle au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (EBS/06/84; 05/07/06). Dans ses grandes lignes, l'évaluation par les services du FMI demeure inchangée.

1. **Résultats du programme.** Le programme est resté à jour jusqu'à la fin mars 2006 et il ressort des informations préliminaires que les résultats de fin mars ont été conformes aux objectifs fixés. Les résultats à la fin juin 2006 ne sont pas encore connus.

2. **Inflation.** Le taux d'inflation a fluctué autour de zéro au cours des quatre premiers mois de 2006. Cependant, le taux était monté à environ 5 % à la fin de mai 2006 en raison d'une forte hausse des prix administrés des produits pétroliers en mai.

3. **Filière café.** La récolte actuelle est bonne. Pour la première fois depuis de nombreuses années, la commercialisation du café est financée par des entreprises privées et des banques commerciales (sans garantie de l'État).

4. **Budget.** Le budget révisé pour 2006, qui est compatible avec le programme, a été approuvé par le Parlement, et la loi de finances a été promulguée le 7 juillet 2006.

5. **Régime des changes**

L'une des deux pratiques de taux de change multiples évoquées au paragraphe 28, page 16, du document EBS/06/84 a été abolie.

L'adoption et la publication d'un règlement unifié du régime de change (repère structurel pour fin juin 2006) accusent un retard, bien que les travaux soient parvenus à un stade avancé avec l'assistance technique du FMI, et un projet final de règlement devrait être disponible sous peu.

6. **Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).** Un projet final de CSLP complet a été établi et inclut un plan de développement visant à remettre sur pied la base statistique nationale (repère structurel pour fin juin 2006). Le CSLP sera soumis à l'approbation du Conseil des ministres.

7. **Statistiques.** Le 1^{er} juin 2006, le Conseil des ministres a approuvé un nouveau cadre institutionnel pour l'Institut national de la statistique (ISTEEBU; repère structurel pour fin juin 2006) et un nouveau statut pour ses employés, lesquels seront tous deux prochainement soumis au Parlement.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Note d'information au public (NIP) N° 06/79
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
25 juillet 2006

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le FMI conclut les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi

Le Conseil d'administration a conclu le 14 juillet 2006 les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi¹.

Informations générales

Le Burundi sort d'une période prolongée de conflits civils à la suite du coup d'état de 1993 contre son premier gouvernement élu. L'Accord d'Arusha d'août 2000 a donné le coup d'envoi d'un processus de paix qui a abouti en août 2005 à la mise en place d'un gouvernement élu démocratiquement. La situation socio-économique s'est beaucoup dégradée depuis le début de ces conflits : le revenu par habitant a chuté de moitié (tombant à environ 100 \$ EU) et le pourcentage des habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté a doublé. Le contexte actuel offre l'occasion d'assurer la stabilité macroéconomique et de relancer les réformes structurelles afin de poser les jalons d'une reprise durable. Le nouveau gouvernement a intensifié ses efforts de résolution du conflit avec le dernier groupe rebelle et a mis fermement l'accent sur la bonne gouvernance et l'amélioration des services sociaux.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP résume les points de vue du Conseil d'administration exprimés le 14 juillet 2006 lors de l'examen du rapport des services du FMI.

L'évolution macroéconomique en 2005 a été globalement conforme aux objectifs du programme soutenu par la FRPC, malgré une croissance plus faible (à environ 1 %) principalement en raison d'une mauvaise récolte de café et de l'aggravation de la sécheresse dans le nord du pays. L'inflation a nettement ralenti au second semestre de 2005, pour atteindre environ 1 % (fin de période) en fin d'année, du fait du resserrement de la politique monétaire et de l'appréciation du taux de change nominal. Les performances budgétaires ont été solides : le déficit primaire a été ramené à un niveau inférieur de moitié environ à celui qui était prévu dans le programme. Si les agrégats monétaires ont continué à se situer très au dessus des cibles du programme, leur croissance s'est ralentie au second semestre de 2005. Le déficit extérieur courant (dons inclus) s'est creusé, en raison de la baisse des exportations de café et de la hausse des importations.

Le programme est resté en bonne voie en 2005, bien que les réformes structurelles, en particulier les privatisations et la réforme du secteur du café, aient connu des retards au second semestre de 2005, du fait de la transition politique. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour fin-juin et fin-décembre 2005 ont été respectés, mis à part une accumulation temporaire d'arriérés extérieurs vers la fin de l'année 2005. Le critère de réalisation structurel relatif à la mise en place d'un système intégré et informatisé de gestion financière au ministère des finances n'a pas été respecté, ainsi que trois repères structurels, mais les mesures faisant l'objet du critère de réalisation et de deux repères ont été mises en œuvre fin 2005/début 2006.

Les discussions au titre de la consultation sous l'article IV se sont centrées sur les principaux enseignements à tirer de la période prolongée de conflits civils et les effets économiques cumulés de l'enlisement des réformes structurelles, ainsi que sur les défis à moyen terme, y compris les efforts à mettre en œuvre pour progresser vers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les principaux défis à relever consistent à placer l'économie sur un sentier de croissance plus élevée, à accroître les dépenses sociales et d'infrastructure, et à renforcer la gestion des finances publiques, condition sine qua non de la stabilisation macroéconomique. L'aboutissement réussi de la transition politique, l'amélioration de la situation sécuritaire et le rythme soutenu des réformes ont permis d'ouvrir de meilleures perspectives macroéconomiques à moyen terme.

Des progrès ont été accomplis en matière de gouvernance, mais les nouvelles institutions sont encore en rodage et il reste beaucoup à faire pour renforcer leurs capacités administratives. En 2005, le Burundi a progressé dans l'allégement de sa dette. En août, il a atteint le point de décision de l'Initiative PPTTE renforcée. Le service de la dette, après allégement traditionnel et allégement au titre de l'initiative PPTTE, a été ramené à 34 % des exportations, alors qu'il représentait 110 % en 2004. Il reste encore à obtenir un allégement des créanciers non membres du Club de Paris.

Les discussions sur les orientations de la politique économique ont notamment porté sur la nécessité d'une stabilité macroéconomique et d'un environnement économique propice au développement du secteur privé et à l'amélioration de la productivité. Les projections du programme pour 2006 reposent sur un redressement du PIB réel dont la croissance devrait se situer à 6 %, grâce au dynamisme soutenu du secteur des services et à une forte reprise de la production de café. L'inflation devrait ralentir davantage. Le programme de 2006 offre la marge

de manœuvre budgétaire nécessaire à un début de réponse aux besoins sociaux urgents, sans perdre de vue le souci de la stabilité macroéconomique, grâce en partie à la réallocation des dépenses de sécurité en faveur des secteurs sociaux. Le budget prévoit un solide ensemble de réformes administratives et l'apurement des arriérés intérieurs. La politique monétaire vise à renforcer davantage la gestion de la liquidité avec l'émission de titres du Trésor. Le contrôle du secteur financier est en train d'être renforcé. Le programme prévoit la mise en œuvre des privatisations, en particulier dans la filière café. Le régime de flottement administré de la monnaie a donné de bons résultats jusqu'à présent, et il ne reste que peu de réformes à mettre en œuvre pour que le Burundi soit en mesure d'accepter ses obligations au titre de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs ont félicité les autorités pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC dans une période post-conflit difficile. Le déficit budgétaire a été réduit grâce à la bonne tenue des recettes et l'inflation a fortement diminué. Après une année 2005 où la croissance économique a été inférieure aux prévisions, 2006 devrait être celle d'une forte reprise grâce au rebond de la production de café et au renforcement de la confiance. Les administrateurs ont été notamment encouragés par la réussite de la transition politique et par l'amélioration de la situation sécuritaire. Ils ont encouragé les autorités à poursuivre résolument la mise en œuvre de réformes structurelles et à recentrer les dépenses sur les secteurs sociaux et les infrastructures afin d'atteindre les OMD.

Les administrateurs ont souligné les progrès accomplis en matière de réformes structurelles dans les domaines budgétaire, monétaire, et du système de change. Néanmoins, les réformes plus profondes dans les secteurs productifs, essentielles pour une reprise soutenue, ont été retardées. Les administrateurs ont invité les autorités à poursuivre avec vigueur la mise en œuvre des réformes structurelles afin d'encourager l'activité du secteur privé et améliorer le climat des affaires, et à relancer le programme de privatisations, en particulier dans la filière café, en s'appuyant sur des efforts soutenus pour réunir un consensus politique et social autour des réformes.

Les administrateurs ont salué les bons résultats budgétaires de 2005. La vigueur manifestée par les recettes, en dépit d'une forte réduction des droits d'importation, est de bon augure pour la poursuite des efforts d'amélioration des recettes. Il est nécessaire de maintenir le cap d'une meilleure gestion des dépenses publiques et de renforcer l'exécution budgétaire, le contrôle financier et les pratiques de passation de marchés publics. Les administrateurs ont souligné l'importance d'une gestion prudente des attentes de dividendes de la paix que nourrit la population, de bien définir le coût des initiatives sociales au budget, et de maintenir des politiques prudentes en matière budgétaire et désendettement, compte tenu des vulnérabilités qui subsistent face aux chocs et des risques de surendettement. Il sera également important de renforcer davantage la gouvernance et la transparence, y compris par le biais de réformes de la gestion des finances publiques et du désengagement progressif de l'État de l'économie.

Les administrateurs ont constaté que les mesures qui ont permis à la Banque de la République du Burundi (BRB) d'améliorer la mise en œuvre de sa politique monétaire et de canaliser les entrées officielles de devises vers le marché des changes avaient contribué à renforcer la maîtrise de l'inflation. Ils ont invité les autorités à apurer les arriérés intérieurs et à émettre des titres du trésor normalisés et négociables en 2006. Les administrateurs ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer le contrôle bancaire et qu'ils attendaient avec intérêt l'adoption rapide de lois pour combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et pour consolider l'indépendance de la banque centrale. Ils ont félicité la BRB des améliorations apportées dans son fonctionnement interne et de sa réaction constructive à l'évaluation des règles de sauvegardes, et ont encouragé de plus amples efforts dans la modernisation de ses opérations et de son audit interne.

Les administrateurs ont estimé que le régime de flottement administré de la monnaie avait donné de bons résultats, aidant le pays à faire face à des chocs exogènes. Ils ont salué les progrès réalisés dans la libéralisation du régime de change et précisé qu'ils attendaient avec intérêt que les autorités accepteraient les obligations au titre de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

Les administrateurs ont engagé les autorités à obtenir un allègement de la dette auprès des créanciers non membres du Club de Paris n'ayant pas encore accordé d'allègement dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée, selon des modalités comparables à celles accordées par les créanciers membres du Club de Paris. Ils ont en outre rappelé que le Burundi aura besoin d'un accès continu à des financements sous forme de dons.

Les administrateurs ont indiqué que des progrès satisfaisants mais inégaux avaient été accomplis pour améliorer les conditions sociales, et que les difficultés restaient de taille pour atteindre les ODM. Avec le soutien des donateurs, il faudra notamment s'employer à renforcer la capacité des administrations publiques à fournir des services sociaux. Les administrateurs ont également estimé qu'il était possible de réduire davantage les dépenses militaires dans l'intérêt des dépenses sociales. Les administrateurs ont noté avec satisfaction que le CSLP complet était en voie d'achèvement, et pourra apporter le cadre nécessaire à la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de développement social et appuyer la progression vers le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à renforcer le système de statistiques pour qu'elles soient mieux en mesure de suivre l'évolution de l'économie.

Les notes d'information au public (NIP) font partie des efforts déployés par le FMI pour promouvoir la transparence de ses vues et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées, avec le consentement du ou des pays concernés, après examen par le Conseil d'administration des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres, de la surveillance de l'évolution régionale, du suivi post-programme et des évaluations a posteriori des programmes appliqués par les pays membres nécessitant un engagement à plus long terme. Les NIP sont diffusées aussi après examen par le Conseil d'administration de questions de politique générale, sauf dans les cas particuliers où le Conseil en décide autrement.

Burundi : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2002-06

	2002	2003	2004	2005	2006 Prog.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)				
Économie nationale					
PIB à prix constants	4,4	-1,2	4,8	0,9	6,1
Prix à la consommation (moyenne sur période)	-1,3	10,7	8,0	13,4	2,5
	(Millions de dollars EU, sauf indication contraire)				
Secteur extérieur					
Exportations, f.à.b.	31,0	37,5	47,9	57,1	70,0
Importations, f.à.b.	-107,2	-128,3	-148,9	-238,7	-314,7
Solde des transactions courantes, à l'exclusion des transferts officiels (en pourcentage du PIB)	-109,8	-125,6	-169,4	-274,1	-361,5
Solde global	-17,7	-17,1	11,0	22,1	4,7
Réserves officielles brutes (en mois d'importations, c.à.f)	60,1	68,9	67,2	112,7	145,0
Évolution du taux de change effectif réel (en pourcentage) 1/	5,8	3,6	2,2	2,9	3,3
	-15,1	-18,8	-2,8	9,6	,,,
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Variables financières					
Recettes budgétaires (à l'exclusion des dons)	20,3	21,1	20,1	20,0	19,0
Dépenses totales et prêts nets	25,9	34,9	39,8	36,8	41,8
Solde budgétaire primaire 2/	2,2	-0,8	-3,5	-1,7	-8,9
Solde budgétaire global 2/	-5,7	-13,8	-19,7	-16,8	-22,8
Y compris dons	-1,4	-5,9	-4,9	-6,2	-0,4
Évolution de la monnaie au sens large (M2) (en pourcentage)	27,0	23,3	16,7	26,5	20,5
Taux d'intérêt (en pourcentage) 3/	12,0	12,6	13,2	14,0	,,,

Sources : autorités burundaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Moyenne pour la période pondérée en fonction du commerce bilatéral ; un signe négatif traduit une dépréciation.

2/ Sur base engagements et à l'exclusion des dons.

3/ Taux d'intérêt créditeur à douze mois.



Communiqué de presse n° 06/156 (F)
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
14 juillet 2006

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève les troisième et quatrième revues au titre de l'accord FRPC en faveur du Burundi et approuve le décaissement de 21,1 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les troisième et quatrième revues des résultats économiques du Burundi dans le cadre d'un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) (voir [Communiqué de presse no 04/13](#)), portant sur un montant de 69,30 millions de DTS (environ 102,4 millions de dollars EU), et a approuvé le décaissement d'un montant équivalant à 14,3 millions de DTS (environ 21,1 millions de dollars EU), ce qui portera le total des décaissements au titre de l'accord FRPC à 55 millions de DTS (environ 81,3 millions de dollars EU).

Concluant les troisième et quatrième revues, le Conseil d'administration a accordé au Burundi les dérogations demandées à deux critères de réalisation, l'un ayant trait à la mise en place d'un système informatisé de gestion financière (SIGEFI) et l'autre aux arriérés de paiements extérieurs. Le Conseil d'administration a prorogé l'accord FRPC en faveur du Burundi jusqu'au 30 septembre 2007 et accordé à ce pays une assistance intérimaire additionnelle au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

À l'issue des débats tenus le 14 juillet 2006 par le Conseil d'administration sur les résultats économiques du Burundi, M. Agustín Carstens, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Après un long conflit civil, le succès de la transition politique et l'amélioration de la situation sécuritaire observés récemment au Burundi ont maintenant jeté les bases d'une action résolue dans la mise en œuvre des réformes structurelles qui sont essentielles pour stimuler l'activité du secteur privé, améliorer le climat des affaires et accélérer la croissance à moyen terme. Étant donné les besoins sociaux pressants du Burundi — l'un des pays les plus pauvres du monde —, il est pris note avec satisfaction de l'intention des autorités de

recentrer les dépenses publiques sur les besoins des secteurs sociaux et de l'infrastructure qui contribueront à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

«Les résultats obtenus en 2005 dans le cadre du programme FRPC sont satisfaisants. Bien que le rythme des réformes ait été inégal, du fait de la transition politique, des progrès louables ont été accomplis dans les domaines budgétaire, monétaire et des changes. Dans la période à venir, les autorités devront s'attacher surtout à engager des réformes plus approfondies dans les secteurs productifs qui sont essentiels à une reprise soutenue de l'économie.

«Les recettes budgétaires ont dépassé les prévisions, et la gestion des dépenses publiques s'est améliorée. D'autres mesures devront être mises en place à moyen terme — avec l'aide des bailleurs de fonds — pour renforcer l'exécution du budget, le contrôle financier et le système de passation des marchés publics. Il faudra gérer avec soin les attentes de dividendes de la paix et inscrire au budget les coûts de toutes les initiatives sociales. La poursuite de l'amélioration des pratiques de gouvernance et de transparence contribuera à rehausser la confiance des investisseurs et bailleurs de fonds privés.

«La conduite de la politique monétaire a été renforcée, comme en témoigne la baisse de l'inflation et l'affermissement de la monnaie. Dans le même temps, il y a lieu d'améliorer le contrôle des banques et de poursuivre les efforts déployés pour moderniser les opérations internes de la banque centrale. Le régime de flottement dirigé, qui aide à amortir les chocs extérieurs, a bénéficié au Burundi, et des progrès louables ont été faits dans la libéralisation du régime des changes.

«Les autorités en sont au stade final de la préparation d'un CSLP complet, qui devrait être prêt au milieu de 2006. Un mécanisme de suivi des dépenses a été mis en place. Une conférence des bailleurs de fonds dont le but est de mobiliser les financements nécessaires est fixée au quatrième trimestre de 2006. Une action concertée de la part des bailleurs de fonds et un décaissement prévisible de l'aide au titre du programme seront importants pour assurer la stabilité macroéconomique et le renforcement des capacités administratives et aider les autorités à améliorer la prestation des services sociaux. Suite à l'octroi d'une assistance intérimaire additionnelle au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, les autorités sont maintenant encouragées à redoubler d'effort pour atteindre le point d'achèvement de cette initiative.»

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC se fondent sur la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à la suite d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires extérieurs et décrite dans un DSRP. Ces dispositions ont pour but d'assurer que les programmes appuyés par la FRPC sont compatibles avec une stratégie globale visant à favoriser la croissance et à faire reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et remboursables sur 10 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans et demi.

Le 12 juillet 2006

Déclaration de MM. Ngumbullu et Nintunze sur le Burundi
Réunion du Conseil d'administration 06/64
14 juillet 2006

Introduction

1. Les autorités burundaises souhaitent faire part de leur gratitude au Conseil d'administration, à la direction et aux services du FMI pour leur engagement constructif et leur soutien constant. Elles expriment leur appréciation pour les échanges de vues qu'elles ont eues avec les services du FMI lors des entretiens au titre des consultations de l'article IV pour 2006 et les examens au titre de l'accord FRPC, et sont reconnaissantes pour les avis formulés. Les autorités réaffirment leur détermination à mettre en œuvre les mesures convenues dans le cadre du programme de réformes économiques. Grâce à la transition politique réussie, qui a abouti à la mise en place d'un gouvernement et d'un parlement démocratiquement élus en août 2005, le climat est désormais propice à l'approfondissement des réformes structurelles et à la poursuite des efforts engagés pour relancer l'économie.

Évolution économique récente et résultats obtenus dans le cadre du programme

2. Malgré un environnement post conflit complexe et des chocs exogènes, notamment la sécheresse et des prix du pétrole élevés, les autorités ont accompli des progrès substantiels dans la mise en œuvre de leur programme économique et établi un bilan satisfaisant de mise en œuvre des réformes. Des politiques budgétaire et monétaire prudentes ont permis d'améliorer les performances macroéconomiques en 2005, malgré une croissance du PIB inférieure aux prévisions due aux effets défavorables de la sécheresse sur la production agricole. L'inflation, largement maîtrisée au deuxième semestre de 2005, était tombée à 1 % à la fin de décembre, niveau nettement inférieur à celui visé par le programme; le déficit budgétaire primaire a été contenu à la moitié de l'objectif du programme, et les réserves internationales ont augmenté.

3. Les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu en 2005, les recettes publiques dépassant de 1,8 % du PIB l'objectif visé, ce qui tient surtout à la bonne exécution des réformes de l'administration fiscale et douanière et à l'amélioration du recouvrement des recettes. Étant donné les immenses besoins post-conflit qui existent encore, les autorités burundaises ont relevé le niveau des dépenses de lutte contre la pauvreté défini dans le CSLP-I à 7,3 % du PIB en 2005. Bien que les dépenses primaires correspondent aux objectifs du programme, le déficit budgétaire global a été plus important que prévu étant donné les retards enregistrés dans le décaissement de l'aide budgétaire extérieure.

4. Des progrès considérables ont été enregistrés en matière de politique monétaire et de change en 2005. La Banque de la République du Burundi (BRB) a durci sa politique monétaire et, s'appuyant sur les recommandations de la mission d'assistance technique du FMI, a progressé dans la mise en œuvre de mesures visant à créer des instruments monétaires reposant sur des mécanismes de marché. À cet égard, la BRB a poursuivi les adjudications hebdomadaires de liquidités, instituées en avril 2005, et rehaussé le taux des réserves obligatoires. L'abolition à la fin de 2005 de la taxe sur les opérations bancaires a diminué le coût de l'intermédiation financière.

5. Durant cette période, la banque centrale a continué d'améliorer la gestion de ses opérations après l'achèvement du premier audit externe en juin 2005. Dans ce domaine, la BRB s'est inspirée des recommandations résultant de l'évaluation des règles de sauvegarde par le FMI pour rendre opérationnel le comité d'audit indépendant du conseil d'administration et conduire le deuxième audit externe annuel. Par ailleurs, des progrès substantiels ont été enregistrés en matière de renforcement des normes prudentielles et de surveillance bancaire. En ce qui concerne la politique de change, la libéralisation du régime de change s'est poursuivie avec la hausse des plafonds sur les transactions invisibles et leur conversion en limites indicatives au mois de juin 2005. La banque centrale a sensiblement amélioré ses adjudications de devises, et l'écart entre le taux officiel et le taux parallèle a pratiquement disparu.

6. Sur le plan des réformes structurelles, les résultats sont mitigés. Si le programme de privatisation a progressé lentement, les avancées sont notables en ce qui concerne la réforme de la gouvernance, l'amélioration du cadre institutionnel et juridique et les réformes monétaires, budgétaires et du régime de change. S'agissant des réformes en matière de gouvernance et de transparence, la Cour des Comptes a publié en décembre 2005 son premier audit des comptes publics de 2004. Elle a également conduit des audits particuliers des Ministères de la défense et de la fonction publique et mené des enquêtes approfondies sur plusieurs affaires. Autre avancée, le Parlement a adopté en novembre dernier la nouvelle loi sur les faillites et les liquidations.

7. Le programme de privatisations, secteur caféier compris, a enregistré une décélération au deuxième semestre de 2005, situation qui tient à plusieurs facteurs. L'assistance technique, fort nécessaire, a été différée, et le nouveau gouvernement a eu besoin d'un temps supplémentaire pour conduire des consultations et rassembler un consensus. Cela étant, au cours de la période de transition qui a précédé la privatisation du secteur caféier, les autorités ont appliqué des mesures judicieuses pour en accroître l'efficacité et ont, dans la foulée, pris d'autres dispositions visant à améliorer la gestion et à minimiser les risques financiers pour les agriculteurs et le Trésor. L'Office de commercialisation du Café (OCIBU) a réalisé un excédent d'exploitation de 19 milliards de francs burundais, soit environ 2,2 % du PIB, dont plus de 32 % ont été directement redistribués aux agriculteurs, et 46 % ont été réservés au financement de la campagne 2005–06, l'aval de l'État pour le crédit bancaire au secteur caféier ayant été aboli.

8. Globalement, les résultats enregistrés dans le cadre du programme économique mis en œuvre par les autorités sont honorables, et le programme est mis en œuvre conformément

aux prévisions. Tous les critères de réalisation quantitatifs pour la fin juin et la fin décembre 2005 ont été respectés, à l'exception d'une accumulation temporaire d'arriérés extérieurs à la fin de 2005, qui ont été apurés depuis. Le critère de réalisation structurel pour octobre 2005 concernant l'installation d'un système informatisé de gestion financière (SIGEFI) au Ministère des finances a été observé en janvier 2006. La plupart des repères structurels ont été respectés, bien qu'avec de légers retards dans certains cas; dans d'autres, des mesures correctives crédibles ont été engagées. Qui plus est, les dix mesures préalables ont été exécutées en temps voulu. Compte tenu de ce bilan favorable, les autorités demandent l'achèvement des troisième et quatrième revues au titre de l'accord FRPC, l'approbation des dérogations connexes, la prorogation de l'accord FRPC et une assistance intérimaire additionnelle au titre de l'initiative PPTE.

Programme macroéconomique pour 2006, enjeux et perspectives à moyen terme

9. Les autorités sont déterminées à consolider les progrès accomplis en matière de stabilisation de l'économie et sont conscientes des risques et des enjeux colossaux auxquelles elles vont être confrontées : répondre aux besoins en matière de reconstruction et de réhabilitation post-conflit, diversifier les sources de croissance et les exportations afin de placer l'économie sur une trajectoire de croissance supérieure, résorber une pauvreté généralisée et progresser substantiellement sur la voie des OMD.

10. Les autorités continueront d'appliquer des politiques macroéconomiques prudentes pour contenir les pressions inflationnistes. En parallèle, elles poursuivront leurs efforts afin de surmonter les obstacles en matière d'infrastructure et d'améliorer la prestation de services sociaux, ce qui concourra à relever la productivité économique. Elles vont également accélérer la mise en œuvre de leur programme de réformes structurelles dans le but de dynamiser et de pérenniser la croissance. Les autorités sont occupées à finaliser le CSLP complet en s'appuyant sur de nombreuses consultations avec toutes les parties intéressées dans le pays; la mise en œuvre du CSLP contribuera également à résoudre les problèmes évoqués. Les autorités prévoient que la croissance atteindra plus de 6 % en 2006 et qu'elle continuera de progresser à peu près au même rythme à moyen terme. L'inflation devrait continuer de diminuer jusqu'à un niveau nettement inférieur à 10 %. Le programme de réformes est solide, et sa bonne réalisation nécessite le soutien de tous les partenaires du développement, le FMI notamment, en termes de financements concessionnels réguliers et prévisibles et de renforcement des capacités.

Politique budgétaire

11. La politique budgétaire a pour objectif d'assurer la viabilité budgétaire à moyen terme en vue de maintenir un taux modéré d'inflation. Grâce à l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale, les autorités ont élaboré un plan d'action comportant des réformes budgétaires destinées à améliorer la gestion des finances publiques. Il s'agit notamment de moderniser l'administration fiscale et douanière, de consolider la gestion des dépenses publiques et de rehausser encore la transparence des opérations financières publiques. Comme l'indique le MPEF (pages 52-53, pièce jointe n° 1 du rapport des services du FMI), les autorités ont pris des dispositions louables afin de mettre en œuvre plusieurs de ces

mesures, notamment la mise en service du SIGEFI au Ministère des finances, qui sera progressivement étendue aux ministères dépensiers.

12. L'amélioration continue du recouvrement des recettes, associée à d'autres perfectionnements en matière de restructuration des dépenses publiques et à l'allègement de la dette extérieure au titre de l'initiative PPTE, permettra de créer l'espace budgétaire nécessaire pour faire face aux besoins sociaux aigus et urgents. Le budget 2006 comprend des dépenses supplémentaires qui correspondent aux priorités définies dans le CSLP-I; elles seront financées grâce à l'allègement intérimaire de la dette et ont été définies en concertation avec les services de la Banque mondiale et du FMI. Une hausse importante des dépenses de lutte contre la pauvreté est prévue en 2006, à la suite de la suppression des droits de scolarité dans l'enseignement primaire en septembre 2005 et des frais de maternité et des frais médicaux pour les enfants de moins de 5 ans en janvier 2006. Les autorités sont également déterminées à apurer les arriérés intérieurs audités en 2006, ceci afin de renforcer la confiance du secteur privé et du système bancaire, ces arriérés correspondant en grande partie aux actifs improductifs du secteur bancaire.

Politiques monétaire et de change

13. La BRB est déterminée à maintenir sa politique monétaire afin de réduire encore l'inflation. Elle a déjà pris des mesures pour améliorer la gestion des liquidités, avec l'introduction de coefficients de réserves obligatoires sur les dépôts en devises au début de 2006, et continuera d'augmenter les ventes de devises et les adjudications de liquidités. La banque centrale va aussi introduire et gérer, pour le compte de l'État, de nouveaux bons de trésorerie normalisés et négociables, et renforcer la surveillance et la restructuration des banques. La BRB est convaincue que ces mesures ralentiront la croissance de la masse monétaire et relanceront le crédit au secteur privé.

14. Le régime de change a connu une libéralisation profonde ces dernières années. La BRB est déterminée à appliquer les dernières mesures en vue d'assurer dans les meilleurs délais la pleine convertibilité des opérations internationales courantes. Le régime de flottement administré a bien servi le Burundi, et sera maintenu. Les interventions de la BRB sur le marché des changes seront limitées à celles qui sont nécessaires pour atteindre ses objectifs en matière d'avois extérieurs, dans le respect de l'ancrage nominal, et de contenir la volatilité des taux de change à court terme.

Réformes structurelles

15. Les autorités sont déterminées à créer un climat économique propice à une croissance tirée par le secteur privé. Aussi vont-elles accélérer et approfondir la mise en œuvre des réformes structurelles destinées à relancer l'économie. Comme le décrit le MPEF (pages 57-59, pièce jointe I au rapport des services du FMI), il s'agit de mesures visant à améliorer encore la gouvernance et la transparence et à perfectionner le cadre réglementaire et judiciaire régissant la conduite des affaires, ainsi que de réformes dans les principaux secteurs de production, dont la restructuration des entreprises publiques. S'agissant de la privatisation du secteur du café, les autorités vont élaborer, avec l'assistance technique de la

Banque mondiale, un plan d'action approprié afin de faire jouer la concurrence à tous les niveaux de la filière et de permettre aux producteurs d'exercer librement leurs activités. Ces réformes permettraient par ailleurs d'attirer les investissements et les financements privés tant attendus dans ce secteur.

Viabilité de la dette et initiative PPTE

16. L'évaluation actualisée de la viabilité de la dette extérieure effectuée au moyen du nouveau cadre de viabilité de la dette des pays à faible revenu indique que l'endettement du Burundi demeurera insoutenable, même après réception totale de l'aide au titre de l'initiative PPTE. Le ratio VAN de la dette/exportations reste longtemps (2005-13) au-dessus du seuil indicatif de 100 % et ne devrait pas descendre à 76 % avant 2026, selon le scénario de référence dont les hypothèses sont présentées à l'encadré 1 (page 91 de l'appendice VI du rapport des services du FMI). L'évaluation indique également que l'allègement supplémentaire de la dette au titre de l'IADM réduirait modérément le risque de surendettement. Compte tenu des besoins considérables de financement du Burundi pour le travail de reconstruction et de réduction de la pauvreté au sortir d'un conflit, et étant donné les risques élevés qui pèsent sur les projections de base, les autorités appellent de leurs vœux un effort exceptionnel de la communauté internationale pour que le pays reçoive un soutien financier additionnel, y compris sous la forme d'un plus grand allègement intérimaire. Elles prennent actuellement les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs conditionnant le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Elles ont élaboré une stratégie nationale de gestion de la dette, et le renforcement des capacités de gestion de la dette extérieure progresse.

Conclusion

17. Après avoir réussi sa transition politique, le Burundi a accompli des progrès remarquables dans la mise en œuvre de son programme économique en dépit des conditions très difficiles que connaît le pays au sortir d'un conflit. Les autorités sont néanmoins conscientes des défis colossaux auxquels elles vont être confrontées du fait que la pauvreté demeure répandue, plus de la moitié de la population vivant dans une extrême pauvreté, et que d'autres mesures s'imposent pour diversifier la base économique et investir dans des infrastructures destinées à accroître la productivité afin de rehausser la croissance économique.

18. Malgré la forte détermination des autorités à poursuivre leur programme de réformes économiques et à consolider la stabilité macroéconomique pour soutenir la croissance, le conflit de longue durée qu'a connu le pays a affaibli sa capacité administrative. À cet égard, les autorités se félicitent de l'assistance technique qui leur a été fournie jusqu'à présent, et souhaitent un soutien continu des partenaires du développement, dont le FMI, afin de compléter leurs efforts. Elles sont convaincues que la présence d'un représentant permanent résident du FMI, conjuguée à une assistance technique renforcée, leur serait d'un grand secours pour mettre en œuvre leur programme de réformes, fournir les services sociaux dont le pays a grand besoin et réaliser les OMD.